LES TAUX DÉCROISSANTS D'HOMICIDES ENTRE PARTENAIRES INTIMES: Une étude documentaire

rr2001-10f

Myrna Dawson, Ph.D.

Division de la recherche
et de la statistique

Decembre 2001

Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et elles ne traduisent pas nécessairement le point de vue du ministère de la Justice du Canada.

104-05962/

Table des matières

Page

Remerciements iii

Note de synthèse 1

1.0 Introduction 5

2.0 Les homicides entre conjoints: Un aperçu 7

2.1 Fréquence et prévalence des homicides entre partenaires intimes 7

2.2 Les taux d'homicides entre conjoints, selon le sexe 7

2.3 Le rapport entre la violence létale et non létale entre partenaires intimes 8

2.4 Quelques facteurs de risque en ce qui a trait aux homicides entre partenaires intimes 9

2.5 Résumé 11

3.0 Les homicides entre partenaires intimes au Canada 13

3.1 Tendances générales relatives au taux d'homicides au Canada 13

3.2 Variation spatiale des taux d'homicides au Canada 14

3.3 Tendances relatives au taux d'homicides, selon le sexe 15

3.4 Relation entre la victime et le contrevenant, de 1961 à 1999 15

3.5 Une comparaison des taux décroissants au Canada et aux États-Unis 17

3.6 Résumé 17

4.0 Compredre la diminution du taux d'homicides entre partenaires intimes : La pertinence des facteurs ayant contribué à la diminution générale du taux d'homicides 19

4.1 Le contrôle des armes à feu 19

4.2 Le rôle de l'incarcération 20

4.3 Les difficultés économiques et les taux d'homicides 21

4.4 Les facteurs démographiques 22

4.5 Modifications des activités policières 23

4.6 L'évolution de la société 24

4.7 Résumé 24

5.0 Comprendre la diminution du taux d'homicides entre partenaires intimes : La diminution du risque 27

5.1 Diminuer le risque de violence dans les relations intimes 27

5.2 L'égalité des sexes et la violence à l'égard des femmes 28

5.3 Conclusions de la recherche sur le rapport entre l'égalité des sexes et les taux d'homicides 30

5.4 Disponibilité des ressources et probabilité d'homicides entre partenaires intimes 31
5.5 La nature changeante des relations intimes 34
5.6 Résumé 36
6.0 Contraintes de recherche.....39
6.1 Documenter les taux décroissants 39
6.2 Expliquer les taux décroissants 42
7.0 Conclusions et recommandations en matière de recherche 45
7.1 Documenter les tendances dans divers sous-groupes 45
7.2 Expliquer les taux décroissants 46
Bibliographie.....49
Annexe A 57

Remerciements

Remerciements particuliers à Rosemary Gartner, University of Toronto; Clay Mosher, Washington State University; Chris Wright et Nicola Epprecht, Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada, qui m'ont fait part de leurs observations relativement à une version antérieure du document.

Note de synthèse

L'étude documentaire présente un aperçu de la recherche en sciences sociales sur la diminution apparente du nombre d'homicides entre conjoints ou partenaires intimes et examine les causes possibles du phénomène. Dans l'ensemble, l'étude :

1) examine les tendances récentes en matière d'homicides entre conjoints au Canada afin de déterminer s'il s'agit d'une diminution à long terme ou d'une fluctuation aléatoire;
2) compare les tendances canadiennes et la diminution du nombre d'homicides entre partenaires intimes qui a été documentée dans d'autres pays, plus particulièrement aux États-Unis;
3) décrit quelques-unes des causes possibles de la diminution et évalue la recherche empirique connexe;
4) propose un plan de recherche à l'intention des chercheurs canadiens afin de mieux comprendre le phénomène au Canada.

Au Canada, diverses études ont porté sur la fréquence des homicides entre conjoints. Selon les statistiques officielles, le nombre d'homicides a commencé à chuter au début des années 1990. Quelques chercheurs soutiennent que le nombre d'homicides entre conjoints diminue au Canada depuis le début des années 1960, alors que d'autres affirment que le phénomène a commencé à la fin des années 1970. Plus récemment toutefois, selon le rapport annuel sur l'homicide au Canada du Centre canadien de la statistique juridique, le nombre d'homicides entre conjoints est demeuré stable au cours des trois dernières années et, en réalité, il y a eu une légère augmentation du nombre d'incidents meurtriers entre conjoints en 1999, dernière année pour laquelle nous possédons des données.

Une certaine recherche canadienne a également révélé que le nombre d'homicides perpétrés contre les conjointes a chuté plus rapidement que le nombre d'homicides contre les conjoints, mais il n'est pas clair si ces différences sont significatives. La question est intéressante puisque le phénomène contraire a été constaté aux États-Unis. En effet, dans ce dernier pays, le nombre de personnes de sexe masculin assassinées par leur partenaire féminin diminue plus rapidement et de manière plus significative que le nombre de personnes de sexe féminin assassinées par leur partenaire masculin.

Les chercheurs canadiens doivent donc déterminer premièrement, s'il s'agit d'une tendance stable à la baisse ou d'une fluctuation aléatoire de la violence meurtrière entre partenaires intimes et, ensuite, s'il s'agit d'une tendance stable, ils doivent préciser le moment où elle a commencé. Cette étape est essentielle pour déterminer les facteurs susceptibles de contribuer aux tendances récentes. En même temps, les chercheurs peuvent commencer à examiner les facteurs susceptibles d'influer sur les tendances en matière d'homicides entre conjoints.

La diminution du nombre d'homicides entre conjoints et des crimes de violence n'a pas fait l'objet d'un examen approfondi au Canada et les renseignements touchant les causes possibles présentés dans la présente étude visent principalement les États-Unis. Toutefois, nous avons tenté d'appliquer quelques-unes des questions et des explications relatives aux États-Unis à la situation canadienne. Bien entendu, la criminalité se manifeste bien différemment aux États-Unis qu'au Canada, mais certaines études font état de tendances similaires relativement aux crimes de violence. En outre, les deux pays ont connu des changements sociaux semblables qui, selon les chercheurs américains, sont susceptibles de contribuer à la diminution perçue de la violence meurtrière entre conjoints ou partenaires intimes.

Dans le présent document, nous examinerons en premier lieu les explications de la diminution générale de la violence afin de déterminer si quelques-uns de ces facteurs permettraient de mieux comprendre la diminution du taux d'homicides entre conjoints ou partenaires intimes. Voici quelques conclusions tirées de cet examen qui s'appliquent au Canada :

Contrôle des armes à feu : Depuis la fin des années 1970, les mesures législatives sur le contrôle des armes à feu ont beaucoup changé au Canada. Quelques changements visaient la violence conjugale (p. ex. : la ligne téléphonique à l'intention des conjoints) puisque environ un tiers des homicides conjugaux sont perpétrés au moyen d'une arme à feu. Par conséquent, la recherche doit tenir compte des mesures législatives plus strictes sur le contrôle des armes à feu dans

l'examen des facteurs susceptibles de contribuer à la diminution perçue du taux d'homicides entre conjoints.

Le rôle de l'incarcération : Contrairement aux États-Unis, le Canada n'a pas connu une augmentation du taux d'emprisonnement. En fait, alors que les taux d'incarcération continuent d'augmenter chez nos voisins du Sud, le Canada a connu une diminution du taux d'emprisonnement. Il est intéressant de constater toutefois que les statistiques officielles révèlent que le nombre d'homicides entre conjoints a commencé à chuter à peu près au moment où le taux d'emprisonnement atteignait son plus haut niveau, soit au début des années 1990. Ainsi, la recherche devrait à tout le moins tenir compte de l'impact des changements du taux d'emprisonnement sur les tendances en matière d'homicides entre conjoints.

L'inégalité économique et l'homicide : Plusieurs études américaines ont révélé qu'une diminution des écarts économiques influe davantage sur le taux d'homicides entre membres d'une même famille, notamment les meurtres entre conjoints, que sur tout autre type d'homicides. La recherche doit donc tenir compte des facteurs économiques, notamment l'inégalité économique, le taux de chômage et la pauvreté en tentant d'expliquer la diminution perçue du nombre d'homicides entre conjoints.

Le rôle des facteurs démographiques : Aux États-Unis, une certaine recherche a révélé que lorsque le sex-ratio (proportion relative des sexes) est élevé, (c.-à-d. plus d'hommes que de femmes), le nombre d'actes de violence létale à l'endroit des femmes augmente. Au Canada, le rapport entre les sexes est à peu près égal (1:1), mais tous les recensements révèlent que le nombre de femmes continue d'augmenter. En fait, les femmes ont commencé à être plus nombreuses que les hommes au Canada en 1976 et l'écart ne cesse de s'élargir. Ainsi, la démographie joue peut-être un rôle relativement peu important dans la tendance à la baisse perçue du taux d'homicides entre conjoints.

L'évolution de la société : Certains chercheurs américains prétendent que la société est en train de se « civiliser » en quelque sorte, ce qui entraîne une intolérance de plus en plus prononcée de la violence interpersonnelle. Le mouvement contre la violence familiale serait l'un des principaux exemples de ce processus. En d'autres termes, on prétend que le mouvement contre la violence familiale a eu un effet symbolique sur la société de sorte que tant les organismes de sanctions que le public en général réagissent plus négativement à ce type de crime que par le passé. On estime que la diminution perçue du taux d'homicides entre conjoints ou partenaires intimes serait un effet accessoire de cette intolérance croissante à l'égard de la violence interpersonnelle.

Compte tenu de la recherche sur les explications générales de la diminution de la violence dans la société nord-américaine, les chercheurs doivent, à tout le moins, être conscients de l'impact potentiel de ces facteurs sur la diminution des taux d'homicides entre conjoints. Un examen rigoureux des explications qui visent plus précisément la violence meurtrière entre conjoints devrait permettre de tenir compte de ces variables.

La recherche sur les explications précises de la diminution des homicides entre partenaires intimes est relativement nouvelle. Ce n'est qu'au cours des dix dernières années que la recherche, principalement américaine, ne s'est plus contentée de documenter la diminution des homicides entre partenaires intimes et qu'elle s'est penchée sur les facteurs susceptibles de contribuer à ces tendances. Cette recherche a porté principalement sur les causes de la diminution du risque, à savoir les facteurs qui diminuent les occasions de violence, présente ou future, entre partenaires intimes et par voie de conséquence, les issues fatales. Trois changements sociaux importants ont été mentionnés : 1) le mouvement contre la violence familiale; 2) une plus grande égalité des sexes; 3) la transformation des relations intimes. Voici un résumé de quelques-unes des conclusions de cette recherche.

Égalité des sexes : Il a été démontré qu'une plus grande égalité des sexes (mesurée par

les niveaux de scolarité, d'emploi et de revenu) entraîne une augmentation du nombre d'homicides perpétrés contre les femmes, à tout le moins dans certaines conditions. C'est-à-dire que plus la situation sociale des femmes s'améliore par rapport à celle des hommes, plus elles sont susceptibles d'être victimes. Il en serait particulièrement ainsi dans le cas des épouses. Toutefois, d'autres études n'ont trouvé aucun lien entre l'égalité des sexes d'une part, et les taux d'homicides, d'autre part ou encore ces études ont révélé que l'égalité des sexes protégeait certaines femmes. Il faut donc poursuivre la recherche sur ce rapport puisque, à ce jour, les conclusions sont équivoques pour ce qui est de la recherche aux États-Unis.

Disponibilité des ressources :
L'augmentation des services en matière de violence familiale, de même que les mesures législatives sur la violence familiale ont influé sur la diminution de la violence meurtrière entre partenaires intimes, du moins aux États-Unis. Il semble toutefois que les victimes de sexe masculin aient été mieux protégées que les victimes de sexe féminin par suite de ces changements.

La transformation des relations intimes : La recherche a révélé que la baisse du taux de nuptialité a entraîné une diminution des occasions d'homicides entre conjoints, du moins chez les couples mariés. Ce facteur semble avoir eu un impact considérable sur le nombre d'homicides chez les jeunes couples (de 20 à 29 ans). Par contre, toutefois, il n'explique pas la diminution du nombre d'homicides chez les couples plus âgés.

La recherche dans ce domaine est relativement nouvelle, mais elle a permis de déceler certains liens intéressants susceptibles d'expliquer le taux décroissant du nombre d'homicides entre partenaires intimes. Toutefois, la recherche comporte certaines limites dont les chercheurs devraient tenir compte à l'avenir.

Documenter les taux décroissants :

Définitions uniformes : Les différentes tendances qui ont été constatées pour ce qui est des homicides entre conjoints au Canada pourraient être dues aux différentes définitions des types de relations intimes. Certaines études appliquent une définition étroite qui comprend les conjoints et ex-conjoints en droit et de fait, de même que les conjoints séparés ou divorcés. D'autres chercheurs ont adopté une définition plus large qui englobe les relations susmentionnées, mais aussi les couples qui sortent ensemble ou les amants. Les chercheurs doivent adopter une définition plus uniforme et ne pas s'en tenir uniquement à la description de la relation entre le délinquant et la victime contenue dans le rapport de police. Ils doivent puiser dans diverses sources de renseignements.

Désagrégation par types de relations : Les tendances globales relativement aux homicides entre partenaires intimes ont été documentées. Toutefois, aux États-Unis, la recherche a révélé que les taux globaux peuvent masquer différentes tendances en ce qui a trait à certaines relations intimes plus précises. Par exemple, aux États-Unis, une certaine recherche a révélé que le nombre de victimes d'homicides a augmenté dans une catégorie en particulier de femmes célibataires. Toutefois, les chercheurs doivent examiner séparément les taux applicables aux relations à risque élevé, notamment les conjoints de fait et les ex-conjoints. Historiquement, ces catégories ont fait partie de la catégorie des couples mariés, ce qui empêche un tel examen.

Élargir les définitions : La transformation des relations intimes ne permet plus un examen de la seule relation entre conjoints. D'autres types de relations intimes deviennent de plus en plus populaires. Les chercheurs doivent tenir compte de cette évolution en adoptant une définition plus large de l'expression « partenaire intime » afin d'inclure d'autres types de relations intimes, notamment les couples qui sortent ensemble et les amants (y compris les relations homosexuelles).

Expliquer les taux décroissants :

Contraintes d'ordre méthodologique : Presque toute la recherche effectuée à ce jour est de nature transversale. Les chercheurs doivent donc s'orienter davantage vers une recherche longitudinale dans l'examen de ce phénomène. En outre, s'il est vrai que les analyses globales sont instructives, les analyses individuelles permettront peut-être de mieux comprendre la microdynamique des relations intimes et, par voie de conséquence, de mieux expliquer les taux décroissants de violence mortelle entre les partenaires sexuels. Enfin, toute analyse doit tenir compte de plusieurs macrofacteurs susmentionnés (p. ex. : le contrôle des armes à feu) comme variables de contrôle.

Le rôle des sous-groupes: On a constaté d'importantes variations en ce qui a trait à la diminution du nombre d'homicides entre partenaires intimes dans certains sous-groupes de la population. Il faut pouvoir expliquer ces différences et non seulement les documenter.

Malgré ces limites, les chercheurs américains ont beaucoup contribué à la compréhension de la diminution des taux d'homicides entre partenaires intimes aux États-Unis. Au Canada, toutefois, il n'y a eu aucun examen systématique de ces questions et par conséquent, la recherche pourra s'effectuer à plusieurs niveaux et devrait comporter deux volets :

- Continuer de documenter les tendances en matière d'homicides entre conjoints, en tenant compte des limites susmentionnées et, en particulier, en documentant les variations de ces tendances à la baisse dans divers sous-groupes.
- Examiner systématiquement les facteurs susceptibles d'être associés aux tendances récentes identifiées.

Sur ce dernier point, la recherche canadienne devrait s'effectuer en deux étapes : 1) évaluer de manière empirique la pertinence des facteurs qui, selon la recherche américaine, ont contribué à la diminution des taux dans ce pays; 2) élargir la recherche américaine en vérifiant :

- si, premièrement, les ressources en matière de violence familiale sont utilisées et deuxièmement, si elles sont accessibles à divers groupes;
- si les partenaires intimes tentent avec ou sans succès de quitter une relation de violence;
- si les réponses à la violence, tant meurtrière que non meurtrière, doivent être perçues comme des *processus* plutôt que des incidents isolés et distincts.

La présente étude documentaire résume une partie de la recherche en sciences sociales qui a examiné la diminution perçue du taux d'homicides entre partenaires intimes. Il est peut-être trop tôt pour que les Canadiens soient optimistes à l'égard du problème qu'est la violence entre partenaires intimes dans notre société, mais il est important que les chercheurs continuent de documenter avec plus de détails les tendances actuelles à travers le pays. En même temps, nous devrions commencer à examiner quelques unes des causes possibles du phénomène de manière à mieux cibler le travail qu'il reste encore à faire afin de régler le problème de la violence létale et non létale entre partenaires intimes, au Canada.

1.0 Introduction

Au Canada, les crimes de violence diminuent depuis le début des années 1990 (Tremblay, 2000). Les États-Unis ont également connu une diminution importante de ce taux pendant la même période (Blumstein et Wallman, 2000; Travis, 1998). Les chercheurs se sont donc efforcés premièrement, de préciser les divers facteurs susceptibles de contribuer à cette diminution de la violence et deuxièmement, de prévoir la durée de la[1] tendance. Leur recherche a surtout visé la violence létale et, en particulier, les homicides entre partenaires intimes. Cette attention est due notamment au fait que le nombre d'homicides entre conjoints ou partenaires intimes a beaucoup diminué.

Par exemple, le Centre canadien de la statistique juridique signale qu'au Canada, le taux d'homicides entre conjoints diminue depuis le début des années 1990 (Fedorowycz, 2000).[2] Aux États-Unis, le taux d'homicides entre partenaires intimes diminue depuis plus de deux décennies (Greenfeld et coll.). 1998; Rennison et Welchans, 2000).[3] Les statistiques officielles des deux pays révèlent également que les taux de violence non létale entre conjoints ou partenaires intimes a diminué au cours de la dernière décennie (CCSJ, 2000; Rennison et Welchans, 2000).[4]

Le public a toujours craint les assassinats et les autres crimes graves de violence perpétrés au hasard et de manière imprévisible par des étrangers (Ouimet et Coyle, 1991; Riedel, 1992). À vrai dire, la peur des étrangers serait inhérente à notre société, en partie parce que les étrangers représentent l'inconnu (Silverman et Kennedy, 1993).

En réalité toutefois, la plupart des homicides ainsi que la majorité des autres crimes de violence perpétrés au Canada et ailleurs se produisent en milieu familial et entre des personnes qui se connaissent bien (Gartner, 1995; Fedorowycz, 2000; Silverman et Kennedy, 1993). Avant 1970, la société portait très peu d'attention à la violence familiale ou aux incidents violents entre partenaires intimes parce qu'on croyait qu'il s'agissait d'actes à caractère « privé » (Dobash et Dobash, 1979; Schneider, 1994). Depuis quelques décennies toutefois, le public en général et les individus en particulier se préoccupent de plus en plus de la violence entre les conjoints et surtout des actes de violence perpétrés par les hommes contre leur conjointe.

Les années qui se sont écoulées depuis le milieu des années 1970 pourraient donc s'avérer particulièrement importantes dans l'examen des tendances récentes en matière de violence, létale ou non, entre partenaires intimes. Pendant cette période, les mesures législatives qui visent la violence entre partenaires intimes ont beaucoup changé, les ressources sociales disponibles se sont multipliées et le public a été sensibilisé au problème de la violence entre partenaires intimes. La concordance de ces deux tendances – diminution de la violence entre partenaires intimes et sensibilisation au fait que ce type de violence constitue un problème social grave – soulève naturellement la question des rapports entre eux. En d'autres termes, dans quelle mesure la réaction de la société à la violence familiale a-t-elle contribué au taux décroissant de la violence, létale ou non, entre partenaires intimes?

---

[1] Toute la recherche sur les taux décroissants des crimes de violence est fondée sur l'homicide comme unité d'analyse puisqu'on prend pour acquis que le nombre d'homicides non signalés est moins élevé que pour tout autre crime et que par conséquent, les données obtenues reflètent davantage les données réelles. Lorsqu'il existe des données précises sur d'autres crimes graves de violence, il a été démontré qu'elles révèlent les mêmes tendances que pour les homicides. Ainsi, même si les taux d'homicides ne permettent pas de mesurer précisément le nombre de crimes de violence, il s'agit de la meilleure mesure disponible.

[2] L'expression « homicides entre conjoints » englobe les personnes dont le mariage a été enregistré ou conjoints en droit, les conjoints de fait, de même que les personnes séparées ou divorcées ou ex-conjoints.

[3] Dans les études américaines, les chercheurs ont adopté une définition légèrement différente de l'expression « partenaires intimes ». En règle générale toutefois, cette catégorie comprend les conjoints et les ex-conjoints (en droit et de fait), de même que les personnes qui sortent ensemble ou qui se ont déjà sorti ensemble et les amoureux ou ex-amoureux.

[4] La violence non létale comprend tous les actes de violence interpersonnelle qui n'entraînent pas la mort. Par exemple, une sous-section du document intitulé *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2000* compare les taux de violence de diverses époques à l'aide de *l'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993* et de *l'Enquête sociale générale de 1999* et il est démontré qu'il y a eu une diminution des actes de violence à l'égard des épouses au cours des dernières années. La plupart des indicateurs ont révélé une diminution de la fréquence et de la gravité des actes de violence à l'égard des femmes au cours de cette période. C'est-à-dire que le nombre de femmes qui se sont plaintes d'avoir été battues, menacées au moyen d'une arme à feu ou d'un couteau ou d'avoir été victimes d'une agression sexuelle était légèrement mais significativement inférieur en 1999 qu'en 1993 (43 p. 100 par rapport à 50 p. 100). En outre, durant cette période, les agressions étaient moins susceptibles d'entraîner des blessures graves ou d'exiger des soins médicaux (pour le rapport complet, voir CCSJ 2000).

Pour répondre adéquatement à la question, il faut tenir compte d'autres facteurs susceptibles d'avoir influé sur la diminution du nombre d'homicides entre conjoints ou partenaires intimes et du taux décroissant de la violence en général. Par exemple, au cours de cette période, la situation socio-économique des femmes s'est beaucoup améliorée tant en termes absolus que par rapport à celle des hommes. Quel a été le rôle de l'amélioration de la situation des femmes sur le taux décroissant de la violence entre partenaires intimes? En outre, il faut se demander si la diminution des actes de violence entre partenaires intimes s'inscrit tout naturellement dans la diminution plus large de la violence chez les adultes, elle aussi bien documentée (Fedorowycz, 2000; Rosenfeld, 2000). Récemment, aux États-Unis, certains chercheurs ont commencé à examiner ces questions (p. ex. : Browne et coll., 1999; Dugan et coll., 1999; Rosenfeld, 2000), mais la recherche est relativement nouvelle. Il n'y a pas encore eu d'examen systématique de ces questions au Canada.

Donc, pour commencer, ce document présente un aperçu de la recherche en sciences sociales qui a documenté la diminution du nombre d'homicides entre partenaires intimes et examine diverses explications du phénomène. Plus précisément, la présente étude vise divers objectifs, notamment :

- documenter les tendances récentes en matière d'homicides entre conjoints au Canada afin de déterminer s'il s'agit d'unediminution à long terme ou d'une fluctuation aléatoire;
- comparer les tendances canadiennes en ce qui a trait au taux décroissant d'homicides entre partenaires intimes et les tendances documentées aux États-Unis et ailleurs;
- décrire quelques-unes des causes pouvant expliquer la diminution des taux d'homicides entre partenaires intimes, à commencer par la pertinence de ces causes quant à la diminution de la violence en général;
- évaluer la recherche empirique qui a systématiquement tenté d'évaluer la validité de ces explications;
- décrire la recherche future nécessaire afin de mieux expliquer le phénomène en général et, plus précisément, au Canada.

Dans la prochaine section, nous allons examiner brièvement les homicides entre partenaires intimes, en commençant par les connaissances acquises sur la fréquence et la prévalence des homicides entre conjoints ou partenaires intimes au Canada et ailleurs.[5] Nous allons aborder la question du taux d'homicides entre conjoints, selon les sexes, décrire les liens reconnus entre la violence létale et la violence non létale entre conjoints et préciser quelques-uns des facteurs de risque relativement à ce type de violence. La section présente un portrait global du phénomène dans notre société, démontre l'importance de vérifier si la diminution apparente de ce type de violence est fondée et permet de comprendre les facteurs susceptibles de contribuer à ces tendances récentes.

[5] Soulignons qu'au Canada, l'expression violence létale entre partenaires intimes s'entend, en règle générale, de la violence entre conjoints sauf indication contraire. L'expression englobe les conjoints en droit, les conjoints de fait, de même que les personnes séparées ou divorcées. Par contre, la recherche effectuée aux États-Unis est fondée sur une définition plus large qui englobe les conjoints (et les ex-conjoints), de même que les personnes qui sortent ensemble ou qui ont d'autres types de rapports intimes.

2.0 Les homicides entre conjoints: Un aperçu

Depuis l'étude novatrice de Marvin Wolfgang (1958), *Patterns in Criminal Homicide*, les chercheurs ont commencé à reconnaître que les statistiques nationales globales peuvent masquer certaines tendances en matière d'homicides, aux plans théorique et empirique. Par exemple, de nos jours, les chercheurs reconnaissent que les relations entre la victime et l'auteur de l'infraction jouent un rôle très important dans les crimes de violence. En d'autres termes, la motivation de ces actes, les événements qui précèdent l'incident violent, de même que les caractéristiques réelles ou attribuées de la victime et du délinquant peuvent varier selon la nature de la relation entre les personnes en cause (Daly et Wilson, 1988; Gartner et coll., 1999; Jayewardene, 1975; Silverman et Kennedy, 1987, 1993; Silverman et Mukherjee, 1987).

Avant les années 1980, peu d'études avaient porté sur les meurtres entre personnes intimes ou sur les différences entre les sexes dans ce type de crime (Browne et coll., 1999). Il est vrai que quelques études ont porté sur certains types d'homicides en particulier, notamment entre membres d'une même famille, entre connaissances ou étrangers, mais peu d'analyses ont tenté de subdiviser ces catégories afin d'examiner les homicides entre partenaires intimes (pour un examen de la question, voir Decker, 1993). Au cours des dernières décennies toutefois, les chercheurs ont commencé à rattraper le temps perdu et il y a donc eu une prolifération de la recherche sur la violence mortelle entre partenaires intimes. Voici un résumé des résultats de cette recherche.

2.1 Fréquence et prévalence des homicides entre partenaires intimes

Les homicides entre conjoints comptent pour une large part de tous les homicides perpétrés au Canada.[6] Par exemple, de 1979 à 1998, les conjoints formaient 15 p. 100 de toutes les victimes des homicides dont l'auteur était connu et 49 p. 100 des victimes des incidents liés à la famille.[7] Au cours de la même période, les femmes ont été trois fois plus nombreuses que les hommes à être assassinées par leur conjoint (1 468 femmes et 433 hommes) (CCSJ, 2000, p. 40). Ainsi, entre 1979 et 1998, le taux annuel d'homicides entre conjoints a été, en moyenne, de 10 femmes et de 3 hommes par million de couples au Canada. Toutefois, le taux d'homicides entre conjoints en ce qui a trait aux hommes et aux femmes varie selon les provinces. Par exemple, compte tenu des données susmentionnées, pour 3,4 conjointes assassinées au Canada, un conjoint seulement subissait le même sort entre 1979 et 1998. Toutefois, le ratio provincial était plus élevé que le ratio national au Nouveau-Brunswick (7,6) et au Québec (5,5) et moins élevé dans les Territoires du Nord-Ouest (1,6), en Saskatchewan (1,9) et en Nouvelle-Écosse (2,0) (CCSJ, 2000, p. 40). En d'autres termes, dans certaines provinces, le nombre de conjoints victimes d'un homicide par rapport au nombre de conjointes est plus égal que dans d'autres.

2.2 Les taux d'homicides entre conjoints, selon le sexe

Les chercheurs qui se penchent sur le phénomène des homicides reconnaissent que les hommes et les femmes ne sont ni assassinés en nombres égaux, ni par les mêmes personnes, ni dans les mêmes circonstances. Par exemple, dans presque toutes les sociétés, les femmes sont moins susceptibles d'être victimes d'un homicide que les hommes. On pourrait donc penser que les femmes jouissent d'un avantage puisqu'elles sont moins nombreuses à être victimes d'un homicide. Toutefois, si on examine les différences entre les sexes, en ce qui a trait au type d'infraction, la situation est bien différente. Par exemple, en règle générale, les hommes forment près de 90 p. 100 de toutes les personnes accusées d'homicide annuellement au Canada et dans la plupart

[6] La proportion d'homicides entre conjoints au Canada est plus élevée qu'aux États-Unis. Selon Silverman et Kennedy (1993), cette différence s'explique notamment du fait que les pays qui ont un taux d'homicides global plus bas (comme le Canada) ont, en règle générale, une proportion plus élevée d'homicides entre membres d'une famille puisque ce dernier type d'homicide subit moins l'influence de facteurs sociaux ou culturels.

[7] Selon les statistiques officielles, l'analyse des homicides entre conjoints est fondée sur les victimes de 15 ans et plus. Encore une fois, cette catégorie comprend les conjoints de droit, les conjoints de fait ou les personnes séparées ou divorcées. Les homicides dont l'auteur est connu sont les homicides dont la police a identifié le contrevenant. Soulignons toutefois que *l'Enquête sur les homicides* ne suit pas toujours les dossiers jusqu'à la décision du tribunal, de sorte que l'individu a été accusé, mais il n'a pas encore été déclaré coupable. Les homicides au sein de la famille sont ceux qui se produisent entre les conjoints, les père et mère, les frères et sœurs et les autres membres de la famille, que ce soit par les liens du sang ou du mariage.

des autres pays (Daly et Wilson, 1988; Fedorowycz, 2000; Polk, 1994). Cela veut dire que, si les hommes sont plus souvent des victimes que les femmes, ils sont aussi beaucoup plus nombreux que les femmes à commettre ces crimes. En d'autres termes, les femmes sont sous-représentées en tant que victimes et sous-représentées en tant que délinquants; pour les hommes, il s'agit du contraire.

Par le passé et encore de nos jours, la recherche a démontré que les personnes de sexe féminin s'en prennent aux membres de leur famille et sont les victimes de ces derniers, et plus particulièrement, de leur conjoint, alors que les hommes s'attaquent à d'autres hommes et sont les victimes d'autres hommes, étrangers ou non (Browne et Williams, 1989; Johnson, 1996; Kellerman et Mercy, 1992; Kruttschnitt, 1993; Messner et Tardiff, 1985; Palmer et Humphrey, 1982; Reiss et Roth, 1993; Wilson, Johnson, et Daly, 1992; Wolfgang, 1958). Par exemple, entre 1991 et 1993 au Canada, plus de 50 p. 100 des meurtres de femmes dont l'auteur était connu ont été perpétrés par un conjoint, ex-conjoint ou autre partenaire intime (Johnson, 1996, p.179-180). Parmi ces derniers, près de 40 p. 100 des victimes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint et 13 p. 100 par une personne qu'elles fréquentaient ou un amant (Johnson, 1996, p. 180). Par contre, seulement 6 p. 100 des victimes de sexe masculin ont été tuées par une conjointe ou ex-conjointe et 2 p. 100 par une personne qu'elles fréquentaient ou une amante (Johnson, 1996, p. 180). Pour ce qui touche les homicides entre partenaires intimes, ces tendances sont demeurées stables au fil des ans (Silverman et Kennedy, 1993).[8]

2.3 Le rapport entre la violence létale et non létale entre partenaires intimes

La recherche a toujours établi des liens entre les actes de violence mortels et non mortels entre partenaires intimes (Browne, 1987; Chimbos, 1978; Daniel et Harris, 1982; Gartner et coll., 1999; Johnson, 1996; Totman, 1978; Wolfgang, 1967). Il est bien établi qu'il y a souvent eu des actes de violence antérieurs dans les cas d'homicide entre partenaires intimes, que la victime soit un homme ou une femme. En d'autres termes, les hommes qui tuent leur conjointe ou partenaire intime et les hommes qui sont tués par leur conjointe ou partenaire intime ont souvent eu un comportement violent, et dans plusieurs cas, c'est ce comportement violent qui a été la cause de leur décès (p. ex. : Campbell, 1995; Johnson, 1996). Par exemple, entre 1991 et 1993, la police avait été mise au courant d'actes de violence entre la victime et le délinquant dans plus de la moitié des homicides entre conjoints (Johnson, 1996). En outre, la police était plus susceptible d'être au courant d'actes de violence antérieurs lorsque la victime était le conjoint (68 p. 100) que lorsqu'il s'agissait de la conjointe (52 p. 100).[9] En outre, au fur et à mesure que la fréquence et la gravité de la violence non létale entre partenaires intimes augmentent, le risque d'homicide augmente lui aussi.

Les statistiques officielles et la recherche en sciences sociales ont démontré que les meurtres entre conjoints ont certaines caractéristiques en commun avec les agressions non létales entre partenaires intimes. Par exemple, Johnson (1996) a souligné que la violence non létale entre partenaires intimes se produit le plus souvent chez les couples en union libre, à faible revenu ou qui sont des travailleurs intermittents, lorsqu'il y a abus d'alcool ou lorsque le conjoint masculin est possessif ou dominateur. La plupart de ces facteurs ont également été liés à la violence létale entre partenaires intimes. En outre, les facteurs associés à la violence létale entre conjoints ont également été associés à la violence non létale entre partenaires intimes (Hart, 1988; Campbell, 1992a, 1992b; Gartner et coll., 1999; Kellerman et Mercy, 1992; Kellerman et coll., 1993; Sonkin, Martin et Walker, 1985; Wilson et coll., 1995). Ces facteurs comprennent notamment l'utilisation d'une arme, les menaces de mort, les blessures graves infligées à la victime, la violence sexuelle à l'occasion d'une relation de violence, la violence pendant la grossesse, la violence et les menaces à l'endroit des enfants, les menaces de suicide par le délinquant et les tentatives de la femme d'échapper à une relation de violence.

[8] Les différences entre les sexes en ce qui a trait aux homicides entre partenaires intimes au Canada sont semblables aux différences constatées dans les autres pays industrialisés occidentaux, notamment l'Australie, l'Angleterre, le pays de Galles, l'Écosse et le Danemark (Wilson et Daly, 1992). Ce n'est qu'aux États-Unis que la proportion de femmes qui tuent leur partenaire masculin est presque identique à la proportion d'hommes qui assassinent leur partenaire féminin. Pour un examen plus détaillé de l'absence de différence entre les sexes relativement aux meurtres entre partenaires intimes aux États-Unis, voir Wilson et Daly, 1992.

[9] Il est probable que ces chiffres, de même que d'autres estimations de la violence antérieure dans les cas d'homicides entre partenaires intimes soient en-deçà de la fréquence réelle puisqu'un grand nombre de ces incidents ne sont jamais signalés aux autorités (Johnson, 1996).

Plus récemment, le harcèlement criminel, notamment le fait de suivre la victime, a été identifié comme jouant un rôle important dans la violence létale et non létale perpétrée contre les femmes par leur partenaire intime de sexe masculin (Campbell, 1992; Johnson, 1996; McFarlane, 1999; Tjaden et Thoennes, 1998; Wilson et Daly, 1995). Il s'agirait également d'un élément important des homicides perpétrés contre les hommes (Browne, 1986; Ewing, 1987; Gillespie, 1989). En 1993, le *Code criminel du Canada* a été modifié (Projet de loi C-126) par l'inclusion de dispositions sur le harcèlement criminel (notamment les infractions reliées au fait de suivre la victime). Ces mesures ont été adoptées en partie par suite d'un nombre important d'homicides hautement publicisés de femmes qui avaient été assassinées après avoir été suivies ou harcelées d'autres façons par leur conjoint.

À ce jour, il existe peu de données au Canada sur les liens entre le harcèlement criminel (suivre quelqu'un) et la violence létale et non létale. Toutefois, une étude récente a examiné lus de 600 dossiers de police et de la poursuite au Canada afin d'évaluer comment le système de justice pénale règle les plaintes de harcèlement criminel depuis l'entrée en vigueur des dispositions (Gill et Brockman, 1996).[10] Les auteurs ont souligné que selon l'échantillon examiné, dans 40 p. 100 des affaires de harcèlement criminel comportant des partenaires intimes, la police avait déjà reçu une plainte. Dans certains cas, plus d'une plainte avait été signalée et, dans la moitié des cas, des actes de violence avaient été signalés.[11]

Aux États-Unis, les conclusions de l'enquête intitulée *National Violence Against Women* (NVAW) confirment l'existence d'un lien entre le harcèlement criminel et les autres formes de violence, tant létale que non létale, entre conjoints. Après avoir examiné ces données, Tjaden et Thoennes (1998) ont constaté que 62 p. 100 des femmes qui affirmaient avoir été harcelées au cours de la période de 12 mois précédente, avaient été harcelées par un conjoint ou ex-conjoint.[12] Dans l'examen des expériences de ces femmes, le sondage a révélé que 81 p. 100 de celles qui avaient été harcelées par un mari ou une personne avait qui elles cohabitaient avaient été agressées physiquement par cette même personne. D'autres études ont mis en lumière le lien entre les agressions physiques entre partenaires intimes et le harcèlement criminel en ce qui à trait aux femmes victimes d'homicide, ou de tentative d'homicide (McFarlane et coll., 1999).

Cette recherche permet de conclure que les actes de violence perpétrés entre personnes intimes constituent un facteur de risque d'homicides entre les mêmes partenaires. En outre, un examen des homicides entre conjoints, ventilés selon le sexe, révèle que le fait d'être une personne de sexe féminin constitue un facteur de risque pour ce type de meurtre. D'autres facteurs circonstanciels, de même que certaines caractéristiques de la victime et du délinquant constituent des facteurs de risque en ce qui a trait aux homicides entre partenaires intimes. Nous allons maintenant aborder quelques-uns de ces facteurs et caractéristiques.

2.4 Quelques facteurs de risque en ce qui a trait aux homicides entre partenaires intimes

Si les chercheurs veulent déterminer les facteurs qui contribuent au taux décroissant d'homicides entre partenaires intimes, ils doivent déterminer les groupes qui sont les plus à risque. Nous allons examiner plusieurs groupes ou situations à risque élevé qui, selon la recherche, sont liés à une augmentation du risque de violence létale entre conjoints ou partenaires intimes.

Race/ethnie. Il a été démontré que les conjoints qui font partie de certains groupes raciaux ou ethniques sont plus à risque d'être victimes d'un homicide que les membres d'autres races ou ethnies. Par exemple, aux États-Unis, le risque d'être assassiné par un conjoint est beaucoup plus élevé pour les Afro-américains que pour les personnes de race blanche ou d'Amérique latine (p. ex. : Block et Christakos, 1995; Dobash et coll., 1992; Kellerman et Mercy, 1992; Wilson et Daly, 1992). Au Canada, il a été plus difficile d'effectuer ce genre de recherche à cause des restrictions imposées sur la cueillette et la publication de statistiques sur la criminalité, selon les catégories raciales ou ethniques.

---

[10] En ce qui a trait à l'efficacité des dispositions, les auteurs ont constaté qu'alors que la police et la poursuite ont appliqué très souvent l'article 264, la majorité des accusations de harcèlement criminel (58 p. 100) ont été suspendues ou retirées avec procès (voir l'étude de Gill et Brockman, 1996).

[11] Les auteurs constatent, à l'instar d'autres chercheurs, que ce pourcentage ne tient probablement pas compte de tous les actes de violence puisqu'il est fondé uniquement sur les renseignements obtenus par la police et consignés au dossier dans le résumé de l'affaire ou dans le dossier préparé aux fins de l'audience sur le cautionnement. Cela ne se produirait pas nécessairement dans tous les cas, particulièrement s'il n'y avait aucune preuve de violence physique. En outre, les chiffres sont fondés uniquement sur les plaintes de violence qui ont été déposées.

[12] Parmi ces femmes, 38 p. 100 avaient été harcelées par leur mari ou ex-mari, 10 p. 100 par un partenaire avec qui elles co-habitaient et 14 p. 100 par un amoureux ou une personne qu'elles fréquentaient ou avaient déjà fréquentée.

Toutefois, les données disponibles relativement aux Autochtones canadiens révèlent que ce groupe est sous-représenté d'une manière constante chez les victimes d'homicides et ce, depuis un certain temps (Statistique Canada, 1987; voir également Jayewardene, 1975; Kennedy et coll., 1989; Moyer, 1992).[13]

En ce qui a trait aux meurtres entre partenaires intimes par exemple, une étude des conjointes-victimes, effectuée dans une province, a révélé qu'en Ontario, entre 1974 et 1994, au moins 6 p. 100 des conjointes assassinées par leur partenaire intime étaient des Autochtones (Gartner et coll., 1999). Ce pourcentage ne paraît pas très élevé sauf si on le compare aux données de recensement qui révèlent qu'au cours de la même période, un peu moins de 1 p. 100 de toutes les femmes vivant en Ontario se disaient Autochtones. Par conséquent, en Ontario, les femmes autochtones sont sur-représentées chez les victimes d'homicide aux mains d'un partenaire intime, catégorie qui englobe tous les meurtres de femmes aux mains de leur partenaire intime, y compris les conjoints en droit et en fait, ex-conjoints, amoureux et personnes fréquentées (voir également Daly et Wilson, 1988; Regoecz,i 2001).

Âge. Les jeunes conjoints des deux sexes sont plus à risque d'être victimes d'homicide par leur partenaire que les conjoints d'autres catégories d'âge (CCSJ, 2000). Par exemple, au cours des années 1990, tant les femmes que les hommes de moins de 25 ans étaient les plus à risque d'être assassinés par leur conjoint. Pour ce qui est des femmes, 22 d'entre elles étaient assassinées par million de couples alors que 10 jeunes conjoints de sexe masculin étaient assassinés par leur conjointe par million de couples (près de la moitié du nombre de jeunes femmes). Les femmes âgées de 25 à 34 ans et de 35 à 44 ans formaient le deuxième groupe de femmes les plus susceptibles d'être assassinées par leur conjoint (11 par million de couples). Des études antérieures permettent également d'affirmer que l'écart d'âge pourrait influer sur le taux d'homicides entre conjoints (Wilson et Daly, 1988, 1992; Wilson et coll., 1993). Par exemple, les jeunes femmes qui ont épousé un mari plus âgé qu'elles, sont plus à risque d'être victimes d'un homicide par leur conjoint par rapport aux couples formés de personnes du même âge (voir Wilson et coll., 1993).

État de la relation. La recherche effectuée au Canada, de même qu'en Grande-Bretagne, en Australie et aux États-Unis a révélé que l'état de la relation est étroitement lié au risque d'homicide entre partenaires intimes *uniquement* lorsque la victime est de sexe féminin (Block et Christakos, 1995; Campbell, 1992; Gartner et coll., 1999; Johnson, 1996; Wallace, 1986; Wilson et Daly, 1993; Wilson, Daly et Wright, 1993). Il s'agit de savoir si les partenaires étaient ou non séparés au moment du crime. La recherche a démontré de façon constante que les femmes sont plus à risque d'être assassinées par leur partenaire de sexe masculin quand elles sont séparées ou au moment où elles tentent de rompre (p. ex. : Saltzman et Mercy, 1993; Gartner et coll., 1999).

Plusieurs explications sont proposées. Premièrement, les couples séparés sont plus susceptibles que les couples vivant ensemble d'avoir déjà connu une certaine violence conjugale (Johnson et Sacco, 1995; Rodgers, 1994). Il se pourrait donc que les actes de violence antérieurs aient amené les femmes à quitter la relation de violence qui les rend plus susceptibles d'être victimes d'une agression meurtrière. En outre, le désir de certains hommes de s'approprier la sexualité de leur conjointe a été proposé comme cause possible de l'augmentation du risque d'homicide en cas de séparation. Autrement dit, plusieurs études font état de l'incapacité du conjoint d'accepter la fin d'une relation et de son désir obsessionnel d'exercer un contrôle sur sa partenaire sexuelle (Polk, 1994; voir également Campbell, 1992; Wilson et Daly, 1993). Selon Polk (1994) [TRADUCTION] : « Il est prêt à détruire sa ' possession ' intime plutôt que de la laisser entre les mains d'un rival (p.29) ».

Type de relation. D'autres études semblables révèlent que le type de relation est également lié à un risque plus élevé d'homicides par le conjoint ou le partenaire intime. Par type de relation, on entend la question de savoir s'il s'agit d'un couple marié, de conjoints de fait ou de personnes qui sortent ensemble au moment de l'homicide. Les études ont révélé que tant les hommes que les femmes sont plus à risque d'être victimes dans une union de fait que s'ils sont mariés au regard de la loi (Campbell, 1992; Gartner et coll., 1999; Johnson, 1996; Rodriguez et Henderson, 1995; Wallace, 1986; Wilson et Daly, 1993; Wilson, Daly et Wright, 1993).

Le risque plus élevé encouru par les conjoints de fait a été interprété de plusieurs façons. Premièrement, les conjoints de fait sont plus susceptibles que les conjoints en droit d'être pauvres, jeunes, sans emploi et sans enfants – facteurs associés à des taux plus élevés d'homicides (Johnson, 1996; Stets, 1991). Par contre, comme pour les séparations, le désir de s'approprier la sexualité de sa partenaire serait, selon certains, une

[13] Parce que la plupart des homicides d'Autochtones sont perpétrés par un autre Autochtone (comme dans la majorité des cas d'homicides), ce groupe est également sous-représenté parmi les personnes soupçonnées (p. ex., Moyer, 1992).

explication possible du risque plus élevé encouru par les conjoints de fait. Par exemple, d'aucuns ont suggéré que les hommes sont peut-être moins sûrs de leur droit exclusif à l'égard de leur conjointe s'il s'agit d'une union de fait que s'il s'agit d'un mariage (Wilson, Johnson et Daly, 1995). Il se pourrait donc que ces hommes soient plus susceptibles d'avoir recours à la violence afin d'imposer leur droit ou d'avoir recours à l'homicide lorsque leurs prétentions sont contestées. En ce qui a trait aux homicides perpétrés par les femmes dans les unions de fait, il se pourrait que ces unions comportent plus souvent des échanges inégaux, situation qui peut engendrer des conflits. Par exemple, un des conjoints n'a peut-être par les mêmes attentes et n'investit peut-être pas autant que l'autre dans la relation. Cette situation peut amener certaines femmes à poser des actes graves de violence si on les compare aux actes de violence dans d'autres types de relations intimes (Rodriguez et Henderson, 1995).

Utilisation d'une arme. Une abondante recherche permet de penser que la probabilité d'une mort violente est liée au type d'arme disponible (Cook et Moore, 1994; Saltzman et coll., 1992). Un couteau, et plus particulièrement une arme à feu sont beaucoup plus susceptibles de causer la mort que toute autre arme (Felson et Messner, 1996; Zimring, 1972). La possession d'une arme à feu est également intimement liée au nombre d'homicides au sein des familles (Kellerman et coll., 1993; Dansys, 1992). Au Canada, la réglementation des armes à feu est plus sévère qu'aux États-Unis; toutefois, les armes à feu demeurent les armes les plus souvent utilisées dans la perpétration d'homicides entre conjoints. Par exemple, entre 1979 et 1998, des armes à feu ont été utilisées dans plus d'un tiers (36 p. 100) des homicides entre conjoints (CCSJ, 2000, p. 41). Les armes à feu les plus souvent utilisées au Canada sont les carabines et les fusils de chasse (63 p. 100), puis les carabines et fusils de chasse à canon tronqué (21 p. 100) et les armes de poing (16 p. 100).

On a prétendu que la prévalence des armes à feu dans la commission des actes de violence entre conjoints serait due au fait que les conjoints de sexe masculin, qui forment la majorité des accusés, utilisent plus souvent une arme à feu dans la perpétration de leur crime. Par contre, la plupart du temps, les femmes qui s'en prennent à leur conjoint se servent d'un couteau ou d'un autre objet tranchant.[14] Par exemple, en 1999, les conjoints de près de 40 p. 100 des femmes assassinées avaient eu recours à une arme à feu, alors que plus de 60 p. 100 des victimes de sexe masculin avaient été poignardées par leur conjointe (Fedorowycz, 2000, p.11). Les différences constatées dans l'utilisation des armes par les hommes et les femmes sont demeurées inchangées au Canada au fil des ans (Wilson et Daly, 1994).

Consommation d'alcool ou de drogues. La consommation d'alcool ou de drogues serait également un facteur important dans les homicides entre partenaires intimes (CCSJ, 2000; Miller, Downs et Gondoli, 1989). Au Canada, entre 1979 et 1998, il y a eu consommation d'alcool ou de drogues dans près de 40 p. 100 des homicides entre conjoints (CCSJ, 2000, p. 41). Les accusés, tant de sexe masculin que de sexe féminin, consommaient moins souvent des drogues (voir également Gartner et coll., 1999). La consommation d'alcool serait également un facteur de risque pour ce qui touche la violence conjugale non létale tant selon *l'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993* que *l'Enquête sociale générale de 1993* (Johnson, 1996). Bref, les hommes et les femmes qui ont épousé un buveur excessif ou qui vivent en concubinage avec lui ou elle sont plus susceptibles que d'autres personnes d'être victimes de violence. Toutefois, malheureusement, la plupart des renseignements sur la consommation de drogues ou d'alcool ne sont pas fiables (voir Block et Christakos, 1995), notamment parce qu'ils ne sont pas toujours consignés par écrit dans les dossiers officiels de la police qui sont souvent la principale source d'information. Quand ils sont consignés par écrit, il arrive fréquemment que le dossier porte uniquement la mention que l'alcool a joué un rôle, mais on trouve peu de renseignements supplémentaires sur, par exemple, l'identité de la personne visée et sur la quantité d'alcool en cause (un verre ou des quantités excessives).

2.5 Résumé

Les hommes et les femmes qui sont assassinés par leur partenaire intime ou qui assassinent leur partenaire intime proviennent de toutes les classes sociales, de tous les groupes d'âge, groupes culturels ou ethniques – en d'autres termes, de tous les milieux. Toutefois, la recherche a démontré que certaines situations et certains groupes sont plus à risque en ce qui a trait à ce type de violence létale. Par exemple, il est reconnu qu'une personne de sexe féminin qui a fait l'objet d'actes de violence dans une relation intime est plus à risque d'être assassinée par son conjoint ou partenaire intime. En outre, les femmes autochtones, les jeunes

[14] Les armes à feu sont la deuxième arme de choix pour les femmes.

conjoints des deux sexes, les conjoints de fait, les couples séparés, les personnes en conflit qui ont accès à une arme à feu ou qui font une consommation abusive de l'alcool sont quelques-uns des autres facteurs de risque qui ont été déterminés à ce jour.

Les chercheurs continuent d'examiner et de préciser d'autres situations ou individus qui sont à risque plus élevé en matière de violence létale entre partenaires intimes. Par exemple, un récent bulletin scientifique *JAMA* a fait état des conclusions d'une étude effectuée au Maryland qui a démontré que les femmes enceintes ou récemment enceintes de cet État étaient plus susceptibles de mourir assassinées que de mourir pour toute autre cause.[15] L'étude n'a pas précisé les auteurs du crime, mais les conclusions sont les mêmes que celles obtenues dans d'autres études qui ont démontré que la grossesse peut constituer un facteur de risque en ce qui a trait à la violence létale et non létale entre partenaires intimes (voir Johnson, 1996).[16] Il faut d'autres études toutefois afin de comprendre le lien entre le facteur et le risque d'homicide.

Nous allons maintenant décrire la place qu'occupent les homicides entre conjoints dans le cadre de l'ensemble des crimes de violence perpétrés au Canada. Nous aborderons également plusieurs aspects de la question qui influent sur la fréquence ou la prévalence des homicides entre conjoints.

[15] Les chercheurs du Department of Health and Mental Hygiene du Maryland à Baltimore (Maryland) ont utilisé des techniques de surveillance afin de déterminer le nombre et la cause des décès reliés à une grossesse qui avaient eu lieu au Maryland entre 1993 et 1998. Ils ont conclu qu'un cinquième ou 30 des 247 décès liés à une grossesse au cours de cette période étaient dus à un homicide.

[16] Par exemple, *l'Enquête sur la violence à l'égard des femmes* a révélé que plus d'un cinquième des femmes victimes de violence avaient été agressées pendant leur grossesse et, dans 40 p. 100 des cas, la violence avait commencé quand la femme était devenue enceinte (Johnson, 1996).

3.0 Les homicides entre partenaires intimes au Canada

Pour documenter les tendances en matière de crimes de violence au Canada et ailleurs, il faut souvent avoir recours à diverses sources de données. Ces sources ne sont pas toujours comparables mais, en règle générale, elles présentent un aperçu précis des tendances à long terme, particulièrement en ce qui a trait aux homicides. Il n'existait aucune donnée fiable sur les homicides au Canada avant les années 1920. Toutefois, à compter de 1921, le ministère des Statistiques de l'état civil a calculé et publié à chaque année le nombre et le taux de décès par suite d'un homicide, tels que déterminés par un médecin légiste. Plus récemment, en 1962, la Déclaration uniforme de la criminalité a été mise en oeuvre. Ce système a permis de recueillir des données de façon plus systématique, notamment les renseignements qui décrivent les caractéristiques des homicides et des individus concernés.[17]

Au cours du siècle dernier donc, la méthodologie de cueillette de données sur les homicides au Canada, de même que l'objet visé ont varié. Toutefois, les divergences sont peut nombreuses et ne semblent pas avoir influé sur les estimations globales relatives aux tendances en matière d'homicides (Gartner, 1995). Dans la section ci-dessous, nous allons décrire les tendances générales relatives au taux d'homicides au Canada. Nous décrirons ensuite les variations au plan régional et urbain/rural, de même que les tendances selon le sexe et la relation entre la victime et le contrevenant. Enfin, nous comparerons brièvement les diverses tendances canadiennes et celles qui ont été documentées aux États-Unis.[18]

3.1 Tendances générales relatives au taux d'homicides au Canada

Après avoir atteint un sommet dans les années 1990, le taux de criminalité n'a pas cessé de diminuer au Canada (Tremblay, 2000). Par exemple, au cours des huit dernières années, le taux de criminalité a chuté d'environ 4 p. 100 par année et, en 1999, il a atteint son plus bas niveau depuis 1979 (Tremblay, 2000, p. 3). Le nombre de crimes de violence a également diminué en 1999 pour la septième année consécutive pour toutes les catégories de crimes de violence (Tremblay, 2000). Avant cette diminution, le nombre de crimes de violence avait augmenté pendant 15 années consécutives. Par conséquent, malgré les récentes diminutions, ces chiffres sont toujours de 5 p. 100 plus élevés qu'il y a dix ans et de 57 p. 100 plus élevés qu'il y a deux décennies. Une exception, le taux d'homicides au Canada diminue continuellement depuis le milieu des années 1970. En 1999, année pour laquelle les dernières statistiques sont disponibles, le taux d'homicides était de 1,8 p. 100 000, le taux le plus bas depuis 1967. Ces diminutions sont attribuables en grande partie à la diminution du taux d'homicides chez les adultes (Fedorowycz, 2000). Les taux d'homicides chez les jeunes sont demeurés bas et stables au cours des dernières décennies.

Tel que susmentionné, des données relativement fiables sur le taux d'homicides au Canada sont recueillies systématiquement depuis 1921 et on constate quatre tendances différentes au cours de cette période.[19]

- ***De 1921 à 1930*** : Le taux d'homicides a connu une augmentation phénoménale et il a atteint son plus haut niveau en 1930, niveau qui était supérieur à 2 par 100 000 de population. Ce niveau n'a plus été atteint avant 1970.

[17] De 1961 à 1973, des données détaillées ont été recueillies et publiées sur les meurtres au premier et au deuxième degrés. Les données sur les caractéristiques des homicides involontaires et des infanticides sont recueillies depuis 1974.

[18] Les autres pays ont été peu nombreux à examiner les tendances en matière d'homicides entre partenaires intimes permettant d'effectuer des comparaisons. Une exception toutefois, l'Australie, où le taux d'homicides s'est avéré remarquablement stable entre 1989 et 2000 (Mouzos, 2001). Il y a eu une légère diminution du nombre de victimes féminines d'homicides annuellement, mais aucune donnée n'est disponible en ce qui a trait aux homicides entre conjoints ou partenaires intimes (Mouzos, 1999).

[19] Dans cette partie du rapport, les auteurs ont puisé dans les travaux de Gartner (1995), Silverman et Kennedy (1993) et dans de récents rapports sur les victimes d'homicides et d'actes criminels disponibles au Centre canadien de la statistique juridique (Fedorowycz, 2000; Tremblay, 2000).

- ***De 1930 au milieu des années 1960*** : Après avoir atteint son plus haut niveau en 1930, le taux d'homicides a chuté pendant la dépression, puis le taux s'est stabilisé jusqu'au milieu des années 1960. Pendant toute la période, soit de 1921 à 1999, le taux le plus bas a été enregistré en 1950, pendant cette baisse.[20]
- ***Du milieu des années 1960 à 1975*** : Au Canada, après plusieurs années de stabilité, on constate une troisième tendance distincte, soit une forte augmentation du taux d'homicides, entre 1966 et 1975. Pendant cette période, les taux annuels de violence létale ont augmenté graduellement, depuis 1,25 en 1966 jusqu'au maximum de 3,03 en 1975, une augmentation de 142 p. 100 (Fedorowycz, 1999, p. 3). Le taux annuel moyen au cours des années 1970 a été le plus élevé enregistré de toutes les décennies.
- ***De 1976 à 1999*** : Les statistiques les plus récentes disponibles indiquent qu'une quatrième tendance serait en train de se manifester au Canada, tendance qui serait, malgré les fluctuations annuelles, une tendance régulière à la baisse. Cette diminution est attribuable en grande partie au nombre d'homicides chez les adultes qui a diminué de 1975 à 1999. En 1990, le taux d'homicides était de 2,4 p. 100 000 de population, environ le même qu'en 1970. Une décennie plus tard, soit en 1999, le Canada affiche le taux d'homicides le plus bas depuis plus de 30 ans.

Toutefois, ces tendances générales varient quelque peu selon plusieurs facteurs. Dans les sections suivantes, nous allons aborder les variations des tendances en matière d'homicides au Canada.

3.2 Variation spatiale des taux d'homicides au Canada

L'agrégat des taux d'homicides pour l'ensemble du pays masque souvent d'importantes différences spatiales relatives au risque d'homicides. Par exemple, les grandes métropoles et les zones rurales peuvent avoir un taux d'homicides plus élevé que les villes et cités moins importantes (voir Archer et Gartner, 1984). En outre, certaines régions d'un pays peuvent avoir des taux plus élevés de crimes de violence que d'autres régions. Au Canada, les variations des taux d'homicides au plan provincial et en milieu urbain/rural ont toujours été documentées. La présente étude porte sur les variations spatiales des tendances en matière d'homicides puisque les types d'homicides (c.-à-d. entre conjoints, au sein de la famille ou entre étrangers) varient également par région et selon les facteurs démographiques. En outre, ces variations peuvent s'avérer essentielles afin de comprendre comment divers changements sociaux influent sur les tendances récentes en matière d'homicides entre conjoints.

Tendances en matière d'homicides au Canada, selon les régions. Pendant tout le XXe siècle, les taux d'homicides dans les provinces ont constamment révélé des tendances distinctes entre l'Est et l'Ouest du pays, la partie ouest du pays affichant des taux plus élevés que les provinces de l'est. Par exemple, au cours des dernières décennies, Terre-Neuve a eu le taux moyen le plus bas d'homicides alors que la Colombie-Britannique et plus récemment, le Manitoba, ont eu les taux les plus élevés (Fedorowycz, 2000). Si on tient compte du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest toutefois, on trouve des variations différentes entre le Sud et le Nord. En effet, les taux d'homicides dans les Territoires sont deux à trois fois plus élevés qu'en Colombie-Britannique et plus de dix fois plus élevés qu'à Terre-Neuve et dans l'Île-du-Prince-Édouard (Gartner, 1995). Alors que les taux d'homicides varient quelque peu dans les provinces au fil des ans, les variations globales entre les régions demeurent à peu près constantes.

On trouve également des différences entre les provinces relativement aux types d'homicides. Par exemple, plus de 40 p. 100 des homicides dans les provinces de l'Atlantique, de même qu'en Ontario, dans les Prairies et les Territoires, sont perpétrés contre un partenaire intime ou un membre de la famille. En revanche, moins d'un quart des homicides au Québec et moins d'un tiers des incidents mortels en Colombie-Britannique se produisent entre partenaires intimes ou membres de la famille. Il est possible que ce soit le grand nombre de meurtres non résolus qui distingue le Québec et la Colombie-Britannique (15 et 30 p. 100 respectivement) (Gartner, 1995).

[20] Le taux d'homicides a augmenté pour une brève période tout de suite après la Seconde guerre mondiale. Cette anomalie a été attribuée à divers facteurs, notamment le retour des hommes après la guerre, divers changements dans la structure familiale et le rôle des femmes à la maison ou en milieu de travail (Silverman et Kennedy, 1993). Dans l'ensemble toutefois, les taux d'homicides sont demeurés relativement stables entre 1944 et le milieu des années 1960, oscillant entre 1 et 1,5 par 100 000 de population.

Variations des taux d'homicides entre les zones urbaines et rurales. On prend souvent pour acquis que les habitants des zones urbaines ou des grandes villes sont plus susceptibles d'être victimes de violence que les gens des zones rurales. Les résidents des villes craignent beaucoup plus la criminalité que ceux des petites villes et des zones rurales (Sacco et Johnson, 1990). L'évidence empirique confirme le bien-fondé de la croyance et le fait que la population craint davantage d'être victime dans les villes. Par exemple, dans la plupart des pays, les villes les plus importantes ont les taux d'homicides les plus élevés de l'ensemble du pays (Archer et Gartner, 1984). Ainsi, le nombre de personnes qui forment une collectivité ou la densité de la population sont d'autres exemples de variations spatiales qui entraînent des taux d'homicides variables. Bien qu'on estime que les collectivités les plus importantes ont un risque plus élevé de victimisation, la recherche a démontré que le taux d'homicides dans la plupart des régions rurales du Canada n'est que légèrement inférieur à celui des grandes villes (Gartner, 1995).[21]

3.3 Tendances relatives au taux d'homicides, selon le sexe

Historiquement, les deux tiers des victimes d'homicides au Canada sont des hommes alors que les femmes représentent environ un tiers des victimes (Fedorowycz, 2000). Par exemple, Gartner (1995) a démontré que, entre 1921 et 1990, environ 36 p. 100 des victimes d'homicides signalés aux autorités étaient des femmes. Cette tendance s'est maintenue au cours de la dernière décennie et les dernières statistiques disponibles pour 1999 le confirment. L'écart est demeuré stable puisqu'en règle générale, les tendances relatives aux hommes et aux femmes sont semblables. En outre, la recherche a révélé que c'est la violence létale dont les victimes sont des hommes qui fait augmenter le taux d'homicides et cette tendance a été observée dans plusieurs sociétés (Daly et Wilson, 1988; Gartner, 1990; Silverman et Kennedy, 1993).

3.4 Relation entre la victime et le contrevenant, de 1961 à 1999

Il est reconnu depuis longtemps que les relations entre la victime et le délinquant sont un facteur important dans l'étude des homicides et des autres crimes graves de violence. Au Canada, nous disposons de renseignements précis sur le genre de relations entre la victime et le contrevenant depuis le début des années 1960. Bien que l'Enquête sur les homicides permette de classifier plus de 30 relations différentes entre les victimes et les délinquants, les chercheurs ont tendance à étudier un plus petit nombre de relations importantes au plan théorique (voir l'examen, Decker, 1993). Traditionnellement, la recherche a porté sur cinq différents types d'homicides définis en fonction de la relation entre la victime et le contrevenant : les homicides entre conjoints,[22] au sein de la famille, entre amis, connaissances et étrangers.

Entre 1961 et 1990, la proportion d'homicides entre étrangers a augmenté de façon constante alors que les homicides entre personnes intimes diminuent depuis le début des années 1960 (Silverman et Kennedy, 1993). Au cours de la dernière décennie toutefois, la proportion d'homicides entre étrangers est demeurée relativement stable, soit entre 12 p. 100 et 16 p. 100 (Fedorowycz, 2000). En même temps, les homicides entre personnes intimes ont continué de chuter jusqu'à et pendant la dernière décennie.[23] Les homicides entre amis et connaissances ont également augmenté entre 1961 et 1990, mais ils ont commencé à chuter au cours des dernières années. Toutefois, les homicides entre amis et connaissances demeurent les deux catégories les plus importantes de tous les homicides résolus au Canada. [24]

En ce qui a trait aux homicides entre conjoints, un récent rapport a révélé que les taux avaient diminué au cours de la période de 20 ans entre 1979 et 1998, particulièrement pour les épouses (CCSJ, 2000). En ce qui a trait à ces dernières, le taux est passé de 15 par million de couples en 1979 à 7 par million de couples en 1998 alors que pour les époux, le taux est passé de 5 par million de couples en 1987 à 2 par million de couples en 1998. Rappelons toutefois que selon un récent rapport

---

[21] Dans le même ordre d'idées, aux États-Unis, les zones rurales les plus reculées tendent à avoir des taux d'homicides plus élevés que les villes plus petites ou moyennes et qui ont de 10 000 à 100 000 habitants (Archer et Gartner 1984). Toutefois, par rapport aux États-Unis, la proportion du taux d'homicides perpétrés au Canada est plus importante en zone rurale et moins importante en zone urbaine.

[22] Tel que susmentionné, cette catégorie peut ne comprendre que les conjoints en droit et de fait, de même que les ex-conjoints. Dernièrement, toutefois, les chercheurs appliquent plutôt une définition plus large qui englobe les personnes qui sortent ensemble (c.-à-d. les amoureux).

[23] Les problèmes créés par les différentes définitions de l'expression « homicides entre conjoints ou partenaires intimes » seront abordés en détail dans la section sur les limites méthodologiques.

[24] Decker (1993) a prétendu que la catégorie « connaissances » devrait être explorée davantage parce qu'elle englobe un nombre important d'homicides, pour chaque sexe. Il est possible que lorsqu'il est difficile de préciser la relation entre le victime et le délinquant, on classe les homicides dans la catégorie « connaissances ». En outre, il est souvent arbitraire de distinguer les « connaissances » et les « amis ».

publié dans *Juristat*, le nombre d'homicides entre conjoints a commencé à chuter uniquement au début des années 1990 (Fedorowycz, 2000). Les raisons pour lesquelles ces deux rapports diffèrent quant à leur interprétation des tendances à la baisse des taux d'homicides entre conjoints ne sont pas claires, et nous ignorons si les écarts entre les diminutions des taux entre les victimes de sexe féminin et celles de sexe masculin sont statistiquement importantes. Nous aborderons les raisons possibles de cette variation dans une section ultérieure sur les contraintes de recherche. Pour ce qui est de la diminution perçue du taux d'homicides entre conjoints, il est intéressant de constater que selon les statistiques officielles les plus récentes disponibles, les taux d'homicides entre conjoints sont demeurés stables au cours des trois dernières années malgré une légère augmentation en 1999 (Fedorowycz, 2000).[25] Par conséquent, ces diminutions ne sont pas aussi nettes qu'on l'aurait d'abord cru. La question de savoir si les taux d'homicides entre conjoints ont réellement diminué devient plus complexe comme en fait foi une étude provinciale que nous examinerons plus loin et qui s'appuie sur une définition plus large des relations entre partenaires intimes.

Homicides des partenaires féminins en Ontario, de 1974 à 1994. Le grand nombre de femmes assassinées par leur partenaire de sexe masculin a amené la recherche à porter une attention particulière à ce phénomène distinct – l'homicide des partenaires féminins.[26] Dans la même foulée, une étude provinciale sur les homicides des partenaires féminins a été entreprise en Ontario, étude qui a permis de documenter les caractéristiques de ce type d'homicide, de même que les individus concernés sur une période de 21 ans. Selon Gartner et coll. (1999), entre 1974 et 1994, le taux d'homicides de partenaires féminins a fluctué, depuis son plus bas niveau de 0,55 en 1978 jusqu'au plus élevé de 1,26 en 1991. Toutefois, malgré les fluctuations annuelles, le taux d'homicides de partenaires féminins ne semble suivre aucune tendance particulière à long terme. Néanmoins, si on divise la période de 21 ans en deux périodes distinctes, il appert que le taux annuel moyen pendant la deuxième moitié de la période (1,02) était légèrement supérieur au taux pendant la première moitié (0,92).

Figure 1: Taux d'homicide entre conjoints, 1978 à 1999

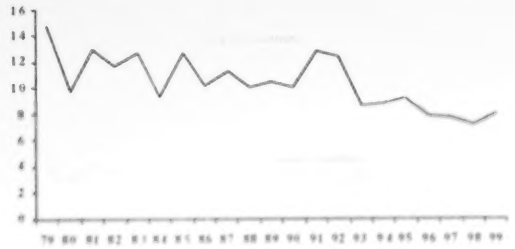

Selon les auteurs, la différence ne serait significative ni au plan statistique ni en pratique. Toutefois, si on compare les taux d'homicides de conjointes à des diminutions importantes d'autres types de violence létale, le taux légèrement plus élevé d'homicides de partenaires féminins au cours de la deuxième moitié devient plus important. Par exemple, le taux annuel d'assassinats de femmes par des étrangers ou des personnes inconnues a beaucoup diminué, depuis un taux moyen de 0,27 entre 1974 et 1983 jusqu'au taux moyen de 0,16 entre 1984 et 1994. Dans le même ordre d'idées, le taux annuel d'homicides de personnes de sexe masculin par leur conjointe a beaucoup diminué, depuis le taux moyen de 0,31 entre 1974 et 1983 jusqu'au taux moyen de 0,18 entre 1984 et 1994. Ainsi, pendant la période au cours de laquelle le risque encouru par les femmes relativement à des étrangers et par les hommes relativement à leur conjointe diminuait, le risque des femmes relativement à leur partenaire intime augmentait légèrement. En d'autres termes, après 1984 – période au cours de laquelle les services offerts aux femmes victimes de violence étaient beaucoup plus nombreux – le risque des hommes d'être tués par leur conjointe a connu une diminution importante alors que pour les femmes, le risque d'être assassinées par leur partenaire intime n'a pas diminué.

Les conclusions de cette étude portent sur une période de temps légèrement différente que celle visée par les rapports susmentionnés et l'étude sur l'homicide des partenaires féminins ne vise qu'une seule province; toutefois, le taux d'homicides de conjointes en Ontario est semblable au taux pour l'ensemble du Canada (Crawford et coll., 1997). Ainsi, les conclusions fondamentales de l'étude provinciale semblent

[25] Le nombre d'homicides perpétrés en 2000 n'est pas encore disponible.
[26] L'homicide des partenaires féminins comprend les meurtres de femmes perpétrés par leur conjoint en droit ou de fait, ex-conjoint ou amoureux.

contredire la conclusion selon laquelle, au cours des dernières décennies, le taux d'homicides des femmes par leur partenaire intime a diminué plus rapidement que celui des victimes de sexe masculin. En fait, les résultats ne sont pas significatifs au plan statistique, mais l'étude a révélé que le taux d'homicides des femmes par leur partenaire intime a augmenté légèrement alors que le taux applicable aux hommes a diminué. Nous aborderons les raisons pour lesquelles ces conclusions semblent contradictoires dans la section sur les contraintes d'ordre méthodologique.

Nous allons examiner la situation aux États-Unis qui révèle que, contrairement aux tendances perçues au Canada, le nombre de femmes américaines victimes d'homicides ne semble pas diminuer au même rythme que le nombre de victimes de sexe masculin.

3.5 Une comparaison des taux décroissants au Canada et aux États-Unis

La diminution du nombre d'homicides entre partenaires intimes semble coïncider avec une diminution générale du taux d'homicides entre adultes au Canada et dans les autres pays occidentaux, particulièrement les États-Unis. En règle générale, il n'est pas très utile de comparer les taux de criminalité aux États-Unis et dans les autres pays développés, notamment le Canada, à cause de la spécificité des crimes de violence aux États-Unis. Toutefois, une comparaison des tendances plutôt que des taux dans les deux pays pourrait s'avérer instructive. Par exemple, bien que le taux de criminalité aux États-Unis soit bien supérieur au taux canadien, les tendances générales en matière d'homicides sont à peu près semblables : c'est-à-dire que ce type d'actes de violence diminue dans les deux pays depuis plus de deux décennies. En ce qui a trait aux homicides entre partenaires intimes[27] toutefois, la recherche américaine révèle une tendance à la baisse depuis plus longtemps qu'au Canada. Nous allons mettre en évidence quelques-unes des conclusions tirées de cette recherche en insistant sur les variations documentées des tendances qui touchent certains sous-groupes de la population américaine.

Premièrement, tel que susmentionné brièvement, une diminution du taux d'homicides entre partenaires intimes aux États-Unis est documentée depuis plus de 20 ans (Greenfeld et coll., 1998; Puzone et coll., 2000). Cette recherche a également mis en lumière le fait qu'aux États-Unis, le taux d'homicides d'hommes par leur conjointe a diminué plus rapidement que le taux d'homicides de femmes par leur conjoint (Browne et coll., 1999; Dugan et coll., 1999; Greenfeld et coll., 1998; Puzone et coll., 2000). Par exemple, une étude a révélé qu'entre 1976 et 1995, les taux de victimisation des hommes ont chuté de 75 p. 100 alors que les taux de victimisation létale des femmes n'ont diminué que de 41 p. 100 (Puzone et coll., 2000, p. 415). En outre, les chercheurs américains ont démontré que les taux de victimisation létale ont diminué plus rapidement pour ce qui est de certaines partenaires intimes que pour d'autres. C'est-à-dire que les taux ont diminué plus rapidement pour les conjoints (en droit et de fait) que pour les autres partenaires (c.?a d. les amoureux et amoureuses).[28]

Les tendances varient également lorsque les taux sont désagrégés selon la race. Par exemple, les taux homicides entre partenaires intimes de race noire aux États-Unis ont diminué plus rapidement que les taux d'homicides entre partenaires intimes de race blanche. Une étude a révélé que le taux d'homicides entre partenaires intimes de race noire est passé de onze fois le taux pour les personnes de race blanche à quatre fois le taux d'homicides entre partenaires intimes de race blanche (Greenfeld et coll., 1998).

Si les taux d'homicides sont désagrégés à la fois selon la race et selon le sexe des victimes et des contrevenants pour ces deux décennies, les taux d'homicides entre partenaires intimes ont diminué en moyenne de 8 p. 100 pour les hommes de race noire, de 5 p. 100 pour les femmes de race noire, de 4 p. 100 pour les hommes de race blanche et de 1 p. 100 pour les femmes de race blanche (Greenfeld et coll., 1998, p. 7). Enfin, les diminutions ont été uniformes dans toutes les catégories (type de relations/race/sexe) mais une étude a révélé que le taux d'homicides de femmes de race blanche par leur partenaire intime avec lequel elle ne cohabitait pas avait légèrement augmenté (Puzone et coll., 2000).

3.6 Résumé

Il faut absolument distinguer les tendances stables et les fluctuations aléatoires des taux de crimes de violence (ou d'ailleurs de tout autre phénomène social) afin de

[27] Encore une fois, aux États-Unis, la recherche englobe dans la notion de « partenaire intime », les conjoints en droit et de fait et ex-conjoints, de même que les amoureux (p. ex. Greenfeld et coll., 1998).

[28] Les taux d'homicides des partenaires intimes qui ne cohabitent pas sont calculés à l'aide du pourcentage de la population âgé de 15 ans et plus dans la catégorie « célibataire, jamais marié ».

comprendre l'origine des tendances (Donohue, 1998). Par exemple, distinguer les diminutions stables et les fluctuations aléatoires peut permettre de déterminer l'influence sur les niveaux de violence des changements de politique des systèmes sociaux, juridiques et de justice pénale, de même que l'impact des conditions sociales, économiques et démographiques (Donohue, 1998). Il est donc important de déterminer si les tendances sont des améliorations temporaires qui gravitent autours de tendances à long terme ou s'il s'agit de changements abrupts et soutenus de tendances antérieures.

Au Canada, le taux d'homicides diminue depuis le milieu des années 1970, mais ce n'est que depuis le début des années 1990 qu'on a documenté une diminution des homicides entre conjoints (Fedorowycz, 2000).[29] En outre, au cours des trois dernières années, les statistiques officielles révèlent que les taux d'homicides entre conjoints sont demeurés stables malgré une légère augmentation en 1999 (Fedorowycz, 2000). Compte tenu de cette information, il n'est pas clair si le Canada connaît le début d'une diminution à long terme du taux d'homicides entre conjoints ou tout simplement une fluctuation aléatoire. En d'autres termes, si la diminution n'a pas commencé avant 1992, et que les taux ont été stables au cours des trois dernières années (de 1997 à 1999), la période de diminution perçue ne porte que sur cinq ans.

En outre, il n'est pas clair si les taux relatifs aux victimes de sexe féminin connaissent une diminution plus grande que les taux relatifs aux victimes de sexe masculin, comme le révèle un rapport (CCSJ, 2000). Une des difficultés, c'est qu'à cause du plus petit nombre d'homicides entre conjoints perpétrés par des femmes, les chiffres à la baisse ont un effet plus percutant sur les taux globaux par rapport aux effets de diminutions semblables sur le taux global d'homicides entre conjoints perpétrés par les hommes. Par conséquent, cette question doit être étudiée davantage et elle est intéressante compte tenu du fait qu'aux États-Unis, le contraire est vrai : le taux d'homicides de personnes de sexe masculin par leur partenaire intime a diminué beaucoup plus rapidement que le taux d'homicides de personnes de sexe féminin par leur partenaire de sexe masculin. Nous allons continuer d'examiner ces questions dans la section sur la recherche future.

Dans la prochaine section, nous proposons divers facteurs susceptibles d'expliquer la diminution générale des taux d'homicides afin de déterminer comment ces facteurs peuvent nous aider à mieux comprendre la baisse du taux d'homicides entre conjoints ou partenaires intimes. La plupart des études mentionnées ont été effectuées par des chercheurs, aux États-Unis.

[29] Encore une fois, on a constaté des tendances diverses, mais selon le rapport sur les homicides publié par le Centre canadien de la statistique juridique, le taux d'homicides entre conjoints a commencé à chuter au début des années 1990.

4.0 Compredre la diminution du taux d'homicides entre partenaires intimes : La pertinence des facteurs ayant contribué à la diminution générale du taux d'homicides

La diminution générale du taux d'homicides et, en particulier du taux d'homicides chez les adultes a incité plusieurs chercheurs, principalement aux États-Unis, à examiner divers facteurs susceptibles d'expliquer cette tendance (p. ex. : Blumstein et Wallman, 2000). Les principaux facteurs examinés sont les variables macrosociologiques, notamment le rôle des armes à feu, l'impact de l'incarcération et des modifications des activités policières, de même que l'influence des facteurs démographiques, y compris la composition de la population selon les sexes, les races et les groupes d'âge.[30]

Quelques-uns de ces facteurs sont peut-être moins pertinents au Canada, mais il ne faudrait pas conclure qu'ils ont peu ou pas d'effet. Par exemple, s'il est vrai que les armes à feu n'ont jamais été source de problèmes au Canada, du moins par rapport aux États-Unis, nous avons tout de même connu plusieurs changements au cours des dernières décennies en ce qui a trait aux mesures législatives sur le contrôle des armes à feu. En outre, tel que susmentionné, un grand nombre d'homicides entre conjoints au Canada sont perpétrés au moyen d'une arme à feu. Il faut donc tenter de comprendre comment quelques-uns de ces facteurs influent, le cas échéant, sur la diminution du nombre d'homicides au Canada et en particulier, comment ces facteurs peuvent aider les chercheurs à comprendre les tendances récentes en matière d'homicides entre conjoints. Dans la prochaine section, nous examinerons plus précisément les facteurs susceptibles d'expliquer les tendances en matière de violence létale entre conjoints, de même que la recherche analytique sur la pertinence de ces facteurs.

4.1 Le contrôle des armes à feu

À la fin des années 1970, la question du contrôle des armes à feu a pris beaucoup d'importance au Canada lorsque le *Code criminel* a été modifié afin de permettre aux responsables du système de justice pénale d'empêcher notamment les délinquants dangereux de posséder une arme à feu.[31] D'autres changements ont également été mis en œuvre, notamment les peines plus sévères pour les actes criminels perpétrés au moyen d'une arme à feu. Selon une évaluation détaillée des répercussions de ces réformes, il y a eu une diminution modérée des crimes avec une arme à feu, de même que du nombre de suicides et d'accidents (Scarff, 1983). De nouvelles modifications mises en oeuvre à la fin des années 1980 et au début des années 1990 ont renforcé les dispositions sur le contrôle des armes à feu au Canada en allongeant, encore une fois, la liste des armes à feu à usage restreint et interdites et en restreignant davantage l'accès aux armes à feu aux personnes accusées d'avoir perpétré un acte criminel ou condamnées relativement à un tel acte.

Au Canada, les taux d'homicides ont commencé à chuter au milieu des années 1970, avant la mise en œuvre de ces changements, mais un rapport du ministère de la Justice publié en 1992 et portant sur la période entre 1975 et 1990 révèle que tous les homicides commis avec une arme à feu avaient diminué au cours de cette période et que c'est le nombre d'homicides perpétrés au sein de la famille,[32] avec une arme à feu, qui avait le plus chuté. Par exemple, en 1990, seulement 48 homicides ont été perpétrés contre un membre de la famille au moyen d'une arme à feu, le plus petit nombre d'homicides de ce genre signalés depuis 1975. À cause de ces données, les auteurs du rapport ont conclu que depuis les modifications de 1978 au *Code criminel*, le

[30] Voir également le numéro spécial de *The Journal of Criminal Law & Criminology* 88(4) sur cette question.

[31] Selon un rapport demandé par le ministère de la Justice du Canada, d'autres mesures ont été prises, notamment les types d'armes à feu interdites ou à usage restreint; les règlements plus sévères sur la vente d'armes à feu et un nouveau processus selon lequel toute personne qui souhaite acheter une arme à feu doit remplir un formulaire d'acquisition (DANSYS Consultants Inc., 1992).

[32] Un homicide au sein de la famille est un homicide entre conjoints, notamment les conjoints de fait et autres membres de la famille (c.-à-d. père ou mère, grands-parents, frères ou sœurs, parents par alliance, tantes, oncles ou cousins, cousines).

nombre d'homicides au sein de la famille perpétrés avec une arme à feu avait diminué de façon constante.

Depuis cette date, d'autres changements ont été apportés à la *Loi sur les armes à feu*,[33] dont certains visaient précisément la violence conjugale. Par exemple, une nouvelle ligne téléphonique a été mise en œuvre afin de permettre aux citoyens inquiets de signaler certains individus et en particulier, les conjoints qui ne devraient pas avoir l'autorisation de posséder une arme à feu. Depuis le 1er décembre 1998, cette ligne a reçu plus de 22 000 appels de partout au pays. En outre, une nouvelle base de données sur les personnes méritant attention (FIP) contient des renseignements sur des individus, par exemple, s'ils ont déjà participé à un incident violent par le passé ou s'ils ont déjà souffert d'une maladie mentale. La police utilise ces renseignements afin d'évaluer les demandes des personnes qui souhaitent obtenir un permis de possession d'armes à feu. En particulier, le nouveau programme fournit des renseignements qui permettent à la police de décider de retirer certaines armes à feu d'un foyer où il y a eu de la violence conjugale.[34] En outre, dans le cadre de ce nouveau programme, toute personne qui demande un permis d'acquisition ou de possession doit demander à son conjoint ou ex conjoint (ou conjoint de fait) de signer, attestant qu'il ou elle est au courant de la demande. Si pour une raison ou une autre, le conjoint décide de ne pas signer la demande, il y a enquête.[35]

En règle générale, depuis 1976, chaque année, une arme à feu a été utilisée dans environ un tiers de tous les homicides. Par exemple, en 1999, une arme à feu a été utilisée dans 31 p. 100 (165) des homicides (Fedorowycz, 2000). Il s'agit d'une augmentation de 9 p. 100 par rapport au nombre total d'homicides perpétrés avec une arme à feu pendant l'année précédente, mais ce chiffre est de 20 p. 100 moins élevé que la moyenne au cours des 10 années antérieures (205 par année). En fait, l'année 1998 compte le taux d'homicides le moins élevé depuis que les données ont commencé à être colligées pour tout le Canada, en 1961. Il est donc permis de penser que les lois plus sévères sur le contrôle des armes à feu ont peut-être eu un impact sur la violence létale entre conjoints, mais il faut plus de recherche qui analysera systématiquement ce lien.

4.2 Le rôle de l'incarcération

Depuis cette date, d'autres changements ont été Au cours des dernières années, les Américains ont mis en œuvre une stratégie d'envergure visant à diminuer le taux de criminalité, stratégie qui consiste à incarcérer un plus grand nombre de criminels. Fondamentalement, cette mesure repose sur l'hypothèse selon laquelle l'incarcération diminue le taux de criminalité en neutralisant les criminels et en les dissuadant (p. ex. : Devine, Sheley et Smith, 1988; Zimring et Hawkins, 1995). L'hypothèse selon laquelle l'incarcération entraîne une diminution du taux de criminalité est elle même fondée sur deux convictions. Premièrement, les détenus sont empêchés de perpétrer les actes criminels qu'ils auraient commis s'ils étaient en liberté et deuxièmement, la possibilité accrue d'être condamné à une peine d'emprisonnement, de même que d'obtenir une peine plus longue, peut dissuader certains de commettre des actes criminels. Toutefois, un examen de sept études américaines récentes sur les répercussions de cette stratégie sur le taux d'homicides révèle qu'il n'y a aucun rapport concluant entre les taux d'incarcération et le nombre d'homicides (Marvell et Moody, 1997). C'est-à-dire que des sept études examinées, trois ont déterminé qu'il y avait peu ou pas d'association (Levitt, 1996; Marvell et Moody, 1994; Zimring et Hawkins, 1995) et quatre ont conclu à une association négative (Bowker, 1981; Cohen et Land, 1987; Devine et coll., 1988; Marvell et Moody, 1997).

On estime toutefois que l'effet de dissuasion, pour ce qui touche les homicides, serait minime (Chambliss 1984). En d'autres termes, les chercheurs sont d'avis que parce que la plupart des homicides sont de nature expressive ou spontanée, l'effet de dissuasion des stratégies de répression du crime, notamment l'incarcération, auront peu ou pas d'effet sur la criminalité (Parker et Smith, 1979; Thomas et Williams, 1977). Il en est particulièrement ainsi en ce qui a trait aux homicides entre conjoints. En effet, la plupart des chercheurs estiment qu'il s'agit de « crimes passionnels » et que le contrevenant se préoccupe peu ou pas des peines qu'il est passible d'encourir (Loftin, 1986; Maxfield, 1989; Messner et Tardiff, 1985; Parker et Smith, 1979; Rojek et Williams, 1993; Sampson, 1987; Smith et Parker, 1980).

---

33 En particulier, les articles 5 et 70 de la *Loi* qui visent la sécurité du public.

34 Les agents de police peuvent avoir accès au registre d'information de la voiture de patrouille au moyen d'un terminal d'ordinateur ou de leur centre de communications (Centre canadien des armes à feu, 2001).

35 Par exemple, en août 1999, une femme de la Nouvelle-Écosse a utilisé cette ligne téléphonique afin de signaler le fait que son mari, dont elle était séparée, allait déposer une demande de permis. Parce qu'elle avait refusé de signer le formulaire, il allait indiquer qu'il n'avait pas de conjoint. Elle a dit à la police qu'elle avait peur pour elle-même, et pour ses enfants. Plus tard, elle a déposé une plainte auprès du service de police local afin que les renseignements soient enregistrés dans le FIP. Ainsi, si son mari tente d'obtenir un permis à l'avenir, il y aura automatiquement une enquête (Centre canadien des armes à feu, 2001).

Des études plus récentes encore révèlent qu'aux États-Unis, l'augmentation des taux d'incarcération a eu un certain impact sur la diminution des taux d'homicides.[36] Au Canada toutefois, les taux d'incarcération ont diminué graduellement pendant les dix dernières années. Par exemple, en 1998-1999, le nombre total d'incarcérations d'adultes a diminué pour la sixième année consécutive, une diminution de 14 p. 100 par rapport à 1992-1993, année au cours de laquelle il y a eu le plus grand nombre d'admissions dans les établissements de détention après une période d'augmentation au cours des dix années antérieures (Thomas, 2000).[37] Toutefois, il est intéressant de constater que le nombre d'homicides entre conjoints a commencé à chuter au moment même où le taux d'incarcération atteignait son plus haut niveau. S'il y avait un lien entre l'augmentation de la population carcérale et la diminution des crimes de violence, on s'attendrait à ce qu'il y ait un temps d'arrêt entre l'augmentation des taux d'incarcération et la diminution de la violence. En d'autres termes, l'impact de l'augmentation des taux d'incarcération sur les taux de violence ou de criminalité en général ne serait pas instantané. Il faudrait toutefois étudier davantage cette question.

4.3 Les difficultés économiques et les taux d'homicides

Bien des gens prétendent que les taux de criminalité sont liés aux difficultés économiques que vivent certaines personnes dans notre société. Par conséquent, les chercheurs qui examinent les répercussions de l'économie se sont surtout penchés sur la relation directe entre les difficultés économiques et les taux globaux de criminalité. Par exemple, les difficultés économiques sont déterminées en fonction des inégalités économiques, des niveaux de pauvreté et de chômage (LaFree, 1999). L'économie a donc été l'un de plusieurs facteurs sur lesquels la recherche récente sur la diminution des crimes de violence aux États-Unis a porté (voir Grogger, 2000). Historiquement, les études comparatives transnationales sur les taux d'homicides ont toujours révélé une association positive entre les inégalités économiques et les taux d'homicides (voir examen, LaFree, 1999). Par contre, toutefois, les conclusions relatives à d'autres mesures de difficultés économiques, à savoir le chômage, n'ont pas confirmé la thèse des difficultés économiques. C'est-à-dire que dans un examen de ces études, LaFree (1999) n'en a trouvé aucune démontrant que le pourcentage de chômeurs était directement proportionnel au taux d'homicides global démontré dans les études transnationales.

Peu d'études ont porté sur l'impact des difficultés économiques sur les taux d'homicides, selon le type de relations entre la victime et le contrevenant. Une exception toutefois, les études de Parker et Smith (1979) qui ont porté sur la question de savoir si divers facteurs contribuaient au taux d'homicides « primaires » et « non primaires », à l'aide d'un modèle de dissuasion et du modèle dit étiologique.[38] Pour les auteurs, un homicide primaire est un homicide entre personnes intimes alors qu'un homicide non primaire se produit entre connaissances et personnes étrangères. Leur analyse est fondée sur l'hypothèse selon laquelle ces deux types d'homicides ont des origines différentes. Plus précisément, ils font valoir qu'un homicide primaire est le plus souvent un acte passionnel alors qu'un homicide non primaire comporte un élément de décision ou d'intention.[39] En évaluant le modèle de dissuasion, ils ont constaté que la certitude quant à la peine ne jouait un rôle que relativement aux homicides non primaires, ce qui confirmait leur hypothèse. Toutefois, lorsque les auteurs ont tenu compte des variables du modèle étiologique, la certitude quant à la peine n'était plus associée, de façon significative, au taux d'homicides primaires. Dans le dernier modèle, un facteur clé du modèle étiologique – l'indice de pauvreté intégré[40] – constitue une variable explicative importante au regard des deux types d'homicides.[41] Il semble donc que les difficultés économiques influent également sur divers types d'homicides.

---

[36] Voir Rosenfeld (2000) et Spelman (2000) pour un examen plus récent de la question.

[37] Y compris les admissions dans les établissements fédéraux, provinciaux et territoriaux.

[38] Selon le modèle de dissuasion, les taux globaux d'homicides dépendent de deux facteurs – la certitude quant à la peine et la sévérité de cette dernière (p. ex., Gibbs, 1968). Selon le modèle étiologique, la certitude quant à la peine et la sévérité de celle-ci, de même que les facteurs socio-économiques et démographiques sont des variables explicatives des taux d'homicides.

[39] La recherche récente propose toutefois que la distinction entre les homicides expressifs et instrumentaux n'est peut-être pas aussi claire qu'on le croyait. Par exemple, Miethe et Drass (1999) ont découvert que dans la grande majorité des homicides, les deux groupes ont divers facteurs de même que certains contextes situationnels en commun. En d'autres termes, les homicides entre personnes intimes peuvent présenter des caractéristiques à la fois instrumentales et expressives et on peut en dire autant des homicides entre étrangers.

[40] Aux États-Unis, l'indice de pauvreté intégré comprend le taux de mortalité infantile, le pourcentage des familles ayant un revenu inférieur à 1 000 $ par mois, le pourcentage d'enfants de familles monoparentales, le pourcentage de la population composé de personnes de plus de 25 ans qui ont moins de cinq années de scolarité et enfin, le pourcentage de recrues qui n'ont pas réussi le test mental des forces armées.

[41] Dans le dernier modèle, le pourcentage de personnes vivant en milieu urbain constitue également une variable explicative importante du taux d'homicides au deuxième degré et le pourcentage des personnes âgées de 20 à 34 ans était une variable explicative importante du taux d'homicides primaires.

Plus récemment, Kovandzic et coll. (1999) ont soutenu que l'évidence empirique n'a pas permis d'obtenir un consensus sur la relation entre les inégalités économiques, la pauvreté et les taux d'homicides pour deux raisons : premièrement, la relation est peut-être transitoire et deuxièmement, la nature de la relation dépend du type d'homicide analysé. (p. ex. : au sein de la famille, entre connaissances et étrangers). Dans leur analyse en milieu urbain, les auteurs ont démontré qu'alors que la pauvreté ou l'inégalité économique sont associées à tous les types d'homicides, ce sont les homicides au sein de la famille qui sont le plus étroitement associés à des facteurs socio-économiques. Il est donc possible qu'une amélioration des niveaux socio-économiques influerait davantage sur le taux d'homicides au sein de la famille, notamment les homicides entre conjoints, que sur tout autre type d'homicides. Les analyses qui tiennent compte des indices de l'économie canadienne sur une période de temps afin de déterminer leur impact sur les taux de divers types d'homicides permettraient de mieux comprendre le phénomène globalement, et la relation entre la situation économique et l'homicide entre conjoints en particulier.

4.4 Les facteurs démographiques

Au début des années 1960, certains chercheurs ont commencé à se pencher sur la question de savoir dans quelle mesure la structure démographique influait sur les taux globaux de criminalité. Cette recherche était fondée sur l'hypothèse selon laquelle toutes choses étant égales par ailleurs, la violence devrait augmenter en même temps que la proportion de la population constituée de groupes plus enclins à commettre des actes de violence (c.-à-d. groupes d'âge, groupes raciaux, sexe) (Fox, 1999). La recherche effectuée au début des années 1960 aux États-Unis confirme cette hypothèse.[42] Par conséquent, il est facile de comprendre que lorsque les taux de criminalité chutent de manière remarquable, la démographie y est peut-être pour quelque chose.[43]

Rosenfeld (2000) et d'autres (p. ex. : Blumstein et Wallman, 2000) ont suggéré qu'il était assez simple d'expliquer en partie l'apport de la population adulte sur la diminution globale du taux d'homicides. Au fur et à mesure que les « baby-boomers » ont atteint l'âge adulte, ils ont entraîné une diminution du taux global d'homicides et d'autres actes criminels tout comme ils avaient contribué à l'augmentation des taux de criminalité pendant leur jeunesse. On peut peut-être expliquer ainsi une partie de la diminution actuelle, mais les chercheurs reconnaissent que cette explication n'est pas suffisante. Par exemple, pour être crédible, il faudrait que cette cause explique la diminution des niveaux de violence chez les jeunes adultes, tout autant que chez les adultes plus âgés. En outre, il faut pouvoir tenir compte des taux décroissants d'homicides entre partenaires intimes dans l'évaluation du bien-fondé des causes proposées relatives à la diminution globale des taux d'homicides entre adultes. Pour ce qui touche la diminution globale des homicides entre adultes, deux facteurs ont été identifiés : la répartition par sexe de la population et les modes de vie changeants des conjoints (p. ex.: diminution de la nuptialité). Nous examinerons davantage cette dernière question dans la section sur les causes possibles du taux d'homicides entre partenaires intimes.

Quant au rapport des sexes, dans une étude récente, Avakeme (1999) a appliqué l'hypothèse avancée par Guttentag et Secord (1983) sur la proportion relative des sexes et la victimisation létale des femmes.[44] Il a démontré que ce rapport était important pour comprendre les homicides perpétrés contre les femmes, mais pas pour les raisons que l'on pourrait croire. Contrairement à son hypothèse, des rapports élevés (c.-à-d. plus d'hommes que de femmes) ont entraîné une augmentation du taux d'homicides des personnes de sexe féminin et, plus précisément, les femmes de race blanche.[45] Cette conclusion peut s'interpréter à la lumière de l'ouvrage de Daly et Wilson (1988) qui ont fait valoir que c'est souvent parce que les hommes s'estiment propriétaires des fonctions de reproduction de leur conjointe qu'ils s'attaquent à elle. Si on applique

[42] Les niveaux de violence ont augmenté beaucoup au cours de cette période aux États-Unis, ce qui a amené divers chercheurs à examiner comment les modifications significatives de la composition de la population en termes d'âge, de race et de sexe pourraient contribuer à l'augmentation de la violence (pour un examen de ces documents, voir Fox, 1999).

[43] Une recherche récente laisse à penser toutefois que le problème que soulèvent ces prédictions sur les changements démographiques est que ces hypothèses sont fondées sur l'évaluation d'une seule variable : le nombre de personnes qui sont d'âge à commettre plus de crimes (Levitt, 1999). En d'autres termes, elles ne tiennent pas compte de deux choses : l'augmentation projetée de la population globale et le taux de criminalité relié à un âge précis et les changements de ces taux.

[44] La recherche de Guttentag et de Secord (1983) est fondée sur l'hypothèse selon laquelle la proportion d'hommes par rapport aux femmes (c.-à-d. nombre d'hommes pour 100 femmes) influe peut-être sur divers phénomènes sociaux, notamment les niveaux de violence. Ce lien a été examiné de manière empirique dans plusieurs études sur la violence (Blau et Golden, 1986; Carroll et Jackson, 1983; Crutchfield, Gerrken et Gove, 1982; DeFronzo, 1983; Messner, 1986a, 1986b; Messner et Blau, 1987; Simpson, 1985).

[45] Avakeme (1999) a également mentionné que l'association entre un rapport élevé et la victimisation létale des femmes n'était pas atténuée par la participation des femmes à la population active, élément secondaire de son analyse.

ce raisonnement, on pourrait conclure que s'il y a plus d'hommes que de femmes, le potentiel reproductif des femmes sera une denrée rare, ce qui amènera les hommes à se montrer encore plus possessifs.

Le recensement de 1961 révèle qu'il y avait plus d'hommes que de femmes au Canada. Toutefois, les chiffres bruts indiquent que cette différence s'est atténuée depuis lors et, selon le recensement de 1976, la situation a changé : il y avait plus de femmes que d'hommes en 1976 et cette différence s'accentue.[46] Par exemple, en 1976, il y avait 93 560 femmes de plus que d'hommes au Canada. Selon les données obtenues pendant le dernier recensement, en 1996, il y aurait aujourd'hui 506 710 femmes de plus que d'hommes. Toutefois, aucune recherche canadienne n'a encore examiné les répercussions du nombre de femmes par rapport au nombre d'hommes sur le taux de crimes de violence au Canada.

4.5 Modifications des activités policières

Il existe deux points de vue populaires concernant le rôle de la police dans la diminution de la criminalité. Certains croient que la police joue un rôle peu important dans la répression du crime et que les répercussions du maintien de l'ordre sur le taux de criminalité sont minimes (Gottfredson et Hirschi, 1990; Klockars, 1983). Par conséquent, le nombre d'agents de la paix, les ressources policières et les stratégies de maintien de l'ordre n'influent pas beaucoup sur les taux de criminalité. Le bien-fondé de cette opinion a été confirmé par plus de 20 années de recherche empirique qui révèlent une faible association entre les efforts des agents de la paix et la criminalité (voir examen, Eck et Maguire, 2000). Toutefois, alors que le taux de criminalité avec violence diminue aux États-Unis, un deuxième point de vue a commencé à s'imposer. Selon les partisans de cette opinion, la présence policière peut diminuer (ou amplifier) l'activité criminelle, selon le temps, le lieu et les types de stratégies adoptées par la police (Dilulia, 1995; Kelling et Coles, 1996; Sherman, 1995).

Toutefois, par suite d'une étude globale de la recherche, Eck et Maguire (2000) ont conclu qu'il n'y avait aucune preuve constante qu'une augmentation des activités policières entraînait une diminution des crimes de violence. En réalité, Sherman (1997) prétend que les stratégies plus agressives peuvent entraîner une diminution de la criminalité à court terme, mais une augmentation à long terme.[47] Par exemple, les stratégies policières agressives comportent souvent une augmentation des arrestations relativement à des infractions moins graves. Par conséquent, les problèmes causés par un casier judiciaire (c.-à-d. moins de chances de trouver un emploi) influeront sur plus de personnes. Ainsi, les stratégies policières agressives fondées sur une stricte interprétation de la loi ne seraient pas utiles à long terme.

Compte tenu de l'absence de données empiriques sur le rôle du maintien de l'ordre dans la diminution des taux de criminalité, Eck et Maguire (2000) ont suggéré que les chercheurs considèrent que la police fait partie d'un ensemble complexe d'institutions, tant formelles qu'informelles, qui ont un impact sur la criminalité; la police ne serait pas un élément isolé qui a un impact distinct sur la criminalité. Ils ont écrit :

> [TRADUCTION] Lorsque les crimes de violence constituent un problème social grave, il n'y a pas que la police qui s'intéresse au problème. Les écoles, les groupes communautaires, les entreprises, les responsables de la santé et bien d'autres organisations et individus sont concernés. On pourrait comparer cette réaction à celle de la population d'une région lors d'une catastrophe naturelle, à la différence que la réaction que suscite la violence sociale s'étend sur une plus longue période de temps... L'efficacité de chaque élément de ce groupe de personnes et organisations diverses, pris séparément, n'est peut-être pas grande. Mais collectivement, la réaction peut s'avérer plus importante. Il faut beaucoup de temps pour mobiliser un groupe disparate d'institutions et leur impact collectif sur le taux de criminalité ne se manifestera pas immédiatement. À la longue toutefois, l'effet cumulatif de ces forces devient plus apparent (Eck et Maguire, 2000, p. 250).

Ainsi, les changements apportés au système de maintien de l'ordre qui ont été mis en œuvre afin de satisfaire aux

---

[46] Malgré les changements des nombres bruts toutefois, le sex ratio des hommes et des femmes dans ce pays continue de tourner autour de un, ce qui veut dire qu'il y a à peu près le même nombre d'hommes que de femmes.

[47] Sur cette question, Greene (1999) démontre que la politique de tolérance zéro n'est pas plus efficace aux fins de diminuer le taux de criminalité que son contraire idéologique : la police communautaire axée sur les problèmes. En fait, la première stratégie crée plus de tension entre la police et les membres de la collectivité et entraîne la criminalisation d'un grand nombre de personnes sans aucun avantage apparent (voir également Paternoster et coll., 1997).

préoccupations croissantes de la population touchant la violence conjugale et, plus particulièrement la violence à l'égard des femmes, ont peut-être eu un impact sur le taux d'homicides entre conjoints, dans le cadre du mouvement social plus large. L'hypothèse a des caractéristiques communes avec celle mentionnée plus haut, à savoir que la diminution des taux de violence est signe d'une société plus évoluée. Nous examinons cet argument dans la section qui suit.

4.6 L'évolution de la société

En tentant d'expliquer les taux décroissants de violence, certains chercheurs ont pensé qu'il pouvait s'agir de résultat d'un nouveau *processus de civilisation* (p. ex. : Rosenfeld, 2000). Historiquement, l'hypothèse fondée sur l'évolution de la société a été invoquée pour expliquer la diminution de la violence dans les sociétés européennes pendant plusieurs siècles (Elias, 1994). Bref, le processus s'entend de l'évolution des sensibilités culturelles qui en viennent à croire que les comportements agressifs sont répugnants, laids, vulgaires et sauvages (p.156). Selon Rosenfeld (2000), une deuxième vague de « civilisation » serait en train de se produire aux États-Unis. Elle se manifeste par l'intolérance croissante de la société à l'égard de la violence interpersonnelle et, en particulier, la violence létale (voir également Zimring et Hawkins, 1997). La mise en œuvre des politiques de tolérance zéro dans les écoles, l'utilisation croissante de l'emprisonnement comme mesure de contrôle social, la popularité du mouvement pour les droits des victimes, et plus important encore compte tenu de notre propos, le mouvement contre la violence familiale, seraient des exemples de ce processus de civilisation.

Pour établir un lien entre l'intolérance croissante à l'égard de la violence interpersonnelle et les actes individuels, particulièrement en ce qui à trait à la violence létale, on peut s'inspirer de l'analyse culturelle du comportement meurtrier que propose Lundsgaarde (1977). Dans son ouvrage, *Murder in Space City*, Lundsgaarde prétend que les meurtres, lorsqu'ils sont définis selon la relation entre la victime et le contrevenant et la peine qui s'en suit, peuvent s'expliquer par les valeurs culturelles de la société qui se reflètent dans les institutions juridiques officielles. C'est-à-dire que le principal lien entre les règles culturelles qui guident le comportement individuel et le comportement individuel lui-même se trouve dans le régime de sanctions (représenté par le système de justice pénale).

À titre d'exemple, Lundsgaarde attire l'attention sur la façon dont les homicides qui découlent d'une relation intime insatisfaisante (p. ex. : les homicides entre conjoints) n'ont pas toujours été considérés comme une menace à l'ordre social, préoccupation principale des organismes officiels chargés d'imposer les sanctions. Par conséquent, il fait valoir que le taux d'homicides est directement associé au niveau de réprobation (ou d'absence de réprobation) au plan culturel (représenté par la réaction des autorités du système de justice pénale). Il conclut donc que l'homicide, à l'instar des autres formes de violence interpersonnelle, doit être vu comme une sorte de " phénomène culturel " qu'on peut étudier et analyser en appliquant une théorie générale des sanctions.

Si on applique l'argument de Lundsgaarde aux tendances actuelles en matière d'homicides, il se peut que le régime de sanctions qui est plus sévère à l'égard des actes criminels entre personnes intimes (à tout le moins, par rapport au passé) ait eu un effet symbolique sur la société ce qui, en combinaison avec les réactions d'autres organismes officiels ou non, a suscité une plus grande intolérance face à la violence entre personnes intimes. Rosenfeld (2000) prétend que le mouvement contre la violence familiale a réussi à faire reconnaître ce groupe de victimes :

> [TRADUCTION] Le mouvement dit clairement et sans équivoque que les femmes ont le droit de ne pas être la cible de la violence masculine. Ce message pourrait avoir un effet beaucoup plus important sur les niveaux de violence entre partenaires intimes que les lignes téléphoniques, refuges, ordonnances d'interdiction de communiquer et autres mesures de protection engendrés par le mouvement (Rosenfeld, 2000, p. 159).

4.7 Résumé

Les points susmentionnés laissent à penser que les causes proposées de la diminution du taux d'homicides, en général, aux États-Unis peuvent, à des degrés différents, nous aider à mieux comprendre la diminution semblable des taux d'homicides entre partenaires intimes. Ces mêmes causes s'appliquent peut-être au Canada, mais aucune recherche n'a encore examiné cette question. À tout le moins, certains macrofacteurs qui ont été brièvement mentionnés peuvent nous aider à mieux comprendre la baisse des taux d'homicides au Canada, de même que les taux décroissants de divers types d'homicides. Par exemple, tel que susmentionné, les dispositions législatives canadiennes sur le contrôle des armes à feu sont plus sévères, tout particulièrement pour ce qui touche la

violence familiale. En outre, le taux d'incarcération diminue au Canada depuis quelques années, mais il a augmenté pour atteindre son plus haut niveau en 1992, à peu près au même moment où on a constaté pour la première fois une diminution du taux d'homicides entre conjoints.

Quel impact ont eu ces facteurs sur le taux d'homicides entre conjoints? On pourrait s'attendre à ce que leur effet soit minime, mais une analyse rigoureuse devrait permettre de tenir compte de ces facteurs en tentant d'isoler les causes plus précises de la diminution de la violence létale entre partenaires intimes. La prochaine section examine plusieurs facteurs mentionnés dans la recherche américaine comme ayant un impact potentiel sur la diminution du taux d'homicides entre partenaires intimes.

5.0 Comprendre la diminution du taux d'homicides entre partenaires intimes : La diminution du risque

Ce n'est qu'au cours de la dernière décennie que la recherche a cessé de documenter la diminution du taux d'homicides entre partenaires intimes pour s'attaquer à la détermination des facteurs susceptibles de contribuer à cette tendance récente. La recherche a porté principalement sur les sources de diminution du risque, c'est-à-dire les facteurs qui atténuent le risque que la violence survienne ou continue de survenir entre partenaires intimes et qui, par voie de conséquence, entraînent une diminution des meurtres (Browne et Williams, 1989; Dugan et coll., 1999; Rosenfeld, 2000). La recherche a révélé trois changements sociaux importants qui se sont produits au moment même où le taux d'homicides entre partenaires intimes a commencé à chuter :

- le mouvement contre la violence familiale;
- une plus grande égalité socio-économique entre les sexes;
- l'évolution des relations intimes.

Encore une fois, il s'agit d'une recherche effectuée exclusivement aux États-Unis, de sorte que la présente section est fondée sur la recherche américaine.[48] Mais les citoyens canadiens ont eux aussi connu les mêmes changements sociaux. Par conséquent, les conclusions de ces études peuvent avoir des répercussions importantes sur la recherche future sur la situation canadienne. Dans la présente section, nous allons aborder divers facteurs susceptibles de diminuer le risque de violence létale ou non entre partenaires intimes. Ensuite, nous présenterons un résumé des divers documents de recherche qui ont examiné l'association entre ces divers facteurs (ou changements sociaux) et les tendances récentes en matière de violence létale entre personnes intimes. (Voir également le tableau 1 de l'annexe.)

5.1 Diminuer le risque de violence dans les relations intimes

Le principe de la diminution du risque est fondé sur la recherche sur la violence qui a conclu et prouvé à plusieurs reprises que les homicides entre conjoints sont souvent précédés de violence répétitive et continue (Browne, 1987; Browne, Williams et Dutton, 1999; Campbell, 1992; Chimbos, 1978; Gartner et coll., 1999; Goetting, 1995). Autrement dit, la violence létale entre conjoints est souvent le point culminant d'une relation explosive. Par conséquent, les mécanismes qui aident les partenaires victimes de violence, surtout les femmes, à quitter une relation violente ou qui, théoriquement, viennent empêcher ce type de relation peuvent entraîner une diminution du taux de victimisation létale entre partenaires intimes (Dugan et coll., 1999). Cet argument a une incidence pour ce qui est des homicides des partenaires des deux sexes, mais les chercheurs américains ont constaté une plus grande diminution du nombre de victimes de sexe masculin que de sexe féminin pendant la période visée.

En tentant d'expliquer la différence entre les sexes, pour ce qui touche la diminution du nombre d'homicides entre partenaires intimes, les chercheurs ont attiré l'attention sur des conclusions empiriques qui documentent d'importantes divergences, tant au plan de la motivation que des circonstances, entre ces deux groupes (Gartner et coll., 1999; Silverman et Kennedy, 1993; Wolfgang, 1958). Premièrement, les chercheurs ont constaté que les femmes étaient plus susceptibles de tuer leurs partenaires intimes après une longue période de violence ou encore, lorsqu'elles craignent que les actes de violence perdurent ou deviennent plus graves, qu'elle s'exerce contre elles-mêmes ou contre leurs enfants. Simplement dit, on peut parler de « provocation » de la victime plus souvent quand il s'agit d'une femme qui tue son partenaire de sexe masculin alors que cette caractéristique circonstancielle est plus rare dans les cas où c'est un homme qui tue sa

[48] Une des raisons pouvant expliquer la rareté de la recherche canadienne sur cette question tient peut-être au fait que la diminution perçue des taux d'homicides entre conjoints au Canada n'est documentée que depuis le début des années 1990 (Fedorowycz, 2000). À titre de comparaison, les taux d'homicides entre partenaires intimes diminuent aux États-Unis depuis plus de deux décennies (Greenfeld et coll., 1998; Puzone et coll., 2000; Rennison et Welchans, 2000).

partenaire de sexe féminin (Campbell, 1992; Goetting, 1995; Jurik et Winn, 1990; Rasche, 1993; Silverman et Mukherjee, 1987; Wilson et Daly, 1992).[49]

Par conséquent, là où les femmes victimes de violence disposent de services adéquats ou lorsqu'elles bénéficient d'un statut socio-économique plus élevé, elles ont peut-être l'impression de disposer d'une autre solution pratique afin de mettre un terme à la violence (Dugan et coll., 1999). Autrement dit, une amélioration des ressources à l'intention des victimes de violence conjugale, notamment les refuges et les lignes téléphoniques ou encore, une plus grande indépendance financière, peuvent constituer une alternative à l'homicide d'un partenaire de sexe masculin, ce qui a pour effet de diminuer le nombre d'hommes victimes d'homicides dans ce contexte.

À titre de comparaison, c'est la rage ou le désespoir face à la séparation réelle ou imminente qui pousse le plus souvent un homme à tuer sa partenaire. Il s'ensuit que la disponibilité des ressources n'offre pas la même protection aux femmes qui souhaitent quitter une relation de violence parce que c'est souvent la tentative d'échapper à la relation qui entraîne l'issue fatale (p. ex. : Browne, Williams et Dutton, 1999; Gartner et coll., 1999; Wilson et Daly, 1993). À titre d'exemple, les femmes qui ont été abattues dans les refuges qui devaient les protéger ainsi que leurs enfants contre un partenaire masculin violent (Gartner et coll., 1999).

En outre, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être blessées gravement ou tuées par suite d'actes de violence dans une relation intime (Berk et coll., 1983; Browne, 1993; Crowell et Burgess, 1996; Fagan et Browne, 1994; Stets et Straus, 1990; Stout et Brown, 1995). Ainsi, bien que certains chercheurs prétendent que les femmes sont tout aussi susceptibles que leurs partenaires de sexe masculin de poser des gestes violents (p. ex. : Straus et Gelles, 1986), il est plus rare que ces actes de violence à l'égard d'un partenaire de sexe masculin entraîne le décès de ce dernier.

Les différences entre les sexes, donc, quant aux mobiles et aux résultats de la violence entre partenaires intimes nous amènent à penser qu'une amélioration de la situation socio-économique des femmes ainsi qu'une augmentation des ressources visant à endiguer la violence conjugale auraient des impacts différents sur la victimisation létale des partenaires intimes masculins et féminins. En outre, la nature changeante des relations intimes (c.-à-d. mariages retardés, moins de conjoints en droit, facilité plus grande à obtenir un divorce) veut également dire que les femmes n'ont pas le sentiment qu'elles sont obligées de demeurer dans une relation qui pourrait nuire à leur santé ou à leur bien-être global. Toutefois, la décision d'échapper à ce type de relation peut également s'avérer mortelle parce que, tel que susmentionné, les hommes tuent souvent leurs partenaires intimes au moment où elles tentent de les quitter.

Le cadre ci-dessus pourrait donc expliquer la diminution plus importante des homicides dont les victimes sont de sexe masculin que des homicides dont les victimes sont de sexe féminin aux États-Unis. Rappelons toutefois qu'un récent rapport canadien a suggéré que les taux décroissants d'homicides entre conjoints au Canada sont plus élevés pour les victimes de sexe féminin que pour les victimes de sexe masculin.[50] Dans les prochaines sections, nous allons examiner le rôle perçu de ces trois changements sociaux, de même que les motifs pour lesquels les chercheurs s'attendent à ce que ces facteurs contribuent à une diminution du taux d'homicides entre partenaires intimes ou conjoints. Ensuite, nous relèverons une partie de la recherche qui a examiné systématiquement l'effet de ces variables sur la diminution du risque de violence létale entre partenaires ainsi que leur utilité potentielle afin d'expliquer les tendances récentes en matière de violence intime au Canada.

5.2 L'égalité des sexes et la violence à l'égard des femmes

Au cours des dernières décennies, il y a eu une amélioration importante de la situation socio-économique des femmes et la recherche a déterminé qu'il s'agissait d'un facteur susceptible de contribuer à la diminution du taux d'homicides entre partenaires sexuels (p. ex. : Dugan et coll., 1999). Cette opinion a une incidence aussi bien sur les homicides perpétrés contre les hommes que contre les femmes par un partenaire intime. Par exemple, grâce à l'amélioration de leur statut socio-économique, moins de femmes se sentent emprisonnées dans une relation menaçante ou violente et par conséquent, elles sont moins susceptibles de tuer leur partenaire masculin par désespoir ou pour se défendre. Quant à l'homicide perpétré contre les

[49] La « provocation » de la victime a été mentionnée pour la première fois par Wolfgang (1958) pour décrire les actes de violence auxquels la victime a contribué directement et positivement. Typiquement, cela veut dire que la victime a été la première à utiliser ou à menacer d'utiliser la violence physique contre le contrevenant, à montrer ou à utiliser une arme mortelle ou à frapper l'autre pendant une altercation.

[50] Tel que susmentionné, il n'est pas clair si les différences de sexe dans la diminution des taux sont statistiquement significatives. Il faut une recherche supplémentaire afin de déterminer la validité de cette conclusion.

femmes, une amélioration de leur situation économique peut leur donner accès à de nouvelles perspectives et ressources qui diminueront leur dépendance économique et émotive par rapport aux hommes. Par conséquent, les femmes sont moins susceptibles d'avoir une relation de violence et plus susceptibles de s'en sortir, ce qui diminue la probabilité qu'elles soient victimes d'un homicide.

Cette explication repose sur deux ensembles d'une recherche théorique et empirique effectuée pendant les années 1970 et 1980. Le premier ensemble de recherches documente le lien entre certains aspects de l'inégalité socio-économique et les taux d'homicides, de même que d'autres crimes graves de violence.[51] Le deuxième ensemble de documents regroupe les toutes premières études féministes qui ont mis en évidence le fait que les inégalités entre les sexes pouvaient contribuer à une certaine forme de violence à l'égard des femmes. L'évidence empirique, principalement sur le viol, a confirmé en partie cette affirmation.[52] Presque tous ces documents, du moins aux États-Unis où une grande partie de la recherche a été effectuée, confirment également l'hypothèse selon laquelle l'inégalité sociale contribue à des taux plus élevés de violence en général (Land et coll., 1990; Parker et coll., 1999) et, plus précisément, que l'inégalité des sexes contribue à une certaine forme de violence à l'endroit des femmes (Bailey et Peterson, 1992).

Traditionnellement, la recherche sur l'association entre l'inégalité des sexes et diverses formes de violence à l'égard des femmes propose deux arguments contraires. Pour certains, une plus grande égalité des sexes au sein de la société réduit la violence à l'égard des femmes (p. ex. : Willam et Holmes, 1981). En conformité avec cette hypothèse qui repose sur l'effet positif de l'amélioration de la situation de la femme, une très grande inégalité des sexes entraînerait des taux élevés de violence à l'égard des femmes. C'est-à-dire que l'amélioration du niveau de scolarité, du statut professionnel et l'augmentation du revenu des femmes protégeraient ces dernières contre la violence létale et non létale.

D'autres prétendent le contraire en attirant l'attention sur les résultats potentiellement négatifs susceptibles d'être associés, à prime abord, à une plus grande égalité des sexes (p. ex. : Russell, 1975). Selon les partisans de ce point de vue, la protection conférée par une amélioration de la situation socio-économique des femmes peut entraîner une réaction négative, principalement de la part des hommes. En termes simples, pour certains hommes, l'amélioration de la situation socio-économique des femmes menace leur position privilégiée. Souhaitant maintenir le statu quo, ces hommes se montrent encore plus violents à l'égard des femmes. D'aucuns croient toutefois que cet effet contraire s'amenuisera avec le temps, au fur et à mesure que l'égalité des sexes deviendra la norme dans la société.

Les documents de recherche mentionnent également que les répercussions d'une plus grande égalité des sexes ne sont pas les mêmes pour tous les types de relations intimes et qu'elles ne visent pas uniquement la victimisation létale des femmes. Par exemple, les couples mariés sont souvent unis non seulement par des liens d'ordre juridique et économique, mais aussi par leurs responsabilités parentales. Ces liens peuvent empêcher certaines femmes mariées de profiter de l'amélioration de leur situation pour échapper à une relation potentiellement menaçante ou pour l'éviter, particulièrement avec leur ex-mari (p. ex. : droit de visite des enfants). Par voie de conséquence, une plus grande égalité des sexes, mesurée en termes de la situation socio-économique des femmes, entraîne peut-être une diminution plus importante du taux de victimisation des partenaires en union libre que du taux relatif aux conjoints en droit (Dugan et coll., 1999). En outre, parce que la recherche a révélé que la violence des femmes à l'endroit de leur partenaire de sexe masculin est souvent réactionnelle, il pourrait y avoir une augmentation ou une diminution correspondante de la violence des femmes à l'égard des hommes, selon l'influence de l'égalité des sexes sur la violence des hommes à l'égard de leur conjointe (Whaley et Messner, 2000).

Une grande partie de la recherche empirique qui permet de mieux comprendre le rapport entre l'égalité des sexes et la violence à l'endroit des femmes a porté sur le viol, mais diverses études effectuées au cours des dix dernières années ont également examiné les mesures visant à assurer l'égalité des sexes et les taux de victimisation létale comme variable dépendante (Bailey et Peterson, 1995; Dugan et coll., 1999; Whaley et Messner, 2000). Les analyses ont porté principalement sur la question de savoir si la violence mortelle à l'égard des femmes a augmenté d'une manière générale (réduisant ainsi l'écart entre les sexes en matière d'homicides) et, plus précisément, si la violence

[51] Pour un examen de la question, voir Messner et Rosenfeld, 1999, et Patterson, 1991; voir également Blau et Blau, 1982; Blau et Schwartz, 1984; Blau et Golden, 1986; Braithwaite, 1979; Crutchfield et coll., 1982; Golden et Messner, 1987; Land et coll., 1990; Parker et coll., 1999; Williams et Flewelling, 1988.

[52] Pour une partie de ce travail, voir Blau et Blau, 1982; Blau et Golden, 1986; Blau et Schwartz, 1984; Peterson et Bailey, 1988; Baron et Straus, 1989; Peterson et Bailey, 1992; Whaley, 2001.

mortelle entre partenaires intimes a augmenté, plus particulièrement la violence contre les femmes.

Les différentes techniques analytiques, sources de données, périodes de temps visées et questions de recherche nous empêchent de comparer diverses études avec précision et rendent difficile le fait de tirer des conclusions générales sur les résultats. À titre indicatif toutefois, nous allons expliquer plus loin ce que révèlent quelques-unes de ces études sur la stratification entre les sexes et les taux d'homicides des femmes en général et, plus précisément, sur la relation entre les homicides entre partenaires intimes et l'inégalité des sexes. Certaines conclusions provisoires concernant l'association entre l'égalité des sexes et la victimisation létale sont mises en lumière (voir le tableau 1 en annexe pour un résumé de ces études).

5.3 Conclusions de la recherche sur le rapport entre l'égalité des sexes et les taux d'homicides

La plupart des études relatives à l'égalité des sexes et aux taux homicides portent sur quatre questions : le niveau de scolarité, le niveau d'emploi, le statut professionnel et le niveau de revenu.[53] Ces études examinent tant les niveaux absolus d'avancement des femmes que la situation des femmes par rapport à celle des hommes. Pour ce qui touche la situation absolue des femmes, l'hypothèse de base veut que les femmes qui ont fait des études supérieures, qui exercent une profession, qui ont un meilleur emploi et un niveau de revenu élevé bénéficient d'une meilleure protection contre la victimisation (Bailey et Peterson, 1995). Par contre, l'examen du rôle de la condition de la femme par rapport aux hommes est fondé sur le postulat selon lequel si la situation inférieure de la femme contribue à sa victimisation, l'écart socio-économique entre les hommes et les femmes pourrait jouer un rôle plus important que la situation absolue de la femme, au sein de la société (Bailey et Peterson, 1995).

Une étude globale du rôle de la stratification selon le sexe relativement au taux de victimisation létale des femmes a révélé l'existence de données empiriques qui confirment l'importance de la situation socio-économique relative des femmes par rapport à leur situation absolue. Somme toute, Bailey et Peterson (1995) n'ont pas réussi à confirmer l'importance de la situation absolue des femmes à l'aide d'indicateurs objectifs, à savoir le niveau de scolarité, le revenu, la profession et l'emploi. En revanche, certains indicateurs de la situation relative des femmes au sein de la société contribueraient, d'une manière significative, à la victimisation létale des épouses. Par exemple, dans les villes où les femmes avaient un niveau de scolarité inférieur à celui des hommes et où il y avait plus de chômeuses que de chômeurs, le taux d'homicides des femmes par leur mari était beaucoup plus élevé, donnée qui vient confirmer indirectement l'hypothèse fondée sur l'effet positif de l'amélioration de la situation de la femme (Bailey et Peterson, 1995, p. 202).

À titre de comparaison, Whaley et Messner (2000) ont conclu qu'une plus grande égalité socio-économique entre les hommes et les femmes entraîne une augmentation du taux de victimisation létale non seulement des femmes, mais aussi des hommes, conclusion qui vient confirmer en partie l'hypothèse de l'effet contraire. Rappelons que ces auteurs ont postulé que la violence des femmes étant une réaction à celle des hommes, une augmentation de la violence masculine entraînerait une augmentation correspondante de la violence féminine contre leur partenaire. Enfin, dans une autre étude en milieu urbain à l'aide d'indicateurs similaires, Brewer et Smith (1995) n'ont trouvé aucune donnée confirmant le rapport entre l'égalité des sexes et les taux d'homicides masculins ou féminins. En fait, ils ont constaté qu'un modèle fondé sur des variables sociales-structurelles traditionnelles[54] n'était ni modifié, ni renforcé par l'inclusion de variables sur l'égalité des sexes. En outre, les chercheurs n'ont trouvé aucune variable touchant la situation relative des femmes qui à elle seule était associée, de façon significative, aux taux d'homicides chez les hommes ou les femmes.

Toutefois, une recherche antérieure effectuée par Gartner et ses collègues (1990a, 1990b, 1991) souligne l'importance des normes de la société relatives à la situation de la femme afin de comprendre le rapport entre l'égalité des sexes et la violence à l'égard des femmes. En outre, Gartner insiste sur l'importance de la période de temps sous examen. Somme toute, elle souligne que la recherche transversale ne permet pas de saisir les conditions sociales changeantes qui semblent influer sur l'association entre la situation économique des femmes et leur victimisation létale. Par exemple, en examinant l'écart entre les sexes en ce qui a trait aux

[53] Ces variables ont été citées comme étant des indicateurs conventionnels et multidimensionnels de l'inégalité socio-économique entre les sexes (U.S. Commission on Civil Rights, 1978).

[54] Dans cette étude, les variables sociales structurales comprenaient le nombre d'habitants, la densité de la population, le manque de ressources, le pourcentage de la population âgée de 15 à 29 ans, les pourcentages de personnes divorcées et séparées, le pourcentage de chômeurs et une variable régionale qui distingue les États du Nord et ceux du Sud.

taux d'homicides dans 19 pays sur une assez longue période, Gartner (1990) a constaté qu'en règle générale, la participation des femmes à la population active entraînait un taux plus élevé d'homicides perpétrés contre les femmes. Dans une étude postérieure, Gartner et coll. (1990) ont tenté d'expliquer le phénomène. En utilisant le nombre de femmes inscrites aux facultés d'éducation supérieure comme indicateur de la situation des femmes, Gartner et coll. (1990) ont constaté que dans les pays où cette situation était meilleure, le fait que les femmes jouent un rôle moins traditionnel tant au foyer qu'en milieu de travail n'avait pas entraîné une augmentation du taux de victimisation. Par contre, lorsque la situation des femmes était moins bonne, l'écart des sexes en matière d'homicides était moins important, et les femmes étaient donc plus à risque de victimisation létale. Les auteurs ont conclu que la situation normative de la femme dans une société semble influer sur le rapport entre l'égalité des sexes et la victimisation mortelle. Comme tel, dans les pays où l'égalité des sexes était la norme, les femmes qui jouaient un rôle non traditionnel n'étaient pas plus à risque de victimisation mortelle que les autres femmes.

Une étude canadienne effectuée par Gartner et McCarthy (1991) sur 670 cas d'homicides de femmes perpétrés dans deux villes entre 1921 et 1990 souligne l'importance de la période de temps visée dans l'examen de l'égalité des sexes et du risque d'homicides. En examinant les taux d'homicides de femmes tant globaux que désagrégés (homicides de conjointes par rapport aux homicides d'autres femmes), les auteurs ont constaté l'existence d'un rapport positif entre l'emploi et le taux d'homicides des femmes en général et, plus spécifiquement, de conjointes, *uniquement* dans la période plus ancienne. Plus précisément, avant 1970, les femmes qui avaient un emploi étaient plus à risque d'être victimes d'un homicide que les femmes sans emploi. Le risque a diminué au cours de la période suivante. Cette constatation semble confirmer l'hypothèse selon laquelle tout effet contraire d'une plus grande égalité des sexes s'atténuera avec le temps.

Un ouvrage plus récent (Avakeme, 1999; Dugan et coll., 1999; Gauthier et Bankston, 1997) a mis en lumière l'effet de conditionnement du lieu et de la période de temps, de même que d'autres caractéristiques, notamment la race et le type de relations intimes. Par exemple, Avakeme (1999) a constaté que la participation des femmes à la population active entraînait une augmentation des taux d'homicides chez certaines femmes plus que d'autres. Par exemple, les femmes de race blanche qui avaient un emploi étaient plus à risque d'être victimes que les femmes des groupes minoritaires. Dans une autre étude, Gauthier et Bankson (1997) ont constaté que le taux de participation des femmes à la population active était associé négativement à la proportion des sexes relativement aux homicides entre conjoints, uniquement dans les villes où les femmes jouissaient d'un statut socio-économique élevé.[55] En d'autres termes, dans les centres urbains où les femmes jouissaient d'une situation socio-économique intéressante par rapport aux hommes, la proportion des sexes relativement aux homicides entre conjoints penchait plutôt du côté des hommes en tant que contrevenants, ce qui confirmerait l'hypothèse de l'effet contraire ou négatif. Enfin, Dugan et coll. (1999) ont conclu que lorsque les femmes atteignent un haut niveau de scolarité, le nombre d'hommes non-mariés victimes d'homicides diminuait, mais que la situation n'avait aucune répercussion significative sur la victimisation létale des femmes.

En résumé donc, s'il est difficile de comparer des études qui sont différentes selon plusieurs critères, on pourrait affirmer, à titre provisoire, que la majorité des conclusions significatives confirment l'hypothèse de l'effet contraire dans certaines conditions. C'est-à-dire qu'une plus grande égalité des sexes s'accompagne souvent d'une augmentation du taux d'homicides des femmes, particulièrement chez les partenaires intimes. Toutefois, l'association positive entre une plus grande égalité des sexes et la victimisation létale des femmes dépendrait de plusieurs facteurs, notamment la condition sociale des femmes, et elle pourrait s'amenuiser avec le temps. Par contre, il faudrait plus de recherche avant de tirer des conclusions définitives. En particulier, une analyse au plan individuel permettrait de clarifier quelques-unes de ces associations (p. ex. : Gartner et Macmillan, 1999). Nous aborderons la question plus loin dans la section sur les contraintes d'ordre méthodologique.

5.4 Disponibilité des ressources et probabilité d'homicides entre partenaires intimes

La recherche a également donné à penser qu'une amélioration des services juridiques et extra-juridiques à l'intention des femmes victimes d'agressions a peut-être contribué à la diminution des homicides entre partenaires intimes en permettant aux femmes d'obtenir de l'aide ou de fuir une relation de violence (Browne et

[55] La proportion des sexes relativement aux homicides entre conjoints s'entend du nombre de femmes qui assassinent leur mari par 100 hommes qui tuent leur épouse (Daly et Wilson, 1988).

coll., 1989; Dugan et coll., 1999). Aux États-Unis, une amélioration des services et des mesures législatives en matière de violence conjugale a entraîné une diminution du taux d'homicides entre partenaires intimes. Au Canada, il y a eu une certaine correspondance entre les programmes et initiatives législatives et les taux apparemment décroissants de violence conjugale.

Avant les années 1970, les décideurs des systèmes de police et de justice pénale étaient ambivalents à l'égard de la violence entre conjoints. Convaincus depuis toujours que la violence familiale était une question privée, les intervenants juridiques hésitaient à s'ingérer dans les conflits entre conjoints et autres membres de la famille qui comportaient des actes de violence. Environ à la même époque, plusieurs organisations consacrées à la prestation de services aux victimes de violence conjugale ont vu le jour dans la foulée du mouvement d'aide aux femmes battues (Schechter, 1982). Ces organisations sont nées en partie à cause de l'indifférence du système de justice à l'égard d'un phénomène social que la population considérait de plus en plus comme grave. À la longue, l'intérêt et les préoccupations féministes et des défenseurs des droits des victimes, et plus tard, des politiciens et des autres fonctionnaires gouvernementaux ont entraîné une série de réformes. Depuis, un grand nombre d'organismes et de programmes visent les effets nuisibles de la violence entre personnes intimes et, plus précisément, de la violence à l'égard des femmes et des enfants. Fait intéressant toutefois, les chercheurs ne se sont pas beaucoup penchés sur les répercussions de ces ressources sur la violence létale et non létale entre personnes intimes, malgré leur incidence sur les initiatives stratégiques.

Au cours de la dernière décennie toutefois, une partie de la recherche américaine a commencé à évaluer l'impact de ces ressources juridiques et extrajuridiques sur la probabilité de violence létale entre partenaires intimes. Browne et Williams (1989) ont été les premiers à se pencher sur cette question; ils ont analysé les effets des ressources en matière de violence conjugale sur la probabilité d'homicides perpétrés par des femmes dans les divers États. Ils ont formulé l'hypothèse selon laquelle le taux d'homicides des hommes par leurs femmes devrait diminuer au fur et à mesure que les femmes disposaient de plus de moyens de fuir ou d'obtenir la protection de la loi (financement des refuges, lignes d'écoute téléphonique et aide juridique). Au soutien de leur argument, Browne et Williams (1989) ont souligné les tendances correspondantes relativement au taux d'homicides des hommes par leur conjointe et à l'augmentation des ressources juridiques et extrajuridiques à l'intention des femmes victimes de violence dans la plupart des 50 États américains.

À l'aide des données du Supplementary Homicide Report aux États-Unis, les chercheurs ont examiné le taux d'homicides entre partenaires intimes (y compris les personnes mariées, en union libre et les ex-conjoints) pendant deux périodes – de 1976 à 1979 et de 1980 à 1984 – qui, selon eux, étaient différentes relativement au type et à l'importance des ressources disponibles en matière de violence conjugale. Ils ont constaté que la disponibilité des ressources était associée à une diminution phénoménale du taux d'homicides des hommes par leur conjointe, mais à une légère augmentation du taux d'homicides des femmes par leur conjoint. Ils ont également constaté que la disponibilité des refuges et des lignes d'écoute téléphonique avait eu le plus d'impact sur cette diminution. Browne et Williams ont donc prétendu que certains services en matière de violence conjugale semblaient protéger davantage les victimes de sexe masculin que les victimes de sexe féminin. Sachant qu'il y avait un rapport entre la violence masculine et les homicides perpétrés par les femmes, les chercheurs ont postulé que quand il existe des ressources susceptibles de les protéger, certaines femmes décident de ne pas assassiner leur conjoint, surtout par désespoir ou pour se défendre. En outre, les auteurs ont spéculé que la présence symbolique de ces ressources pouvait confirmer ce que les victimes savaient touchant la gravité de la situation et les inciter à mettre fin au cycle de violence.

Dans une analyse ultérieure fondée sur l'étude initiale, Browne et Williams (1993) ont établi des catégories distinctes d'homicides entre partenaires intimes selon le type de relations, afin de déterminer si les tendances étaient uniformes pour les couples mariés et non mariés.[56] En examinant une période plus longue, de 1976 à 1987, les auteurs ont constaté que les homicides entre personnes non mariées suivaient une tendance bien différente de celle des couples mariés. Comme dans la première étude, les taux d'homicides entre couples mariés avaient diminué mais encore une fois, le nombre de maris victimes d'homicides avait beaucoup plus diminué que le nombre de femmes victimes (voir également Mercy et Saltzman, 1989). Par contre, les homicides de femmes non mariées par leur partenaire intime *avaient augmenté* au cours de la période alors

[56] La catégorie de personnes mariées comprenait les conjoints en droit, les unions de fait et les ex-conjoints, alors que la catégorie des personnes non mariées comprenait les personnes qui se fréquentaient ou qui vivaient avec leurs partenaires (mais depuis trop peu de temps pour être des conjoints de fait).

que le taux d'homicides d'hommes non mariés était demeuré stable. Les auteurs ont élaboré une théorie selon laquelle l'augmentation du taux de mortalité des femmes non mariées pouvait en partie découler du fait que les interventions sociales visent principalement les conjoints en droit ou conjoints de fait. Par contre, peu de services disponibles visent précisément les couples non mariés. Browne et coll. (1999) affirment que les tendances plus récentes, soit de 1980 à 1995, confirment ces données pour les couples mariés et non mariés.

Il faut interpréter avec circonspection deux éléments de l'analyse ci-dessus (Dugan et coll., 1999). Premièrement, dans toutes les analyses, Browne et ses collègues (1989, 1993, 1999) ont utilisé les États américains comme unités d'observation et, bien que ce soit les États qui adoptent les mesures législatives sur la violence conjugale, c'est à l'échelle régionale que les politiques sont mises en œuvre le plus souvent. En outre, les services en matière de violence conjugale sont concentrés le plus souvent dans les grands centres urbains. Au surcroît, cette première étude visait uniquement les variations intersectionnelles entre les services disponibles. Il se pourrait toutefois qu'une analyse longitudinale démontre des effets différents à la longue entre les taux décroissants de violence létale et les changements apportés aux services et aux ressources dont disposent les conjoints victimes de violence.

En réponse à ces limitations, Dugan et coll. (1999) ont examiné le rapport entre divers facteurs de diminution du risque, notamment les ressources à l'intention des victimes de violence conjugale et la diminution à long terme du nombre d'homicides entre partenaires intimes dans les centres urbains. Les auteurs ont tenté de préciser l'impact de chaque type de service sur l'augmentation ou la diminution du taux d'homicides entre conjoints en analysant quatre types de services relatifs à la violence conjugale – l'écoute téléphonique, les refuges, l'intercession juridique et le counseling. En règle générale, les auteurs ont émis l'hypothèse que la disponibilité des ressources en matière de violence conjugale serait associée à une diminution du taux d'homicides entre partenaires intimes, mais que les effets seraient plus importants pour les personnes de sexe masculin et les couples mariés (y compris les conjoints de fait).

Dugan et coll. (1999) ont constaté que les lignes d'écoute téléphonique et les services juridiques avaient un impact stable et négatif important sur le taux d'homicides des hommes par leur conjointe, conclusion qui confirme en partie les résultats obtenus par Browne et Williams (1989). Par contre, le nombre de lits disponibles dans les refuges n'avait aucun impact significatif, contrairement aux conclusions antérieures. Les chercheurs ont constaté que les services de counseling influaient positivement et d'une manière significative sur le taux de victimisation létale tant des hommes mariés que des femmes non mariées. En d'autres termes, ce type de ressource n'avait pas entraîné une diminution du risque de violence pour ces deux groupes. Dugan et coll. (1999) soulignent qu'il faut faire preuve de prudence toutefois dans l'interprétation de ce résultat puisque la notion de counseling peut englober divers services dont la recherche future devrait tenir compte.[57]

Somme toute, malgré la prolifération des services à l'intention des victimes de violence conjugale au cours des quelques dernières décennies, très peu de recherches ont réellement porté sur le rôle de ces ressources, tant juridiques qu'extrajuridiques, dans la diminution de la violence entre personnes intimes et en particulier, de la violence à l'égard des femmes par leurs partenaires de sexe masculin. Toutefois, cette recherche quoique limitée semble révéler que le mouvement contre la violence conjugale, de même que les initiatives qu'il a engendrées, ont protégé davantage les hommes que les femmes. Au Canada, aucune recherche n'a encore évalué systématiquement l'impact des changements de programmes et de politiques sur la fréquence et la prévalence de la violence entre personnes intimes au Canada. Une telle recherche nous permettrait de comparer la situation canadienne à celle des États-Unis puisque les taux d'homicides dont les femmes sont victimes diminuent plus rapidement que les taux relatifs aux hommes au Canada, phénomène inexistant aux États-Unis. Soulignons que bien que ces services semblent protéger davantage les hommes que les femmes, leur utilité n'est pas remise en cause. Cela veut dire toutefois que la recherche doit déterminer les mécanismes qui protégeront davantage les victimes de sexe féminin. Nous aborderons cette question dans la section sur la recherche future.

[57] Les auteurs ont également indiqué qu'ils s'interrogeaient sur les effets positifs du counseling pour des raisons de statistique. C'est-à-dire que même en tenant compte de la période de temps et du lieu, les corrélations entre les variables relatives aux services étaient très larges, particulièrement entre les lignes téléphoniques et le counseling ($r = 0.732$). Par conséquent, ils laissent à entendre qu'une partie des résultats touchant les variables relatives aux services pourrait être un phénomène parasite de la multicollinéarité.

5.5 La nature changeante des relations intimes

Quelques chercheurs ont déterminé que la nature changeante des relations intimes était un troisième facteur susceptible de contribuer à la diminution des taux d'homicides entre partenaires intimes, du moins aux États-Unis (Browne et coll., 1993; Dugan et coll., 1999; Rosenfeld, 2000). Au cours des quelques dernières décennies, tant les hommes que les femmes se marient ou se remarient à un âge plus avancé. Au lieu de se marier, plusieurs couples choisissent de vivre ensemble comme conjoints de fait, d'avoir un amoureux ou de fréquenter une personne pendant plus longtemps. Aux États-Unis, cette diminution constante du taux de nuptialité se manifeste tout particulièrement chez les jeunes adultes âgés de 20 à 29 ans, le groupe d'âge le plus à risque de victimisation létale (Dugan et coll., 1999; Rosenfeld, 1997; U.S. Bureau of the Census, 1998).

Constatant ces changements, les chercheurs ont émis l'hypothèse que la popularité décroissante du mariage avait contribué, dans une certaine mesure, à la diminution du nombre d'homicides entre partenaires intimes. Selon cet argument, les taux décroissants de nuptialité avaient diminué les occasions d'homicides entre partenaires intimes (Rosenfeld, 2000). Cette prétention semble confirmée par le fait que les diminutions documentées du nombre d'homicides entre partenaires intimes seraient plus importantes dans le cas des partenaires mariés que pour les partenaires non mariés.[58] Dans le même ordre d'idées, on a prétendu que les mariages retardés étaient peut-être une indication que les futurs conjoints étaient plus sélectifs, ce qui entraînerait une diminution du nombre de relations de violence parmi les conjoints unis (Dugan et coll., 1999; Rosenfeld, 2000).

Rosenfeld (1997) a été le premier à mettre en lumière le rôle possible de la diminution du taux de nuptialité dans son étude sur les homicides entre partenaires intimes sur une période de 25 ans, à St. Louis (Missouri). Son analyse l'a amené à conclure qu'environ 30 p. 100 de la diminution du taux d'homicides entre conjoints afro-américains au cours de cette période était attribuable à une diminution des « unions stables », terme utilisé pour décrire une relation intime à long terme (voir également Gillis, 1986). Rosenfeld a conclu que le taux décroissant de nuptialité et l'augmentation du nombre de séparations et de divorces dans ce sous-groupe influaient le plus sur la diminution du taux d'homicides entre partenaires intimes. Rappelons que ce sont les Afro-Américains et plus particulièrement les hommes de ce groupe chez qui la diminution la plus importante des taux d'homicides entre conjoints a été documentée aux États-Unis. Rosenfeld a conclu que les taux de nuptialité à la baisse jouent le même rôle que celui joué autrefois par le divorce alors que les taux de divorce avaient été une soupape de sûreté qui avaient fait chuter le nombre d'homicides entre conjoints (voir également Gillis, 1996).

Dans le cadre d'une analyse plus large sur l'influence de divers facteurs de diminution des risques, Dugan et coll. (1999) ont évalué l'impact des unions stables sur le changement des taux d'homicides entre partenaires intimes dans 29 villes américaines pendant une période donnée. Leur étude a révélé que le nombre d'unions stables était associé aux taux d'homicides entre conjoints : plus le taux de nuptialité était élevé, plus le nombre d'homicides entre conjoints et conjointes était élevé. En outre, un taux élevé de divorce entraînait une diminution du nombre de femmes qui assassinaient leur mari, mais non l'inverse. Les auteurs ont également décelé un effet de substitution,[59] à savoir que la diminution d'unions matrimoniales, mesurée au moyen des taux de divorce, était associée à une augmentation du taux d'hommes non mariés qui assassinaient leur conjointe. Dans l'ensemble, donc, les auteurs ont conclu que la diminution du nombre d'unions stables influait davantage sur les taux décroissants de victimisation des personnes de sexe masculin que sur les taux relatifs aux personnes de sexe féminin.

Plus récemment, Rosenfeld (2000) a démontré que les répercussions de la baisse des taux de nuptialité sur les homicides entre partenaires intimes étaient différentes pour divers groupes d'âge. Par exemple, cette diminution avait un impact important sur les homicides

[58] Une analyse du taux d'homicides entre partenaires intimes aux États-Unis, de 1976 à 1987, révèle qu'alors que le taux d'homicides entre partenaires mariés avait légèrement diminué pendant cette période, les tendances étaient différentes pour les partenaires intimes non mariés. C'est-à-dire que la victimisation létale de partenaires masculins non mariés ne révélait aucune tendance précise alors que le taux d'homicides des conjointes non mariées avait beaucoup augmenté (voir Browne et Williams, 1993). Une analyse effectuée plus tard par les mêmes auteurs revèle que le nombre d'homicides entre personnes mariées avait continué de chuter entre 1980 et 1995 et que le taux d'homicides de partenaires intimes non mariés avait connu une légère diminution (voir Browne et coll., 1999).

[59] Une analyse du taux d'homicides entre partenaires intimes aux États-Unis, de 1976 à 1987, révèle qu'alors que le taux d'homicides entre partenaires mariés avait légèrement diminué pendant cette période, les tendances étaient différentes pour les partenaires intimes non mariés. C'est-à-dire que la victimisation létale de partenaires masculins non mariés ne révélait aucune tendance précise alors que le taux d'homicides des conjointes non mariées avait beaucoup augmenté (voir Browne et Williams, 1993). Une analyse effectuée plus tard par les mêmes auteurs révèle que le nombre d'homicides entre personnes mariées avait continué de chuter entre 1980 et 1995 et que le taux d'homicides de partenaires intimes non mariés avait connu une légère diminution (voir Browne et coll., 1999).

entre couples âgés de 20 à 29 ans, mais non sur les couples âgés de 30 à 44 ans. Chez les couples plus jeunes, la diminution du taux de nuptialité expliquerait environ la moitié de la diminution des homicides entre conjoints pour ce qui est des hommes de race noire, 43 p. 100 pour les hommes de race blanche, 51 p. 100 pour les femmes de race noire et 65 p. 100 pour les femmes de race blanche (Rosenfeld, 2000, p. 156). Pour expliquer l'absence d'association entre les taux décroissants de nuptialité et les homicides entre couples plus âgés, Rosenfeld (2000) attire l'attention sur les taux de croissance de certains groupes d'âge au sein de la population. Bref, alors que les taux de nuptialité ont chuté pour tous les groupes d'âges, les diminutions ne sont pas suffisantes pour compenser l'augmentation simultanée du nombre d'adultes mariés, d'âge moyen, chez les « baby boomers ». Rosenfeld (2000) suggère donc que les diminutions des taux d'homicides entre conjoints chez les couples plus âgés sont plutôt dues à des changements sociaux, notamment l'augmentation des services disponibles aux victimes de violence conjugale et l'amélioration de la situation économique des femmes, tel que susmentionné.

À première vue, l'argument de la « diminution des unions stables » semble plausible; mais il soulève plusieurs problèmes. Premièrement, l'argument est fondé sur l'hypothèse selon laquelle pour être victime d'un homicide entre partenaires intimes, il faut être marié ou avoir une relation intime avec une autre personne. Et, s'il est logique de prendre pour acquis que les taux décroissants de nuptialité entraîneront une diminution du nombre de partenaires mariés à risque d'être victimes de violence létale, il n'est pas certain qu'il entraînera une diminution du nombre de partenaires intimes à risque, en général. Bref, les taux décroissants de nuptialité ne veulent pas dire que les hommes et les femmes n'ont pas de rapports intimes; cela veut tout simplement dire que le nombre d'autres types de relations intimes augmente. Les chercheurs reconnaissent que la diminution du nombre de mariages officiels sera compensée dans une certaine mesure par une augmentation du nombre de couples qui vivent ensemble ou qui ont d'autres types de rapports intimes, mais ils prétendent que les unions de fait sont beaucoup moins stables. Par exemple, aux États-Unis, les unions de fait ne durent pas très longtemps; près de la moitié de ces unions prennent fin au bout de moins de deux ans (Levitan, Belous et Gallo, 1988). De même, au Canada, commencer sa vie conjugale par une union de fait a pour effet de presque doubler la probabilité de séparation (Le Bourdais et coll., 2000).

Le bien-fondé de cet argument n'est toutefois pas clair parce que deux faits bien documentés apportent une ombre au tableau. Premièrement, la séparation est un facteur de risque en ce qui à trait aux homicides entre partenaires intimes; on pourrait donc s'attendre à ce que l'augmentation du nombre de séparations entraîne plus et non moins de violence. En outre, les études globales ont toujours conclu à une association positive entre les taux de divorce et le nombre d'homicides tant des hommes que des femmes (Parker, McCall et Land, 1999).[60] Toutefois, dans le cas des homicides entre partenaires intimes, la séparation semble constituer un facteur de protection contre la violence.

L'argument fondé sur la notion d'« union stable » devient plus complexe si on tient compte des définitions à l'aide desquelles les taux d'homicides entre personnes mariées et non mariées sont calculés. Par exemple, aux États-Unis, une grande partie de la recherche inclut les unions légitimes et les unions de fait, de même que les ex-unions dans la catégorie des homicides entre personnes mariées. Si on tient compte de l'argument sur la diminution des unions stables, le taux décroissant de nuptialité et l'augmentation du taux de divorce ont pour effet de réduire le nombre d'occasions de victimiser un partenaire intime. En même temps, la recherche susmentionnée propose également que la cohabitation (union de fait) remplace le mariage et que ces relations sont plus courtes et moins stables que les unions légitimes et, par voie de conséquence, les séparations plus fréquentes. Encore une fois, compte tenu des conclusions bien documentées concernant les facteurs de risque associés aux taux d'homicides entre partenaires intimes, on pourrait s'attendre à ce que le remplacement des unions légitimes par des unions moins stables et plus explosives entraîne une augmentation plutôt qu'une diminution de la violence. C'est-à-dire que les unions de fait et les séparations sont des facteurs de risque en ce qui a trait aux homicides entre partenaires intimes; toutefois, ces deux types de relations font partie de la catégorie dite matrimoniale, ce qui empêche un examen de cette question (voir l'exception, Puzone et coll., 2000).

Enfin, Rosenfeld (2000) reconnaît qu'il n'existe aucune donnée fiable sur les tendances en ce qui à trait à la catégorie autre que matrimoniale (c.-à-d., les personnes qui sortent ensemble). Il est donc difficile de déterminer

[60] Une grande partie de la recherche globale est de nature transversale. Il est donc possible que les rapports transversaux et longitudinaux entre le divorce et l'homicide soient différents.

avec précision si le taux d'homicides entre partenaires intimes non mariés augmente ou diminue. Alors que le nombre de ces homicides a légèrement augmenté au cours des 20 dernières années, à cause de l'argument sur le déclin des unions stables, le nombre de ces relations a lui aussi augmenté.[61]

Malgré ces problèmes d'ordre méthodologique, la question est intéressante : les relations intimes changeantes ont-elles entraîné une diminution de la violence entre personnes intimes et, en particulier, de la violence létale? La question est pertinente au Canada où les relations intimes ont connu des changements semblables. Il est vrai que la majorité des couples canadiens sont unis par les liens du mariage, mais ces unions officielles n'ont plus l'attrait qu'elles avaient. Il y a donc eu une augmentation des unions libres moins formelles ou du concubinage. Par exemple, en examinant des données tirées du Recensement social général de 1995, Le Bourdais et coll. (2000) ont constaté que les hommes et les femmes sont de plus en plus nombreux à former des couples en union libre plutôt que de se marier. En fait, comme aux États-Unis, les unions libres sont devenues le choix le plus populaire des jeunes couples canadiens qui en sont à leur première union conjugale.

Toutefois, tout comme chez nos voisins du Sud, il est difficile d'obtenir des données officielles sur le nombre d'ex-unions de fait ou de relations amoureuses, ces données n'ayant pas été recueillies sur de longues périodes de temps. Ainsi, il est difficile de déterminer s'il y a eu une augmentation ou une diminution du nombre d'homicides entre partenaires intimes qui ont ce type de relations. Il se peut que l'attention portée à la diminution des homicides entre conjoints masque les taux élevés constants de violence chez les autres couples intimes qui n'ont pas contracté mariage. Nous examinerons ces questions en profondeur dans la section sur les contraintes d'ordre méthodologique.

5.6 Résumé

Au cours de la dernière décennie, les chercheurs américains ont examiné plusieurs facteurs susceptibles de contribuer à la diminution du taux d'homicides entre partenaires intimes. À ce jour, les principaux facteurs ou conditions identifiés sont une plus grande égalité des sexes, une augmentation des solutions disponibles afin d'éviter ou de fuir une relation de violence, et le changement des relations intimes. Une certaine recherche empirique confirme le rôle joué par l'augmentation des solutions de rechange permettant de fuir une relation de violence dans la diminution du nombre d'homicides entre partenaires intimes, du moins aux États-Unis, où cette recherche a été effectuée. Mais il s'agit d'une situation paradoxale : il est possible que les initiatives qui ont pour objet d'aider les femmes menacées ou violentées par leur partenaire intime de sexe masculin aient eu pour effet de contribuer à une diminution du taux de victimisation létale des hommes plus que des femmes (Browne et Williams, 1989; Dugan et coll., 1999). Bref, la disponibilité de ces ressources semble apporter des solutions non violentes aux femmes victimes de la violence de leur partenaire, mais peu de protection aux femmes à risque de victimisation létale entre les mains de leur partenaire intime de sexe masculin.[62]

Certaines études confirment en partie l'association entre les changements relatifs aux types de relations intimes et les taux d'homicides entre conjoints. En outre, les personnes ne se marient plus au même âge qu'auparavant, elles sont plus âgées qu'il y a 20 ans et cette constatation permettrait d'expliquer en partie la diminution globale des taux d'homicides. En d'autres termes, ce changement peut entraîner une diminution des taux globaux d'homicides entre conjoints en raison du fait que la population à risque élevé, à savoir les couples âgés de 20 à 29 ans (Rosenfeld, 1997), est moins nombreuse. Toutefois, tel que susmentionné, cette explication soulève quelques problèmes à cause de l'inclusion de divers types de relations dans la catégorie des gens mariés. Au surcroît, il est difficile d'évaluer de façon précise si le nombre d'homicides a augmenté ou diminué chez les ex-conjoints, chez les couples qui se fréquentent ou chez les amoureux.

Enfin, généralement parlant, certaines conclusions empiriques sur l'association entre l'égalité des sexes et la violence létale à l'égard des femmes appuient tant l'hypothèse fondée sur l'effet positif de l'amélioration de la situation des femmes (p. ex. : Bailey et Peterson, 1995) que l'hypothèse de l'effet contraire (p. ex. : Whaley et Messner, 2000), alors que d'autres études n'ont révélé aucune association entre l'égalité des sexes et les taux d'homicides des femmes (p. ex. : Brewer et Smith, 1995).

---

[61] Rosenfeld a souligné plus tard qu'il était possible d'obtenir des données relativement fiables sur les relations amoureuses à l'aide du pourcentage de la population de 15 ans et plus qui fait partie de la catégorie des personnes célibataires jamais mariées (Rosenfeld, communication personnelle, 2001).

[62] En outre, l'hypothèse fondée sur la disponibilité des ressources ne peut expliquer la conclusion aux États-Unis selon laquelle les taux d'homicides entre partenaires intimes ont diminué beaucoup plus rapidement pour les femmes de race noire que pour les femmes de race blanche. Certaines preuves laissent à penser qu'au cours des 20 dernières, les services ont été non disponibles, inaccessibles ou inopportuns au plan culturel pour certaines femmes de race noire (Richie, 1996; Schechter, 1982).

En outre, il a été démontré que l'égalité des sexes contribue à la diminution du nombre d'homicides perpétrés par les femmes contre leur conjoint (Dugan et coll., 1999). Au surcroît, des études ont démontré que l'amélioration des possibilités tant sociales qu'économiques peut entraîner une diminution du risque encouru par certaines femmes et augmenter le risque d'autres femmes d'être victimes de violence. Le rapport entre l'égalité des sexes et le nombre d'homicides entre partenaires intimes n'est donc pas clair et il est loin d'être simple. On peut conclure provisoirement toutefois que l'hypothèse de l'effet contraire est confirmée en partie, du moins dans certaines conditions. Il faut que cette association fasse l'objet de plus de recherche.

Voici quelques-unes des contraintes de la recherche actuelle sur les taux décroissants d'homicides entre conjoints ou partenaires intimes. Dans la dernière section, nous examinerons quelques possibilités de recherches futures sur ce phénomène.

6.0 Contraintes de recherche

La recherche en sciences sociales s'est maintes fois penchée sur les tendances en matière de criminalité (et d'autres phénomènes sociaux). Historiquement, cette recherche a eu pour objet le calcul des taux globaux de criminalité et, plus particulièrement, des crimes de violence. Plus récemment, les chercheurs ont reconnu l'utilité d'examiner les tendances qui diffèrent entre les nations à cause de caractéristiques propres à la population (p. ex. : l'âge, le sexe). Ces études ont entraîné une meilleure compréhension des taux de criminalité et des facteurs qui les expliquent. Dans la dernière partie du siècle, l'Amérique du Nord a connu une diminution graduelle de la violence. Plus particulièrement, au cours de la dernière décennie, il y a eu une diminution importante des crimes de violence et en particulier, des homicides. Une abondante recherche, principalement aux États-Unis, n'a pas réussi à déterminer un facteur distinct ayant contribué à la diminution. En fait, la plupart des chercheurs reconnaissent qu'aucun facteur ne semble en être la cause; au contraire, on estime qu'il s'agit d'une combinaison de facteurs. En outre, on reconnaît que la diminution globale du taux d'homicides est due à une diminution importante dans divers sous-groupes de la population (Blumstein et Wallman, 2000).

Le présent document a pour objet de documenter les facteurs qui, selon la recherche, contribuent à la diminution de la violence létale à l'égard des sous-groupes que sont les partenaires intimes ou les conjoints. La recherche relative aux tendances récentes est encore relativement nouvelle et, par conséquent, certaines contraintes d'ordre méthodologique et conceptuel nous forcent à tirer des conclusions préliminaires. Presque toute la recherche qui a eu pour objet de préciser les tendances en matière d'homicides entre partenaires intimes ou de déterminer les facteurs qui contribuent ou qui ont contribué au taux décroissant de ce type d'homicides a été effectuée aux États-Unis. Par conséquent, l'analyse ci-dessous qui souligne certaines contraintes d'ordre théorique et méthodologique de la recherche est principalement fondée sur un examen des études américaines susmentionnées. Nous avons abordé des problèmes semblables soulevés par la recherche au Canada en cas opportuns. Dans les premières sections, nous abordons les difficultés soulevées par la documentation sur la diminution du taux d'homicides entre conjoints ou partenaires intimes. Dans la section qui suit, nous tentons d'expliquer ces tendances à la baisse.

6.1 Documenter les taux décroissants

L'homicide entre conjoints ou partenaires intimes : une définition

Les études sur les divers types de relations entre victimes et contrevenants examinés n'ont pas toutes adopté la même définition de ce qui constitue une relation intime, ce qui complique beaucoup la recherche sur les taux d'homicides (Zahn et McCall, 1999). La situation est particulièrement difficile lorsqu'il s'agit de documenter les tendances relatives à diverses formes d'homicides (c.-à-d. entre connaissances, membres de la famille) pendant une longue période et de les comparer aux taux d'homicides à un moment précis. Toutefois, ce qui pose problème dans le cadre de la présente discussion, c'est le fait que les chercheurs n'ont pas tous la même définition des relations entre partenaires intimes. Par exemple, une partie de la recherche au Canada a eu pour objet principal les taux d'homicides entre les conjoints mariés (Daly et Wilson, 1988; Fedorowycz, 2000) alors que d'autres chercheurs ont utilisé une définition plus large qui englobait les homicides entre personnes qui se fréquentaient ou entre amants (Gartner et coll., 1999; Silverman et Kennedy, 1993). L'exemple qui suit compare les conclusions tirées de deux études différentes qui illustrent le mieux le problème soulevé par les différentes définitions.

Les statistiques les plus récentes du Centre canadien de la statistique juridique indiquent que les homicides entre conjoints diminuent au Canada depuis le début des années 1990. Selon ces statistiques, le terme « conjoint » s'entend des relations intimes entre les personnes légitimement mariées, les conjoints de fait, de même que les personnes séparées ou divorcées et les ex-conjoints (Fedorowycz, 2000, p. 10). En revanche, selon la recherche effectuée par Silverman et Kennedy (1993), les homicides entre conjoints diminuent au Canada depuis le début des années 1960. Ces chercheurs ont utilisé une définition plus large du terme conjoint afin d'inclure les unions légitimes, les unions de fait, les conjoints séparés ou divorcées et les personnes en concubinage; la catégorie comprend également les

« amants » (p. 69).[63] Il faut donc se demander si les taux d'homicides entre conjoints diminuent depuis la dernière décennie ou depuis les 30 dernières années?[64]

En outre, les différentes définitions posent un problème plus précis dans la documentation des tendances relatives aux différents types de relations entre partenaires intimes. Par exemple, qu'est-ce qui distingue des conjoints de fait des personnes qui se fréquentent depuis longtemps ou d'un couple d'amoureux? Aux États-Unis, une étude a documenté les tendances en matière d'homicides entre partenaires mariés et non mariés (Browne et coll., 1999). Les partenaires non mariés, selon la définition adoptée, étaient [traduction] « les individus qui se fréquentent ou qui se sont fréquentés ou qui ont cohabité à l'occasion mais qui ne satisfont pas aux critères généraux applicables aux conjoints de fait » (p. 155). Quels sont ces critères généraux? Sont-ils les mêmes dans tous les États et études? À première vue, la réponse est « non » puisqu'il n'y a aucune définition officielle nationale de l'expression « conjoint de fait » ni dans la plupart des États.[65] En outre, qu'est-ce qui distingue les partenaires intimes des ex-partenaires intimes? Un couple séparé depuis un jour, une semaine, un mois forme-t-il un ex-couple?

Si les chercheurs décident de donner une définition plus cohérente et plus large aux catégories de relations entre partenaires intimes (ou aux catégories de relations en général), il y aura toujours un problème de définition puisque les chercheurs se fient principalement à la description de la police de la relation entre le délinquant et la victime, description qui est faite au moment de l'incident (pour un examen général de la question, voir Decker, 1993; Flewelling et Williams, 1999). Il faut donc trouver de nouveaux moyens de recueillir des renseignements sur le rapport entre la victime et le délinquant afin de palier le manque d'homogénéité des définitions. Ou, à tout le moins, les chercheurs doivent écarter la description policière et consulter plusieurs sources d'information afin de déterminer la nature exacte de ce rapport. Ces mesures permettraient également de s'attaquer au problème connexe que nous examinons ci-dessous.

Désagrégation des tendances en matière d'homicides entre partenaires intimes

Les tendances globales en matière d'homicides entre partenaires intimes ont été documentées de façon constante. Selon la recherche toutefois, les taux globaux de ces diminutions peuvent, en même temps, occulter la stabilité ou l'augmentation des taux relatifs à certains types d'homicides entre partenaires intimes (Browne et coll., 1999). Aux États-Unis, par exemple, la recherche sur les tendances en matière d'homicides entre partenaires intimes a révélé des tendances différentes selon le sexe, le type de relation intime ou une combinaison des deux éléments (p. ex. : Dugan et coll., 1999; Puzone et coll., 2000). Presque toute la recherche actuelle désagrège les taux selon le sexe dans l'examen des tendances en matière d'homicides entre partenaires intimes; il arrive moins souvent que l'analyse désagrège les taux selon le type de relation intime ou selon le sexe et le type de relation intime.

Ces analyses sont rares malgré un corpus de recherche de plus en plus important qui laisse à penser que le type de relation peut augmenter ou diminuer le risque de décès ou de blessures graves entre personnes intimes (Daly et Wilson, 1988; Gartner et coll., 1999; Silverman et Mukherjee, 1987; Wilson et Daly, 1995). Par exemple, tel que susmentionné, on reconnaît de plus en plus que les couples en union libre et les couples séparés sont plus à risque d'être victimes d'un homicide perpétré par leur partenaire; et plus encore pour ce qui est des femmes. Nous examinerons ces facteurs de risque brièvement plus loin, en soulignant les problèmes que pose la cueillette de données qui empêchent un examen plus approfondie de ces relations. Cette analyse sera suivie d'un examen de trois études sur les taux répartis selon le sexe et selon le type de relation et des conclusions tirées.

Les unions de fait. Tel que susmentionné, tant les hommes que les femmes qui sont conjoints de fait ont un risque plus élevé de violence létale et non létale que les couples unis par d'autres types de rapports (Gartner et coll., 1999; Rodriguez et Henderson, 1995; Wilson et coll., 1993). Par exemple, dans l'étude ontarienne sur l'homicide des conjointes, Gartner et coll. (1999) ont démontré qu'entre 1991 et 1994, le taux d'homicides des conjointes de fait était environ six fois plus élevé en moyenne que le taux d'homicides de conjointes en

[63] Silverman et Kennedy (1993) ont également analysé les données du Centre canadien de la statistique juridique; toutefois, ils ont inclus un plus grand nombre de types de relations entre victime et délinquant âgés de 30 ans dans la catégorie « relations entre conjoints ». Ils reconnaissent que la catégorie est restrictive mais qu'elle est imposée par les personnes qui conçoivent les techniques de collecte de données.

[64] Il est intéressant de constater que lorsqu'on applique une définition plus large des relations entre partenaires intimes, les tendances canadiennes ressemblent davantages à celles qui ont été documentées aux États-Unis où on applique également une définition plus large. En d'autres termes, dans les deux pays, le taux d'homicides entre partenaires intimes diminue depuis plus de 20 ans (voir Greenfeld, 1998; Puzone et coll., 2000).

[65] Communication personnelle du Dr Richard Rosenfeld, University of Missouri-St. Louis, un chercheur qui examine ces questions aux États-Unis.

Ontario. La recherche a également démontré que les caractéristiques des homicides, de même que les personnes en cause, peuvent varier selon le type de relations intimes. Par exemple, par rapport aux délinquants qui tuent leur conjoint en droit, ceux qui assassinent leur conjoint de fait sont fréquemment plus jeunes, plus susceptibles d'avoir un casier judiciaire et moins susceptibles d'avoir des enfants (Dawson et Gartner, 1998).

Bref, la recherche démontre que les délinquants en union libre ont des caractéristiques particulières qui les prédisposent davantage à la violence (p. ex. : la jeunesse, l'abus d'alcool, la situation socio-économique) (voir également Johnson, 1996; Stets, 1991). La combinaison de ces facteurs semble conférer des tendances agressives aux couples en union libre plus qu'aux couples mariés. Par conséquent, pour déterminer les facteurs qui contribuent à la diminution du taux d'homicides entre partenaires intimes, il faut d'abord vérifier si ces diminutions se produisent de manière uniforme dans tous les types de relations et, en particulier, dans les relations qui sont plus à risque de violence létale.

Les séparations. Tel que susmentionné, la séparation constitue un facteur de risque pour les victimes de sexe féminin d'homicides entre partenaires intimes. Ce fait attire l'attention sur le raisonnement fautif des gens qui se demandent, quand une femme est assassinée par son conjoint : « Pourquoi n'est-elle pas simplement partie? » La question ne tient pas compte du fait que très souvent, c'est au moment où elle part ou qu'elle menace de partir que la femme est plus à risque d'être assassinée (Bachman et Saltzman, 1995; Campbell, 1992; Gartner et coll., 1999; Wallace, 1986; Wilson et Daly, 1993).[66] Au lieu de désamorcer une menace éventuelle, selon la recherche, le partenaire masculin perçoit la séparation ou le départ (réel ou tenté) de sa partenaire comme une contestation publique extrême de son droit de propriété ou d'exercer un contrôle sur sa partenaire (Daly et Wilson, 1988; Ellis et DeKeseredy, 1997). En fait, Mahoney (1991) a proposé de parler d'« agression par suite d'une rupture » afin de sensibiliser le public au fait que la rupture est le moment le plus risqué et dangereux pour les femmes.

Encore une fois, il est difficile de calculer les taux de séparation alors que les données sur les séparations au sein de la population générale ne sont disponibles que pour les couples en droit. Il n'y a aucune donnée sur la séparation des conjoints en union libre ni des amoureux. La question est pertinente puisque ce type de relation est habituellement moins stable que le mariage et, par conséquent, le taux de séparation ou de rupture devrait être plus élevé. En outre, la recherche a révélé que les homicides entre couples séparés sont différents des autres homicides entre partenaires intimes. Par exemple, les contrevenants de sexe masculin sont souvent plus jeunes, plus susceptibles d'avoir un casier judiciaire, plus susceptibles d'avoir recours à une arme à feu, plus susceptibles de poser leur geste dans un endroit public, devant témoins, et plus susceptibles de s'attaquer à un conjoint de fait (c. à d. : une amoureuse) (Dawson et Gartner, 1998).

En résumé, bien qu'on reconnaisse qu'une union libre et une rupture constituent des facteurs de risque en matière d'homicides entre partenaires intimes, il est rare que la recherche distingue les couples séparés ou en union libre; au contraire, en documentant les tendances, la plupart des études englobent ces deux types de relations dans une seule catégorie matrimoniale. Une exception toutefois, l'analyse de Puzone et coll. (2000) sur les tendances en matière d'homicides aux États-Unis qui, à l'instar d'autres études américaines, distingue les tendances selon la race et le type de relations intimes. Ces chercheurs se sont toutefois inspirés d'études antérieures en distinguant les conjoints et les ex-conjoints.[67] Ils ont démontré que la tendance à la baisse des taux d'homicides relatifs aux ex-conjoints correspondait à la tendance relative à l'ensemble des conjoints. Les auteurs ont donc conclu que le fait de combiner les conjoints et les ex-conjoints ne modifierait pas les résultats. Toutefois, à cause de la manière dont les taux ont été calculés dans cette étude, les conclusions sur la pertinence d'examiner les tendances en matière d'homicides relativement aux personnes séparées ne sont que provisoires.

Une définition plus large des relations entre partenaires intimes

Tel que susmentionné, les couples sont de plus en plus nombreux à choisir de ne pas se marier. Nous avons déjà souligné la pertinence de ces changements dans l'examen de la diminution des taux d'homicides entre partenaires intimes. En outre, nous avons souligné que les taux décroissants de nuptialité pourraient également vouloir dire que plus d'hommes et de femmes choisissent de fréquenter quelqu'un ou de conserver

[66] La question laisse à supposer qu'on croit habituellement que le fait de quitter une relation de violence découle d'une seule décision ou action plutôt que d'une suite d'événements (Ferraro et Johnson, 1983; Landenburger, 1989; Walker, 1984).

[67] Les ex-conjoints comprennent les couples divorcés et séparés. Un estimé du nombre de personnes divorcées à chaque année a permis de calculer les taux d'homicides des personnes assassinées par leur conjoint en droit ou de fait. On aurait pu en arriver à un résultat plus précis en utilisant les estimations annuelles des couples divorcés et séparés. Nous ignorons si les unions de fait ont été inclues dans ces chiffres.

une relation amoureuse pour des périodes de temps plus longues. La recherche sur la violence entre personnes intimes a commencé à reconnaître l'importance de la violence pendant les fréquentations (voir Makepeace, 1997). En outre, presque toute la recherche américaine sur la diminution des taux d'homicides entre partenaires intimes adopte une définition plus large des partenaires intimes afin d'inclure les amoureux et les couples qui sortent ensemble.

Les chercheurs canadiens n'ont toutefois pas emboîté le pas.[68] Les relations intimes entre les hommes et les femmes au Canada changent elles aussi. Il faut donc que la recherche sur la violence létale adopte un point de vue plus large. Il existe bien des statistiques officielles sur les homicides entre les personnes qui se fréquentent ou qui ont une relation amoureuse. Il faut rendre cette information plus disponible aux chercheurs. Cela est particulièrement important à la lumière de la diminution perçue des taux d'homicides entre partenaires mariés. C'est-à-dire qu'il est facile de se préoccuper de la sécurité des hommes et des femmes dans les relations matrimoniales, mais cela ne veut pas dire que toutes les relations intimes sont également sécuritaires.

Par exemple, chez les conjoints non mariés aux États-Unis, il n'y a eu *aucune* diminution significative des taux d'homicides chez les femmes (Puzone et coll., 2000) et, en fait, il y a eu une augmentation importante du nombre de femmes non mariées de race blanche assassinées par leur petit ami (Puzone et coll., 2000 : 419). D'aucuns ont proposé deux explications du phénomène. Premièrement, aux États-Unis, les femmes de race blanche hésitent peut-être plus que les femmes de race noire à contacter la police quand elles sont agressées par leur partenaire de sexe masculin (Bachman et Coker, 1995). En outre, les lois et les services axés sur la violence conjugale visent principalement les femmes mariées plutôt que les femmes non mariées (Browne et Williams, 1993; Browne et coll., 1999). Il faut une analyse plus poussée toutefois pour comprendre les causes profondes de cette tendance. Nous allons maintenant examiner quelques-unes des contraintes de la recherche récente qui a tenté d'expliquer la diminution du taux d'homicides entre partenaires intimes.

6.2 Expliquer les taux décroissants

Contraintes d'ordre méthodologique

La recherche qui comporte un examen systématique des explications possibles de la diminution du nombre d'homicides entre partenaires intimes est rare, particulièrement au Canada. Alors que plusieurs études américaines ont tenté d'isoler les facteurs ayant contribué à la tendance actuelle, la recherche n'a pas permis de tirer des conclusions à cause de trois limites d'ordre méthodologique. Premièrement, sauf une étude longitudinale (Dugan et coll., 1999), toute la recherche jusqu'à ce jour a été transversale.[69] Alors qu'en règle générale, la recherche transversale qui porte sur un phénomène en particulier à un moment donné est instructive, pour connaître les tendances et les changements sociaux sur une plus longue période, il faut une recherche longitudinale. Par exemple, la recherche transversale ne fournit aucune donnée permettant de comprendre le rapport entre la disponibilité des services en matière de violence conjugale ou une plus grande égalité des sexes et la diminution des taux d'homicides entre partenaires intimes. Ainsi, pour analyser systématiquement l'influence de ces changements sociaux sur le taux d'homicides entre partenaires intimes, les chercheurs doivent incorporer des analyses qui s'étendent sur une longue période de temps et qui suivent des changements précis.

Deuxièmement, au regard de l'unité d'observation, une grande partie de la recherche américaine vise des facteurs macrosociologiques; elle s'est centrée soit sur les caractéristiques et les taux globaux au plan national, soit sur les caractéristiques et les taux globaux dans les villes ou par État. Certes, ces études permettent de mieux comprendre les tendances à la baisse, mais il faut également plus de recherche sur les facteurs microsociologiques. Par exemple, dans une analyse au plan individuel de la violence conjugale, Gartner et Macmillan (1999) ont démontré qu'il était plus facile d'expliquer le rôle de l'emploi d'une femme sur le risque qu'elle soit victime de violence conjugale en examinant la nature des relations entre elle et son partenaire de sexe masculin. En d'autres termes, les auteurs ont constaté qu'une femme qui travaille est moins à risque d'être victime de violence conjugale si son partenaire masculin a un emploi, mais s'il n'en a pas, son risque

[68] Des renseignements sur les meurtres entre partenaires intimes non mariés ont été recueillis, particulièrement depuis 1991, mais les taux relatifs à la catégorie plus large des partenaires intimes ne sont pas encore calculés. Autrement dit, la recherche porte encore principalement sur les homicides entre conjoints.

[69] Dugan et coll. (1999) est la seule étude américaine qui comporte une dimension longitudinale. Les chercheurs ont utilisé des données sur 29 villes américaines pendant quatre périodes de deux ans : 1976 et 1977; 1981 et 1982; 1986 et 1987; 1991 et 1992.

augmente d'une manière significative. Ainsi, une analyse des facteurs microsociologiques serait sans doute susceptible d'améliorer notre connaissance du rôle de l'égalité des sexes dans les rapports entre les hommes et les femmes. Autre exemple, la disponibilité des ressources en matière de violence conjugale au plan macrosociologique ne veut pas nécessairement dire que tous les groupes y ont accès ou qu'ils y ont accès aussi souvent (voir Browne et Williams, 1989). Une analyse au plan individuel permettrait de mieux comprendre le rapport entre l'utilisation concrète de ces services et la probabilité de violence létale entre partenaires intimes. Nous examinerons davantage cette question dans la section sur la recherche future.

Enfin, les études à ce jour ont eu recours à des variables de contrôle. Il faut continuer de choisir soigneusement les facteurs susceptibles d'être associés à une augmentation ou à une diminution du taux d'homicides entre partenaires intimes et à une diminution générale des crimes de violence, tel que mentionné dans une section précédente. Toute négligence à cet égard pourrait nous amener à tirer des conclusions erronées sur les facteurs qui influent sur la diminution de ces taux.

Le rôle des sous-groupes

Aux États-Unis, la recherche a fait état de tendances contraires dans les taux d'homicides pour divers sous-groupes de la population. Il se pourrait donc qu'une seule cause ne puisse expliquer toutes les fluctuations du taux global d'homicides. Il faut des explications plus ciblées, explications qui devront ensuite pouvoir tenir compte des différentes tendances entre les sous-groupes pour ce qui touche le nombre d'homicides entre partenaires intimes. Par exemple, tel que susmentionné, les tendances temporelles en ce qui a trait au nombre d'homicides de partenaires intimes sont différentes aux États-Unis selon le type de relations intimes et selon le sexe de la victime. Plus précisément, la diminution du taux global d'homicides entre partenaires intimes est principalement attribuable à la diminution du taux d'homicides entre personnes mariées et d'homicides perpétrés par les femmes. (Browne et Williams, 1993; Dugan et coll., 1999; Greenfeld et coll., 1998; Rosenfeld, 1997). En outre, aux États-Unis, le nombre d'homicides entre personnes intimes chez les Afro-Américains a connu une baisse plus importante que chez les personnes de race blanche (p. ex. : Puzone et coll., 2000). Quels sont les facteurs susceptibles d'expliquer cette divergence?

En ce qui a trait au sexe et au type de relation intime, il est possible que les divers sous-groupes connaissent de telles divergences au Canada, mais il nous faudra attendre les résultats d'une étude qui analyse systématiquement ces tendances dans les sous-groupes. Au Canada, il est plus difficile d'obtenir des statistiques selon les races mais nous savons néanmoins que la population autochtone est sur-représentée parmi les victimes d'homicides. Peut-être qu'il y a eu une diminution importante du taux de violence létale chez ces couples, puisqu'on a documenté une diminution des taux pour l'ensemble du groupe (Moyer, 1992).

7.0 Conclusions et recommandations en matière de recherche

Au Canada, la recherche sur la diminution apparente du taux d'homicides entre conjoints est relativement récente. Il n'est peut-être pas encore temps de commencer à examiner systématiquement les facteurs susceptibles de contribuer à cette diminution. À tout le moins, les chercheurs devraient continuer à examiner la nature et l'ampleur de la diminution tout en évaluant les causes possibles. Cette étape est importante puisque la capacité de distinguer les tendances stables et les fluctuations aléatoires des taux de crimes de violence (et d'ailleurs de tout autre phénomène social) est essentielle pour comprendre l'impact des politiques sociales, juridiques et de justice pénale, de même que des conditions sociales, économiques et démographiques changeantes (Donohue, 1998).

Il est trop tôt pour déterminer si la diminution des taux d'homicides entre conjoints au Canada est une tendance stable ou une fluctuation aléatoire. Certes, le taux de meurtres entre les époux et les épouses a diminué depuis le début des années 1990 au Canada après avoir atteint un sommet en 1991. Toutefois, au cours des trois dernières années, les taux d'homicides entre conjoints sont demeurés relativement stables et en fait, ils ont légèrement augmenté en 1999. Ainsi, les diminutions perçues ne portent en réalité que sur une période d'environ cinq ans. S'agit-il d'une diminution ou d'une fluctuation à court terme? Tel que susmentionné, il est peut-être trop tôt pour trancher. Par conséquent, la recherche future sur ce phénomène doit avoir pour objet de 1) continuer de documenter les tendances relatives aux homicides entre conjoints ou partenaires intimes, 2) examiner systématiquement les facteurs pouvant être associés aux tendances identifiées. Nous allons maintenant examiner chacun de ces objectifs et décrire plusieurs questions qui sont importantes dans une telle recherche.

7.1 Documenter les tendances dans divers sous-groupes

La recherche effectuée aux États-Unis a démontré qu'un examen des tendances dans les sous-groupes révèle que tous les groupes ont connu une diminution du nombre d'homicides entre partenaires intimes, mais que ces diminutions étaient plus prononcées dans certains groupes que dans d'autres. Au Canada, selon quelques statistiques officielles sur les taux d'homicides entre conjoints, le nombre de femmes victimes d'homicides diminue plus rapidement que le nombre d'hommes (CCSJ, 2000). Si cette différence s'avère importante, la tendance existe-t-elle pour toutes les catégories d'âge? Les taux d'homicides diminuent-ils autant lorsqu'il s'agit de conjoints en droit, de conjoints de fait ou d'ex-conjoints? Ces diminutions sont-elles compensées, dans une certaine mesure, par une augmentation du taux d'homicides entre les autres groupes de partenaires intimes? Les homicides entre conjoints chez les Autochtones diminuent-ils au même rythme ou ce groupe est-il toujours particulièrement à risque par rapport aux Canadiens non-Autochtones?

Ces questions, ainsi que d'autres doivent trouver réponse avant que les citoyens canadiens puissent se réjouir de la diminution des taux de violence entre partenaires intimes ou avant que les chercheurs puissent prendre pour acquis que la violence létale entre partenaires intimes diminue. En outre, les variations des tendances relatives aux sous-groupes facilitent la détermination des facteurs qui sont susceptibles de contribuer à ces tendances. Il faudrait toutefois dans un premier temps régler quelques-unes des questions de définition mentionnées dans la section précédente. C'est-à-dire que les chercheurs doivent donner une même définition aux relations entre partenaires intimes en tenant compte de la nature changeante de ces relations dans la société. En outre, il faut un examen approfondi des niveaux de risque différents de certains types de relations intimes par rapport à d'autres. Pour ce faire toutefois, il faudra mettre en place des techniques plus précises de cueillette de données en puisant notamment dans diverses sources d'information afin de déterminer et de valider le rapport entre les victimes et les contrevenants

Au surcroît, les diminutions différentes constatées dans diverses régions du pays ou entre les centres urbains et les zones rurales sont importantes afin de comprendre les facteurs qui influent sur les tendances actuelles. Rappelons que l'augmentation des ressources disponibles en matière de violence conjugale était, selon plusieurs études américaines, un des principaux facteurs susceptibles de contribuer à la diminution du taux d'homicides entre partenaires intimes. Mais ces services sont disponibles dans certains endroits et non dans d'autres; c'est-à-dire qu'ils ne sont pas accessibles

à tous. Par exemple, au Canada, les centres urbains ont probablement plus de ressources (c.-à-d. refuges ou lignes téléphoniques) que les zones rurales. Il s'ensuit que ce sont probablement les grandes villes qui contribuent davantage à la diminution des taux. Il se pourrait donc que les taux d'homicides entre conjoints ne diminue pas beaucoup dans les zones rurales. Une telle conclusion aurait des conséquences intéressantes au plan des politiques. De plus, il est possible que certaines régions du pays offrent davantage de services ou se préoccupent davantage de veiller à l'exécution des mesures législatives adoptées au cours des récentes années. Il est donc important, en évaluant l'influence de ces ressources, de déterminer si les diminutions sont plus prononcées dans les zones qui offrent plus de ressources. Pour ce faire, il faut désagréger les taux globaux afin de déterminer les tendances dans les régions et dans les zones urbaines et rurales.

7.2 Expliquer les taux décroissants

À cause des résultats de la recherche américaine, on reconnaît, en règle générale, qu'aucun facteur à lui seul ne saurait être la cause de la diminution récente des taux d'homicides en général ou des taux d'homicides entre partenaires intimes en particulier (Blumstein et Wallman, 2000). Au contraire, la cause semble reposer sur plusieurs variables qui contribuent à divers degrés aux diminutions. À ce jour, aucune recherche n'a systématiquement examiné les causes potentielles des tendances récentes relatives au taux d'homicides entre conjoints au Canada. La recherche future n'est donc aucunement limitée.

Comme point de départ, les chercheurs canadiens pourraient évaluer la pertinence, pour le Canada, de quelques-uns des facteurs soulignés par la recherche américaine et qui influent sur la diminution des taux. Cette première étape est importante; en effet, tel que mentionné, un grand nombre de changements sociaux qui auraient influé sur le taux d'homicides entre partenaires intimes aux États-Unis se sont produits également au Canada. C'est-à-dire qu'au cours des quelques dernières décennies, la situation économique et sociale des femmes s'est améliorée; les attitudes et les mesures face à la violence entre partenaires intimes ont changé et il y a eu des changements fondamentaux dans les relations intimes entre les hommes et les femmes.

La recherche future devra donc tenter de préciser les facteurs qui influent sur les tendances récentes en matière d'homicides entre conjoints en deux étapes. Premièrement, il faudra examiner, dans le contexte canadien, le rôle des divers facteurs relevés par la recherche américaine. Deuxièmement, il faudra approfondir les résultats de la première étape en examinant quelques-unes des contraintes révélées par l'examen. Dans le cadre de la recherche, il faudra vérifier:

- l'hypothèse selon laquelle les ressources disponibles en matière de violence conjugale sont premièrement, utilisées et deuxièmement, accessibles également à tous les groupes;
- si les partenaires intimes tentent avec ou sans succès de fuir une relation de violence;
- si les mesures prises relativement à violence létale ou non doivent être perçues comme étant un *processus* plutôt que comme incidents isolés.

Nous allons aborder brièvement ces trois questions en examinant les objectifs de la recherche future.

Le rapport entre la disponibilité des ressources et leur utilisation et accessibilité

L'une des premières études relatives à l'impact des ressources juridiques et extrajuridiques en matière de violence conjugale sur les taux de victimisation létale a révélé que diverses ressources semblaient protéger les partenaires intimes, et plus précisément, les victimes de sexe masculin. En d'autres termes, plus ces ressources sont disponibles, plus le taux d'homicides des conjoints par leur conjointe diminue. Bien entendu, ces résultats devraient encourager la préservation des services qui offrent des solutions non violentes aux femmes, mais il est étonnant que les services qui devaient protéger les femmes n'aient pas directement atteint ce but. Plusieurs causes qui n'ont pas encore été évaluées de manière systématique ont été proposées pour expliquer le paradoxe, notamment que les services disponibles ne sont pas adéquats pour ce qui est des situations à risque élevé lorsqu'il s'agit d'homicides des femmes aux mains de leur conjoint. Rappelons que le principal motif d'homicides des femmes par leur partenaire intime de sexe masculin serait la décision prise ou susceptible de l'être par la femme de mettre fin à la relation. Il faudrait peut-être trouver et mettre en œuvre des ressources ou des mécanismes qui permettraient aux femmes de prendre ces décisions et de les mettre en pratique en toute sécurité. Selon Crawford et coll. (1999):

> [TRADUCTION] Pour palier au risque de violence létale encouru par les femmes, on a systématiquement misé sur leur sécurité en les éloignant de leur assassin potentiel au

lieu de miser sur des stratégies globales ayant pour objet de maîtriser le conjoint ou d'intervenir auprès de lui pour éliminer le risque sans qu'elles soient obligées de modifier totalement leur mode de vie... [Il faut] un modèle d'intervention qui comporte la mise en œuvre de deux stratégies simultanées qui se complètent : maîtriser les hommes violents susceptibles d'assassiner leur partenaire, et élaborer des plans d'urgence avec les femmes à risque d'être assassinées par leur partenaire (p. 12).[70]

La paradoxe s'explique également par le fait que ce n'est pas parce qu'ils existent que les services sont utilisés et, en outre, que toutes les femmes ont recours aux services au même degré. Browne et Williams (1989), les premiers à évaluer l'impact des services en matière de violence conjugale sur les homicides perpétrés par les femmes, ont reconnu leur incapacité de trouver un rapport direct entre le fait qu'une femme décide de ne pas assassiner son conjoint et la présence d'une solution de rechange non violente. Ils ont dit :

> [TRADUCTION] Bien entendu, la *disponibilité* d'une solution de rechange est une condition essentielle et la *présence* des ressources peut avoir une importance tant concrète que symbolique. Toutefois, si elles sont disponibles, d'autres conditions doivent être présentes pour qu'une ressource précise ait un effet dissuasif direct : 1) *connaissance* – l'individu visé par la ressource doit savoir qu'elle existe; 2) *accessibilité* – la ressource doit être accessible à la population visée; 3) *utilisation* – l'individu doit utiliser la ressource; 4) *sensibilité* – la ressource doit être sensible aux besoins des personnes qui tentent de l'utiliser 5) *efficacité* – la réponse doit réellement correspondre aux besoins des personnes qui l'utilisent (Browne et Williams, 1989, p. 91-92).

À ce titre, il faut une analyse au plan individuel qui puisse mesurer :

- si les partenaires intimes victimes de violence sont au courant des dispositions législatives en matière de violence conjugale ou des services disponibles dans leur région;
- la manière dont les ressources juridiques et extrajuridiques en matière de violence domestique sont utilisées ou exécutées;
- la réaction des intervenants du système de justice, par rapport aux ressources juridiques ou des personnes qui offrent des services d'aide relativement aux services extrajuridiques quand les femmes victimes de violence tentent de les utiliser;
- l'impact symbolique des ressources, notamment les politiques législatives et les programmes éducatifs afin de combattre le problème de la violence conjugale.

Pour ce qui touche ces questions, il est également important de déterminer si les répercussions de ces services sont différentes pour divers groupes, selon le sexe, l'âge, la race, le type de relations intimes ou l'endroit (ville ou zone rurale ou région du pays). Peut être que les conditions susmentionnées, à savoir la disponibilité, la présence, la sensibilité, l'accessibilité, l'utilisation, la réaction et l'efficacité, varient considérablement, selon la présence ou l'absence de plusieurs caractéristiques ou de la région examinée.

Toutefois, même si on établit un lien direct entre la connaissance des services disponibles et les homicides non perpétrés, il n'en découle pas nécessairement que ce sont ces ressources qui ont empêché le résultat létal. On pourrait le faire notamment en comparant les caractéristiques et les processus connexes des tentatives de fuir une relation de violence et potentiellement mortelle qui ont réussi ou qui ont échoué. Nous allons examiner brièvement le profil de ce type de recherche.

Comparer les tentatives de fuir une relation de violence qui ont réussi et celles qui ont échoué

Aux États-Unis, la recherche a démontré que si on diminue le risque, les résultats sur les taux d'homicides entre partenaires intimes varient (Dugan et coll., 1999; Dugan, 1999). Il ne faudrait pas pour autant décider que les stratégies de prévention qui diminuent le risque de violence sont inefficaces. Ce résultat indique toutefois qu'il faut plus de recherche afin de mieux comprendre dans quelles circonstances on réussit à atténuer le risque de violence. On pourrait le faire en examinant les cas où la personne n'a pas réussi à quitter son bourreau

[70] Pour une description complète des recommandations sur les moyens de réaliser ces objectifs, voir Crawford, Haskell et Bacon (1999).

(il y a eu un homicide) et les comparer aux cas où la personne a réussi (aucun homicide). En d'autres termes, les chercheurs doivent examiner plus en profondeur les cas d'homicides entre partenaires intimes et les cas de tentatives d'homicides entre partenaires intimes afin de déterminer les causes qui ont entraîné le dénouement mortel et non mortel.

Campbell et ses collègues (1998, 1999) ont effectué une étude de cas-témoins semblable dans plusieurs villes américaines.[71] Dans chacune des villes, les enquêteurs policiers recueillent (ou ont recueilli) des renseignements sur 250 assassinats de femmes en étudiant les dossiers de police et en interrogeant les représentants de la victime (c. à d. mère, sœur ou meilleure amie). Les caractéristiques de ces dossiers sont comparées à 250 cas de tentatives d'homicide contre des femmes et à 250 cas témoins (c.-à-d. des femmes battues) sondés par une entreprise de recherche. Grâce à la comparaison de ces trois sous-échantillons, les chercheurs peuvent préciser les facteurs qui auraient pu contribuer ou empêcher un dénouement létal.

Considérer que la violence entre partenaires intimes et les modes d'intervention sont un processus plutôt qu'un événement unique

Enfin, la recherche sur la violence entre partenaires intimes a été quelque peu limitée par la tendance des chercheurs à voir les incidents de violence et les interventions qui en découlent comme des événements isolés plutôt que comme processus.[72] Par exemple, dans le cas des interventions juridiques, Lewis et coll. (2000) ont fait valoir qu'en examinant la réaction d'ordre juridique du point de vue de la victime, les chercheurs peuvent mieux comprendre l'importance de l'intervention comme processus plutôt que comme événement. Plus précisément :

> [TRADUCTION] Cette approche nous permet de déterminer les caractéristiques d'une intervention qui sont positives même si, dans l'ensemble, les femmes estiment qu'elle est négative. À l'avenir, les évaluations devraient s'harmoniser avec le potentiel des effets symboliques et concrets des interventions... Des années d'études nous ont appris qu'il est inutile d'examiner une intervention isolément... Il faut être réaliste pour ce qui est de la possibilité qu'un contact bref et transitoire avec la police et le système judiciaire influe sur un comportement bien ancré qui repose sur un ensemble d'attitudes et de croyances complexes... Au contraire, la recherche future, de même que les débats de politiques devraient se pencher sur la question de savoir comment les interventions qui mobilisent les structures juridiques, les services sociaux, de même que l'appui des réseaux informels et des collectivités peuvent, ensemble, constituer une réponse efficace, collective et concertée à la violence des hommes à l'égard des femmes (Lewis et coll., 2000, p. 202).

Pour ces raisons, tout examen des facteurs qui contribuent à la diminution du taux d'homicides entre partenaires intimes doit analyser les diverses étapes du processus. En d'autres termes, l'effet dissuasif des sanctions juridiques n'est qu'une forme d'intervention, d'ailleurs peut-être la moins efficace dans les cas de violence entre partenaires intimes. Dans le même ordre d'idées, les maisons d'hébergement ne sont pas les seuls refuges des victimes de violence conjugale. Les femmes victimes de violence peuvent avoir recours à leur famille, à leurs amis, au clergé, aux médecins ainsi qu'à divers autres réseaux informels afin de diminuer le risque dans leur relation intime (voir Kaukinen, 2001). Ainsi, pour comprendre les mesures efficaces et non efficaces, il faut examiner plusieurs organismes et réseaux d'aide en matière de violence conjugale à diverses étapes de la vie des victimes de violence.

[71] Il s'agit d'une étude interdisciplinaire qui réunit des chercheurs de diverses disciplines, notamment les sciences infirmières, la santé publique, la criminologie et la médecine. Dans chaque ville, il y a collaboration entre les services de l'ordre, les tribunaux, les universités, les refuges et les centres d'aide aux personnes en deuil.

[72] Pour un examen plus approfondie de cet aspect du droit, voir Lewis, Dobash, Dobash et Cavanagh (2000).

Bibliographie

ARCHER, D. et R. GARTNER, *Violence and Crime in Cross National Perspective*. New Haven: Yale University Press, 1984.

AVAKEME, E.F., « Sex Ratios, Female Labor Force Participation, and Lethal Violence Against Women: Extending Guttentag and Secord's Thesis » *Violence Against Women* 5(11), p. 1321 à 1341, 1999.

BACHMAN, R. et A. L. COKER, « Police Involvement in Domestic Violence: The Interactive Effects of Victim Injury, Offender's History of Violence, and Race » *Violence and Victims*, 10, p. 91 à 106, 1995.

BACHMAN, R. et L. SALTZMAN, *Violence Against Women: Estimates From the Redesigned Survey, Bureau of Justice Statistics Special Report*,Washington, D.C., U.S. Department of Justice, 1995.

BAILEY W.C. et R.D. PETERSON, « Gender Inequality and Violence Against Women: The Case of Murder » p. 174 à 207 dans *Crime and Inequality*, revu par J. Hagan et R.D. Peterson, CA: Stanford University Press, 1995.

BAILEY, W.C. et R.D. PETERSON, « Rape and Dimensions of Gender Socioeconomic Inequality in U.S. Metropolitan Areas » *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 29, p. 162 à 177, 1992.

BARNARD, G.W., H. VERA, M.I. VERA et G. NEWMAN, « Till Death Do Us Part: A Study of Spouse Murder » *Bulletin of the American Association of Psychiatry and Law*, 10, p. 271 à 280, 1982.

BARON L. et M.A. STRAUS, « Sexual Stratification, Pornography, and Rape in the United States » dans *Pornography and Sexual Aggression*, revu par N.M. MALAMUTH et E. DONNERSTEIN, Orlando: Academic Press, Inc., 1984.

BERK, R.A., S.F. BERK, D.R. LOSEKE et D. RAUMA, « Mutual Combat and Other Family Violence » p. 197-212 dans *The Dark Side of Families: Current Family Violence Research*, revu par D. Finkelhor, R.J. Gelles, G.T. Hotaling, et M.A. Straus, Stanford, CA: Stanford University Press, 1983.

BLAU, J.R. et P.M. BLAU, « The Cost of Inequality: Metropolitan Structure and Violent Crime » dans *American Sociological Review*, 47(10), p. 114-129, 1982.

BLAU, P.M. et R.M. GOLDEN, « Metropolitan Structure and Criminal Violence » *Sociological Quarterly*, 27, p. 15 à 26, 1986.

BLAU, P.M. et J.E. SCHWARTZ, *Crosscutting Social Circles*. New York: Academic Press, 1984.

BLOCK, C.R. et A. CHRISTAKOS, « Intimate Partner Homicide in Chicago Over 29 Years » *Crime & Delinquency*, 41(4), p. 496 à 526, 1995.

BLUMSTEIN, A. et J. WALLMAN, *The Crime Drop in America*. New York: Cambridge University Press, 2000.

BOWKER, L.H., « Crime and the Use of Prisons in the United States: A Time-Series Analysis » *Criminology*, 27, p. 206 à 212, 1981.

BRAITHWAITE, J., *Inequality, Crime and Public Policy*, London: Routledge and Kegan Paul, 1979.

BREWER, V.E. et M.D. SMITH, « Gender Inequality and Rates of Female Homicide Victimization Across U.S. Cities » *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 32(2), p. 175 à 190, 1995.

BROWNE, A., *When Battered Women Kill*. New York: Free Press, 1987.

BROWNE, A., « Assault and Homicide at Home: When Battered Women Kill » p. 57-79 dans *Advances in Applied Psychology, Vol 3*, revu par M.J. Saks et L. Saxe, Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum, 1986.

BROWNE, A., « Violence Against Women by Male Partner » *American Psychologist*, 48(10), p. 1077 à 1087, 1993.

BROWNE, A., K.R. WILLIAMS et D.G. DUTTON, « Homicide Between Intimate Partners » p. 149-164 dans *Homicide: A Sourcebook for Social Research*, revu par M.D. Smith et M.A. Zahn, Thousand Oaks, CA: Sage, 1999.

BROWNE, A. et K.R. WILLIAMS, « Gender, Intimacy, and Lethal Violence: Trends From 1976 Through 1987 » *Gender and Society*, 7, p. 75 à 94, 1993.

BROWNE, A. et K.R. WILLIAMS, « Exploring the Effect of Resource Availability on the Likelihood of Female-Perpetrated Homicides » *Law & Society Review*, 23, p.75 à 94, 1989.

CAMPBELL, J.C. et K.L. SOEKEN, « Women's Responses to Battering Over Time: An Analysis of Change » *Journal of Interpersonal Violence*, 14, p. 21 à 40, 1999.

CAMPBELL, J.C., L. ROSE, J. KUB et D. NEDD, « Voices of Strength and Resistance: A Contextual and Longitudinal Analysis of Women's Responses to Battering » *Journal of Interpersonal Violence*, 13, p. 743 à 762, 1998.

CAMPBELL, J.C., « Prediction of Homicide of and by Battered Women » p. 96 à 113 dans *Assessing Dangerousness: Violence by Sexual Offenders, Batterers and Child Abusers*, Thousand Oaks, CA: Sage, 1995.

CAMPBELL, J.C., « The Danger Assessment Instrument: Risk Factors of Homicide of and by Battered Women » p. 27 à 38 dans *Questions and Answers in Lethal and Non-Lethal Violence: Proceedings of the First Annual Workshop of the Homicide Research Working Group*, revu par C.R. Block et R. Block, 1992a

CAMPBELL, J.C., « If I Can't Have You, No One Can: Power and Control in Homicide of Female Partners » p. 99 à 113 dans *Femicide: The Politics of Women Killing*, revu par J. Radford et D. Russell, New York: Twayne Publishers, 1992b.

CARROLL, L. et P. JACKSON, « Inequality, Opportunity, and Crime Rates in Central Cities » *Criminology*, 21, p. 178 à 194, 1983.

CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE, *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, Ottawa: Statistique Canada, 2000.

CENTRE CANADIEN DES ARMES À FEU, « La Loi sur les armes à feu : une différence marquée », Canadian Firearms Centre website (http://www.cfc.ccaf.gc.ga), 2001.

CHAMBLISS, W., « Types of Deviance and the Effectiveness of Legal Sanctions » *Crime & Delinquency*, 41(4), p. 425 à 526, 1984.

CHIMBOS, P., *Marital Violence: A Study of Interpersonal Homicide*, San Francisco, CA: R&E Research Associates, 1978.

COHEN, L.E. et M. FELSON, « Social Change and Crime Rate Trends: A Routine Activity Approach » *American Sociological Review*, 44, p. 588 à 608, 1979.

COHEN, L.E. et K.C. LAND, « Age Structure and Crime: Symmetry Versus Asymmetry and the Projection of Crime Rates Through the 1990s » *American Sociological Review*, 52, p. 170 à 183, 1987.

COOK, P.J. et M.H. MOORE, *Gun Control Policy*, Durham, NC: Duke University Institute of Policy Sciences and Public Affairs, 1994.

CRAWFORD, M., L. HASKELL et J. BACON, *Report on the Model to Enhance the Systemic Response to Intimate Femicide in Ontario*, Toronto: Ontario Women's Directorate, 1999.

CRAWFORD, M., R. GARTNER et M. DAWSON, *Woman Killing: Intimate Femicide in Ontario, 1991-1994. Vol. II*, Toronto: Women We Honour Action Committee, 1997.

CROWELL, N.A. et A.W. BURGESS, *Understanding Violence Against Women*, Washington, D.C.: National Academy Press, 1996.

CRUTCHFIELD, R.D., M.R. GEERKEN et W.R. GOVE, « Crime Rate and Social Integration » *Criminology*, 20, p. 467 à 478, 1982.

DALY, M. et M. WILSON, *Homicide*, Hawthorne, NY: Aldine de Gruyter, 1988.

DANIEL, A.E. et P.W. HARRIS, « Female Homicide Offenders Referred for Pre-Trial Psychiatric Examination: A Descriptive Study » *Bulletin of the American Academy of Psychiatry and Law*, 10, p. 261, 1982.

DANSYS CONSULTANTS INC., *Les homicides familiaux perpétrés avec arme à feu*, Ottawa: ministère de la Justice du Canada, 1992.

DAWSON, M. et R. GARTNER, « Differences in the Characteristics of Intimate Femicides: The Role of Relationship State and Relationship Status » *Homicide Studies*, 2(4), p. 378 à 399, 1998.

DECKER, S.H., « Exploring Victim-Offender Relationship in Homicide: The Role of Individual and Event Characteristics » *Justice Quarterly*, 10(4), p. 585 à 612, 1993.

DEFRONZO, J., « Economic Assistance to Impoverished Americans » *Criminology*, 21, p. 119 à 136, 1983.

DEVINE, J.A., J.F. SHELEY et M.D. SMITH, « Macroeconomic and Social-Control Policy Influences on Crime Rate Changes, 1948-1985 » *American Sociological Review*, 53, p. 407 à 420, 1988.

DIIULIO, J.J., « Arresting Ideas: Tougher Law Enforcement is Driving Urban Crime Down » *Policy Review*, 74, 12 à 16, 1995.

DOBASH, R.E. et DOBASH, R.P., *Violence Against Wives*, New York: Free Press, 1979.

DOBASH, R.E., R.P. DOBASH, M. WILSON et M. DALU, « The Myth of Sexual Symmetry in Marital Violence » *Social Problems*, 39, p. 71 à 91, 1992.

DONOHUE, J.J., « Understanding the Time Path of Crime. » *Journal of Criminal Law and Criminology*, 88(4), 1998.

DUGAN, L., D.S. NAGIN et R. ROSENFELD, « Explaining the Decline in Intimate Partner Homicide: The Effects of Changing Domesticity, Women's Status, and Domestic Violence Resources » *Homicide Studies*, 3, p. 187 à 214, 1999.

ECK, J. et E. MAGUIRE, « Have Changes in Policing Reduced Violent Crime? An Assessment of the Evidence » p. 207-265 dans *The Crime Drop in America*, revu par A. Blumstein et J. Wallman, Cambridge: Cambridge University Press, 1999.

ELIAS, N., *The Civilizing Process*, New York: Blackwell, 1994.

ELLIS, D. et W. DEKESEREDY, « Rethinking Estrangement, Intervention and Intimate Femicide » *Violence Against Women*, 3(6), p. 590 à 609, 1997.

ERCHAK, G.M. et R. ROSENFELD, « Societal Isolation, Violent Norms, and Gender Relations: A Re-examination and Extension of Levinson's Model of Wife Beating » *Cross-Cultural Research*, 28, p. 111 à 133, 1994.

EWING, C.P., *Battered Women Who Kill: Psychological Self-Defense as Legal Justification*, Lexington, MA: Lexington Books, 1987.

FAGAN, J. et A. BROWNE, « Violence Between Spouses and Intimates: Physical Aggression Between Women and Men in Intimate Relationships. » p. 115 à 292 dans *Understanding and Preventing Violence: Social Influences. Vol. 3*, revu par A.J. Reiss et J.A. Roth, Washington, D.C., National Academy Press, 1994.

FEDOROWYCZ, O., *L'homicide au Canada – 1999*, Ottawa: Centre canadien de la statistique juridique, 2000.

FELSON, R.B. et S.F. MESSNER, « To Kill Or Not To Kill? Lethal Outcomes in Injurious Attacks » *Criminology*, 34(4), p. 519 à 545, 1996.

FERRARO, K.J. et J.M. JOHNSON, « How Women Experience Battering: The Process of Victimization. » *Social Problems*, 30, p. 325 à 339, 1983.

FLEWELLING, R.L. et K.R. WILLIAMS, « Categorizing Homicides: The Use of Disaggregated Data in Homicide Research » p. 96 à 106 dans *Homicide: A Sourcebook for Social Research*, revu par M.D. Smith et M.A. Zahn, Thousand Oaks, CA: Sage, 1999.

FLOWERS, R.B., *Domestic Crimes, Family Violence and Child Abuse. A Study of Contemporary American Society*, Jefferson, NC: McFarland & Company Inc, 2000.

FOX, J.A., « Demographics and U.S. Homicide » p. 288-318 dans *The Crime Drop in America*, revu par A. Blumstein et J. Wallman, Cambridge: Cambridge University Press, 1999.

GARTNER, R., « Homicide in Canada » p. 186-222 dans *Violence in Canada: Sociopolitical Perspectives*, revu par J.I. Ross, Toronto: Oxford University Press, 1995.

GARTNER, R., « The Victims of Homicide: A Temporal and Cross-National Comparison » *American Sociological Review*, 55, p. 92 à 106, 1990.

GARTNER, R., M. DAWSON et M. CRAWFORD, « Woman Killing: Intimate Femicide in Ontario, 1974-1994 » *Resources for Feminist Research*, 26, p. 151 à 173, 1999.

GARTNER, R. et R. MACMILLAN, « When She Brings Home the Bacon: Labor-Force Participation and the Risk of Spousal Violence Against Women » *Journal of Marriage and the Family*, 31, p. 947 à 958, 1999.

GARTNER, R. et B. McCARTHY, « The Social Distribution of Femicide in Urban Canada, 1921-1988 » *Law & Society Review*, 25(2), p. 287 à 311, 1991.

GARTNER, R., K. BAKER et F.C. PAMPEL, « Gender Stratification and the Gender Gap in Homicide Victimization. » *Social Problems*, 37(4), p. 593 à 608, 1990.

GARTNER, R. et R.N. PARKER, « Cross-National Evidence on Homicide and the Age Structure of the Population » *Social Forces*, 69(2), p. 351 à 371, 1990.

GAUTHIER, D.K. et W.B. BANKSTON, « Gender Equality and the Sex Ratio of Intimate Killing » *Criminology*, 35(4), p. 577 à 600, 1997.

GIBBS, J.P. (1968), « Crime, Punishment, and Deterrence » *Social Science Quarterly*, 48, 515 à 530.

GILL, R. et J. BROCKMAN, *L'examen de la mise en œuvre de l'article 264 (le harcèlement criminel) du Code criminel du Canada*, Ottawa: ministère de la Justice du Canada, 1996.

GILLIS, A.R., « Domesticity, Divorce and Deadly Quarrels: An Exploratory Study of Integration, Regulation and Homicide » dans *Critique and Explanation: Essays in Honor of Gwynne Nettler*, revu par T. Hartnagel et R. Silverman, New Brunswick, N.J.: Transaction, 1986.

GILLIS, A.R., « So Long As They Both Shall Live: Marital Dissolution and the Decline of Domestic Homicide in France, 1852-1909 » *American Journal of Sociology*, 101(5), p. 1273 à 1305, 1996.

GILLESPIE, C.K., *Justifiable Homicide: Battered Women, Self-Defense and the Law*, Columbus: Ohio State University Press, 1989.

GLASSNER, B., « School Violence: The Fears, The Facts » *The New York Times*, August 13, A19, 1999.

GOETTING, A., *Homicide in Families and Other Special Populations*, New York: Springer, 1995.

GOLDEN, R.M. et S.F. MESSNER, « Dimensions of Racial Inequality and Rates of Violent Crime » *Criminology*, 25, p. 525 à 554, 1987.

GOMME, I.M., *The Shadow Line: Deviance and Crime in Canada*, Toronto: Harcourt Brace Jovanovich Canada Inc., 1998.

GOTTFREDSON, M.R. et T. HIRSCHI, *A General Theory of Crime*, Stanford, CA: Stanford University Press, 1990.

GREENE, J., « Zero Tolerance: A Case Study of Police Practices in New York City » *Crime and Delinquency*, 45(2), p. 171 à 187, 1999.

GREENFIELD, L.A., M.R. RAND, D. CRAVEN, P.A. KLAUS, C.A. PERKINS, C. RINGEL, G. WARCHOL, C. MASTON et J.A. FOX, *Violence by Intimates: Analysis of Data on Crimes by Current or Former Spouses, Boyfriends and Girlfriends*, United States Department of Justice, Office of Justice Programs, Bureau of Justice Statistics, 1998.

GROGGER, J., « An Economic Model of Recent Trends in Violence » p. 266 à 287 dans *The Crime Drop in America*, revu par A. Blumstein et J. Wallman, Cambridge: Cambridge University Press, 2000.

GUTTENTAG, M. et P. SECORD, *Too Many Women? The Sex Ratio Question*, Beverly Hills, CA: Sage, 1983.

HART, B., « Beyond the 'Duty to Warn': A Therapist's 'Duty to Protect' Battered Women and Children » p. 234 à 248 dans *Feminist Perspectives on Wife Abuse*, revu par K. Yllo et M. Bograd, Newbury Park, CA: Sage, 1988.

JAYEWARDENE, C.H.S., « The Nature of Homicide: Canada 1961-1970 » p. 267 à 289 dans *Crime in Canadian Society*, revu par R.A. Silverman et J.J. Teevan, Toronto: Butterworths, 1975.

JOHNSON, H., *Dangerous Domains: Violence Against Women in Canada*, Toronto: Nelson Canada, 1996.

JOHNSON, H. et V.F. SACCO, « Researching Violence Against Women: Statistics Canada's National Survey » *Revue canadienne de criminologie*, 37(3), p. 281 à 304, 1995.

JOURNAL OF THE AMERICAN MEDICAL ASSOCIATION (JAMA), « Pregnant or Recently Pregnant Women More Likely to be Victims of Homicide Than to Die of Any Other Cause » *JAMA Science News Update*, 21 mars 2001.

JURIK, N. et R. WINN, « Gender and Homicide: A Comparison of Men and Women Who Kill » *Violence and Victims*, 5, p. 227 à 242, 1990.

KAUKINEN, C., « The Social Dynamics of How Victims Seek Help » Document non publié présenté à la reunion annuelle de la American Sociological Association à Anaheim, Californie, 2001.

KELLERMAN, A. et J. MERCY, « Men, Women and Murder: Gender-Specific Differences in Rates of Fatal Violence and Victimization » *Journal of Trauma*, 33(1), p. 1 à 5, 1992.

KELLERMAN, A., F. RIVARA, N. RUSHFORTH, J. BANTON, D. REAY, J. FRANCISCO, A. LOGGI, J. PRODZINKSKI, B. HACKMAN et G. SOMES, « Gun Ownership as a Risk Factor for Homicide in the Home » *New England Journal of Medicine*, 329, p. 1084 à 1091, 1993.

KELLING, G.L. et C. COLES, *Fixing Broken Windows: Restoring Order and Reducing Crime in our Communities*, New York: The Free Press, 1996.

KENNEDY, L.W., D.R. FORDE et R.A. SILVERMAN, « Understanding Homicide Trends: Issues in Disaggregation for National and Cross-National Comparisons » *Cahiers canadiens de sociologie*, 14, p. 479 à 486, 1989.

KIYOSHK, R., *Family Violence Research Report: Beyond Violence*, Vancouver: Helping Spirit Lodge, 1990.

KLOCKARS, C., *Thinking About Police*, New York: McGraw Hill, 1983.

KOVANDZIC, T.V., L.M. VIERAITIS et M.R. YEISLEY, « The Structural Covariates of Urban Homicide: Reassessing the Impact of Income Inequality and Poverty in the Post-Reagan Era » *Criminology*, 36(3), p. 569 à 599, 1998.

KRUTTSCHNITT, C., « Violence By and Against Women: A Comparative and Cross-National Analysis » *Violence and Victims*, 8(3), p. 253 à 270, 1993.

LAFREE, G., « A Summary and Review of Cross-National Comparative Studies of Homicide » p. 125 à 148 dans *Homicide: A Sourcebook of Social Research*, revu par M.D. Smith et M.A. Zahn, Thousand Oaks, CA: Sage, 1999.

LAND, K.C., P.L. McCALL et L.E. COHEN, « Structural Covariates of Homicide Rates: Are There Any Invariances Across Time and Space? » *American Journal of Sociology*, 95, p. 922 à 963, 1989.

LANDENBURGER, K., « A Process of Entrapment in and Recovery From an Abusive Relationship » *Issues in Mental Health Nursing*, 10, p. 209 à 227, 1989.

LE BOURDAIS, C., G. NEILL et P. TURCOTTE, « L'évolution des liens conjugaux » *Tendances sociales canadiennes*, 11 (14), 2000.

LEVINSON, D., *Family Violence in Cross-Cultural Perspective*, Newbury Park, CA: Sage, 1989.

LEVITAN, S.A., R.S. BELOUS et F. GALLO, *What's Happening to the American Family?*, Baltimore, MD: John Hopkins University Press, 1988.

LEVITT, S.D., « The Limited Role of Changing Age Structure in Explaining Aggregate Crime Rates » *Criminology*, 37(3), p. 581 à 597, 1999.

LEVITT, S.D., « The Effect of Prison Population Size on Crime Rates: Evidence from Prison Overcrowding Litigation » *Quarterly Journal of Economics*, 111, p. 319 à 351, 1996.

LEWIS, R., R.P. DOBASH, R.E. DOBASH et K. CAVANAGH, « Protection, Prevention, Rehabilitation or Justice? Women's Use of the Law to Challenge Domestic Violence » *International Review of Victimology*, 7, p. 179 à 205, 2000.

LOFTIN, C.K., « Assaultive Violence as a Contagious Social Process » *Bulletin of the New York Academy of Medicine*, 62, p. 550 à 555, 1986.

LONG, D.A., « On Violence and Healing: Aboriginal Experiences, 1960-1993 » p. 40 à 77, dans *Homicide in Canada*, revu par J.I. Ross, New York: Oxford University Press, 1995.

LUNDSGAARDE, H.P., *Murder in Space City: A Cultural Analysis of Houston Homicide Patterns*, New York: Oxford University Press, 1977.

MAHONEY, M., « Legal Images of Battered Women: Redefining the Issue of Separation » *Michigan Law Review*, 90, p. 1 à 94, 1991.

MAKEPEACE, J., « Courtship Violence as Process: A Development Theory », p. 29 à 47 dans *Violence Between Intimate Partners: Patterns, Causes, and Effects*, revu par A.P. Cardarelli, Boston: Allyn and Bacon, 1997.

MARVELL, T.B. et C.E. MOODY, « Female and Male Homicide Victimization Rates: Comparing Trends and Regressors » *Criminology*, 37(4), p. 879-902, 1999.

MARVELL, T.B. et C.E. MOODY, « The Impact of Prison Growth on Homicide » *Homicide Studies*, 1(3), p. 205 à 233, 1997.

MARVELL, T.B. et C.E. MOODY, « Prison Population Growth and Crime Reduction » *Journal of Quantitative Criminology*, 10, p. 109 à 140, 1994.

MAXFIELD, M., « Circumstances in Supplementary Homicide Reports: Variety and Validity » *Criminology*, 27, p. 671 à 695, 1989.

MCFARLANE, J., J.C. CAMPBELL, S. WILT, C.J. SACHS, Y. ULRICH et X. XU, « Stalking and Intimate Partner Femicide » *Homicide Studies*, 3(4), p. 300 à 316, 1999.

MERCY, J.A. et L.E. SALTZMAN, « Fatal Violence Among Spouses in the United States, 1976-1985 » *American Journal of Public Health*, 79, p. 595 à 599, 1989.

MESSNER, S.F., « Economic Deprivation and Societal Homicide Rates: Further Evidence on the Cost of Inequality » *American Sociological Review*, 54, p. 597 à 611, 1989.

MESSNER, S.F., « Geographic Mobility, Governmental Assistance to the Poor, and Rates of Urban Crime » *Journal of Criminal Justice*, 9, p. 1 à 8, 1986a.

MESSNER, S.F., « Television Violence and Violent Crime: An Aggregate Level Analysis » *Social Problems*, 33, p. 218 à 235, 1986b.

MESSNER, S.F. et J.R. BLAU, « Routine Leisure Activities and Rates of Crime: A Macro-Level Analysis » *Social Forces*, 65, p. 1035 à 1052, 1987.

MESSNER, S.F. et R. ROSENFELD, « Social Structure and Homicide » p. 27 à 41 dans *Homicide: A Sourcebook of Social Research*, revu par M.D. Smith and M.A. Zahn, Thousand Oaks, CA: Sage, 1999.

MESSNER, S.F. et K. TARDIFF, « The Social Ecology of Urban Homicide: An Application of the Routine Activities Approach » *Criminology*, 23, p. 241 à 267, 1985.

MIETHE, T.D. et K.A. DRASS, « Exploring the Social Context of Instrumental and Expressive Homicides: An Application of Qualitative Comparative Analysis » *Journal of Quantitative Criminology*, 15(1), p. 1 à 21, 1999.

MILLER, B.A., W.R. DOWNS et D.M. GONDOLI, « Spousal Violence Among Alcoholic Women as Compared to a Random Household Sample of Women » *Journal of Studies on Alcohol*, 50, p. 533 à 540, 1989.

MOUZOS, J., *Homicide in Australia, 1999-2000*, Canberra, Australie: Australian Institute of Criminology, 2001.

MOUZOS, J., *Femicide: An Overview of Major Findings*, Canberra, Australie: Australian Institute of Criminology, 1999.

MOYER, S., « Race, Gender, and Homicide: Comparisons Between Aboriginals and Other Canadians » *Revue canadienne de criminologie*, 34, p. 387 à 402, 1992.

ONTARIO NATIVE WOMEN'S ASSOCIATION, *Breaking Free: A Proposal for Change to Aboriginal Family Violence*, Thunder Bay, Ont.: Ontario Native Women's Association, 1989.

OUIMET, M. et E.J. COYLE, « Fear of Crime and Sentencing Punitiveness: Comparing the General Public and Court Practitioners » *Revue canadienne de criminologie*, 33, p. 149 à 162, 1991.

PALMER, S. et J.A. HUMPHREY, « Familial and Other Relationships in Criminal Homicide in North Carolina » *Journal of Family Issues*, 3, p. 301 à 322, 1982.

PAMPEL, F.C. et K.R. WILLIAMS, « Intimacy and Homicide: Compensating for Missing Data in the SHR » *Criminology*, 38(2), p. 661 à 680, 2000.

PARKER, R.N. et M.D. SMITH, « Deterrence, Poverty and Type of Homicide » *American Journal of Sociology*, 85(3), p. 614 à 624, 1979.

PARKER, R.N. et A.M. TOTH, « Family, Intimacy and Homicide: A Macrosocial Approach » *Violence & Victims*, 5, p. 195 à 211, 1990.

PARKER, K.F., P.L. McCALL, et K.C. LAND, « Determining Social à Structural Predictors of Homicide » p. 107 à 124 dans *Homicide: A Sourcebook for Social Research*, revu par M.D. Smith et M.A. Zahn, Thousand Oaks, CA: Sage, 1999.

PATERNOSTER, R., B. BRAME, R. BACHMAN et L.W. SHERMAN, « Do Fair Procedures Matter? The Effect of Procedural Justice on Spouse Assault » *Law & Society Review*, 31(1), p. 163 à 204, 1997.

PATTERSON, E.B., « Poverty, Income Inequality, and Community Crime Rates » *Criminology*, 29, p. 755 à 776, 1991.

PETERSON, R.D. et W.C. BAILEY, « Murder and Capital Punishment in the Evolving Context of the Post-Furman Era » *Social Forces*, 66, p. 774 à 807, 1988.

PETERSON, R.D. et W.C. BAILEY, « Rape and Dimensions of Gender Socioeconomic Inequality in U.S. Metropolitan Areas » *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 29(2), p. 162 à 177, 1992.

POLK, K., *When Men Kill: Scenarios of Masculine Violence*, Cambridge: Cambridge University Press, 1994.

PUZONE, C.A., L.E. SALTZMAN, M. KRESNOW, M.P. THOMPSON et J.A. MERCY, « National Trends in Intimate Partner Homicide: United States, 1976-1995 » *Violence Against Women*, 6(4), p. 409 à 426, 2000.

RASCHE, C., « Given Reasons For Violence in Intimate Relationships » p. 75 à 100 dans *Homicide: The Victim/Offender Connection*, revu par A.V. Wilson, Cincinnati, OH: Anderson, 1993.

REGOECZI, W., « Exploring Racial Variations in the Spousal Sex Ratio of Killing » *Violence and Victims (à paraître)*, 2001.

REGOECZI, W., L.W. KENNEDY et R.A. SILVERMAN, « Uncleared Homicides: A Canada/United States Comparison » *Homicide Studies*, 4(2), p. 135 à 161, 1999.

REISS, A. et J.A. ROTH, *Understanding and Preventing Violence*, Washington, D.C.: National Academy Press, 1993.

RENNISON, C.M. et S. WELCHANS, *Intimate Partner Violence*, United States Department of Justice, Bureau of Justice Statistics, 2000.

RICHIE, C.M., *When Women Kill*, New York: State University of New York Press, 1996.

RIEDEL, M., *Stranger Violence: A Theoretical Inquiry*, New York: Garland Publishing, 1992.

RODGERS, K., « Wife Assault: The Findings of a National Survey » *Juristat: Bulletin de service*, 14(9), 1994.

RODRIGUEZ, S.F. et V.A. HENDERSON, « Intimate Homicide: Victim-Offender Relationship in Female-Perpetrated Homicide » *Deviant Behavior*, 16, p. 45 à 57, 1995.

ROJEK, D. et J. WILLIAMS, « Interracial vs. Intraracial Offenses in Terms of the Victim/Offender Relationship » p. 249 à 266 dans *Homicide: The Victim/Offender Connection*, revu par A.V. WILSON, Cincinnati, OH: Anderson, 1993.

ROSENFELD, R., « Patterns in Adult Homicide: 1980-1995 » p. 130 à 163 dans *The Crime Drop in America*, revu par A. Blumstein et J. Wallman, New York: Cambridge University Press, 2000.

ROSENFELD, R., « Changing Relationships Between Men and Women: A Note on the Decline in Intimate Partner Homicide » *Homicide Studies*, 1, p. 72 à 83, 1997.

RUSSELL, D.E.H., *The Politics of Rape: The Victim's Perspective*, New York: Stein and Day, 1975.

SACCO, V.F. et H. JOHNSON, *Profil de la victimisation au Canada*, Ottawa: Approvisionnements et Services, 1990.

SALTZMAN, L.E., J.A. MERCY, P.W. O'CARROLL, M.L. ROSENBERG et P.H. RHODES, « Weapon Involvement and Injury Outcomes in Family and Intimate Assaults » *Journal of the American Medical Association*, 267, p. 3043 à 3047, 1992.

SAMPSON, R.J., « Personal Violence by Strangers: An Extension and Test of the Opportunity Model of Predatory Victimization » *Journal of Criminal Law and Criminology*, 78(2), p. 327 à 356, 1987.

SAUNDERS, D.G. et A. BROWNE, « Domestic Homicide » p. 379 à 402 dans *Case Studies in Family Violence*, revu par R.T. Ammerman et M. Hersen, New York: Plenum, 1991.

SCARFF, E., *L'évaluation des mesures législatives canadiennes relatives au contrôle des armes à feu : rapport final*, Ottawa: Ministère du Solliciteur général, 1983.

SCHECHTER, S.K., *Women and Male Violence: The Vision and Struggles of the Battered Women's Movement*, Boston: South End Press, 1982.

SCHNEIDER, E.M., « The Violence of Privacy » p. 36 à 58 dans *The Public Nature of Private Violence*, revu par M.A. Fineman and R. Mykitiuk, New York: Routledge, 1994.

SHERMAN, L.W., « Policing and Crime Prevention » p. 8 à 1 à 8 à 58 dans *Preventing Crime: What Works, What Doesn't, What's Promising - A Report to the Attorney General of the United States*, Washington: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, 1997.

SHERMAN, L.W., « The Police » p. 327 à 348 dans *Crime*, revu par J.Q. Wilson et J. Petersilia, San Francisco: ICS Press, 1995.

SHERMAN, L.W., J.D. SCHMIDT et D.P. ROGAN, *Policing Domestic Violence: Experiments and Dilemmas*, New York: Free Press, 1992.

SILVERMAN, R.A. et L.W. KENNEDY, *Deadly Deeds: Murder in Canada*, Scarborough: Nelson, 1993.

SILVERMAN, R.A. et L.W. KENNEDY, « Relational Distance and Homicide: The Role of the Stranger » *Journal of Criminal Law and Criminology*, 78, p. 272 à 308, 1987.

SILVERMAN, R.A. et S.K. MUKHERJEE, « Intimate Homicide: An Analysis of Violent Social Relationships » *Behaviorial Sciences and the Law*, 5(1), p. 37 à 47, 1987.

SIMPSON, M.E., « Violent Crime, Income Inequality, and Regional Culture: Another Look » *Sociological Focus*, 18, p. 199 à 208, 1985.

SMITH, M.D. et V.E. BREWER, « Female Status and the Gender Gap in U.S. Homicide Victimization » *Violence Against Women*, 1(4), p. 339 à 350, 1995.

SMITH, M.D. et R.N. PARKER, « Type of Homicide and Variation in Regional Rates » *Social Forces*, 59(1), p. 136 à 147, 1980.

SONKIN, D., D. MARTIN et L. WALKER, *The Male Batterer: A Treatment Approach*, New York: Springer, 1985.

SPELMAN, W., « The Limited Importance of Prison Expansion » p. 97 à 129 dans *The Crime Drop in America*, revu par A. Blumstein et J. Wallman, Cambridge: Cambridge University Press, 2000.

STATISTIQUE CANADA, *Historical Homicide Data and Other Data Relevant to the Capital Punishment Issue*, Ottawa: Centre canadien de la statistique juridique, 1987.

STETS, J.E., « Cohabiting and Marital Aggression: The Role of Social Isolation » *Journal of Marriage and the Family*, 53, p. 669 à 680, 1991.

STETS, J. et M.A. STRAUS, « Gender Differences in Reporting Marital Violence in its Medical and Psychological Consequences » p. 151 à 165 dans *Physical Violence in American Families: Risk Factors and Adaptations to Violence in 8,145 Families*, revu par M.A. Straus et R.J. Gelles, New Brunswick, NJ: Transaction, 1990.

STOUT, K., « Legal and Social Differences Between Men and Women Who Kill Intimate Partners » *Affilia*, 10(2), p. 194 à 205, 1995.

STOUT, K., « Intimate Femicide » *Journal of Interpersonal Violence*, 6, p. 476 à 485, 1991.

STOUT, K. et P. BROWN, « Intimate Femicide: A Study of Men Who Kill Their Mates » *Journal of Offender Rehabilitation*, 19, p. 81-94, 1993.

STRAUS, M.A. et R.J. GELLES, « Societal Change and Change in Family Violence From 1975 to 1985 as Revealed by Two National Surveys » *Journal of Marriage and the Family*, 48, p. 465 à 479, 1986.

THOMAS, C.W. et J.S. WILLIAMS, « Actors, Actions, and Deterrence: A Reformulation of Chambliss's Typology of Deterrence » dans *Treating the Offender: Problems and Issues*, revu par M. Riedel et P.A. Vales, New York: Prager, 1977.

THOMAS, J., « Adult Correctional Services in Canada 1998-1999 » *Juristat*, 20(3), 2000.

TJADEN, P. et N. THOENNES, *Stalking in America: Findings from the National Violence Against Women Survey*, Washington, D.C.: Department of Justice, National Institute of Justice, 1998.

TOTMAN, J., *The Murderess: A Psychosocial Study of Criminal Homicide*, San Francisco, CA: R&E Research Associates, 1978.

TRAVIS, J., « Foreword: Why Is Crime Declining? » *Journal of Criminal Law and Criminology*, 88(4), p. 1173 à 1174, 1998.

TREMBLAY, S., *Statistiques de la criminalité au Canada, 1999*, Ottawa: Centre canadien de la statistique juridique, 2000.

UNITED STATES BUREAU OF CENSUS, *Marital Status and Living Arrangements: March 1996. Current Population Reports*, Washington, D.C.: United States Department of Commerce, 1998.

UNITED STATES COMMISSION ON CIVIL RIGHTS, *Social Indicators of Equality for Minorities and Women*, Washington, D.C.: U.S. Government Printing Office, 1978.

WHALEY, R.B., « The Paradoxical Relationship Between Gender Inequality and Rape: Toward A Refined Theory » *Gender & Society (à paraître)*, 2001.

WHALEY, R.B. et S.F. MESSNER, « Gender Equality and Gendered Homicides » étude non publiée présentée à la reunion annuelle de 2000 de la American Society of Criminology, 2000.

WALKER, L.E., *The Battered Woman Syndrome*, New York: Springer, 1984.

WALLACE, A., *Homicide: The Social Reality*, New South Wales: Bureau of Criminal Statistics and Research, Department of the Attorney General, 1986.

WILLIAMS, K.R. et R.L. FLEWELLING, « The Social Production of Criminal Homicide: A Comparative Study of Disaggregated Rates in American Cities » *American Sociological Review*, 54, p. 421 à 431, 1988.

WILLIAMS, J.E. et K.A. HOLMES, *The Second Assault: Rape and Public Attitudes*, Westport, CT: Greenwood Press, 1981.

WILSON, M. et M. DALY, « Uxoricide » dans *Trends, Risks and Interventions in Lethal Violence. 1994 Homicide Research Working Group workshop proceedings*, revu par C. Block and R. Block, Washington, D.C.: National Institute of Justice, 1995.

WILSON, M. et M. DALY, « Les homicides entre conjoints » *Juristat*, 14(8), Centre canadien de la statistique juridique, Ottawa, ministre de l'Industrie, 1994.

WILSON, M. et M. DALY, « Spousal Homicide Risk and Estrangement » *Violence & Victims*, 8, p. 3 à 15, 1993.

WILSON, M. et M. DALY, « Who Kills Whom in Spouse Killings? On the Exceptional Sex Ratio of Spousal Homicides in the United States » *Criminology*, 30(2), p. 189 à 215, 1992.

WILSON, M., H. JOHNSON et M. DALY, « Lethal and Non-Lethal Violence Against Wives » *Revue canadienne de criminologie*, 37(3), p. 331 à 361, 1995.

WILSON, M., M. DALY et C. WRIGHT, « Uxoricide in Canada: Demographic Risk Patterns » *Revue canadienne de criminologie*, 35, p. 263 à 291, 1993.

WILSON, W.J., *When Work Disappears: The World of the New Urban Poor*, New York: Knopf, 1996.

WOLFGANG, M.E., *Patterns in Criminal Homicide*, Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 1958.

WOLFGANG, M.E., « A Sociological Analysis of Criminal Homicide » dans *Studies in Homicide*, revu par M.E. Wolfgang, New York: Harper et Row, 1967.

ZAHN, M.A. et P.L. McCALL, « Trends and Patterns of Homicide in the 20th Century United States » p. 9 à 26 dans *Homicide: A Sourcebook for Social Research*, revu par M.D. Smith et M.A. Zahn, Thousand Oaks, CA: Sage, 1999.

ZIMRING, F.E., « The Medium is the Message: Firearm Caliber as a Determinant of Death from Assault » *Journal of Legal Studies*, 1, p. 97 à 123, 1972.

ZIMRING, F.E. et G. HAWKINS, *Crime is Not the Problem: Lethal Violence in America*, New York: Oxford University Press, 1997.

ZIMRING, F.E. et G. HAWKINS, *Incapacitation: Penal Confinement and the Restraint of Crime*, New York: Oxford University Press, 1995.

Annexe A

Tableau 1 : Résumé des études qui ont permis de mieux comprendre le rôle de divers facteurs susceptibles de diminuer le risque de violence létale entre partenaires intimes

Source	Unité d'analyse	N	Période	Thème	Variable dépendante	Résultats significatifs
Avakame (1998)	Analyse par état par incident	35 733	1990 à 1994	Désorganisation selon la race	Taux d'homicides de femmes	▪ Sex ratio élevés (+), femmes de race blanche ▪ Population active féminine (+), femmes de race blanche ▪ Pourcentage de pauvreté (+), femmes de race blanche
Bailey et Peterson (1995)	Villes	168	1980	Désorganisation selon le type de relation	Taux des homicides volontaires et d'homicides de femmes	*Stranger homicides* ▪ Pourcentage race noire (+) ▪ Taux de chômage (+) ▪ Inégalité de revenus (+) ▪ White/Black income inequality (+) ▪ Inégalité-revenus race blanche/noire (+) ▪ Pourcentage familles séparées (+) ▪ Pourcentage femmes séparées (+); niveau de revenus ▪ Pourcentage femmes mariées (+); ne sert à rien si on tient compte d'un crime
						Stranger rape ▪ Pourcentage race noire (+) ▪ Taux de chômage (+) ▪ Inégalité de revenus (+) ▪ Inégalité-revenus race blanche/noire (+) *Stranger robbery* ▪ Pourcentage race noire (+) ▪ Pourcentage familles pauvres (+) ▪ Pourcentage femmes séparées (+) ▪ Écart d'éducation supérieure (+) ▪ Écart des taux de chômage (+)
				Taux d'homicides de connaissances de sexe féminin		▪ Pourcentage race noire (+) ▪ Taux de chômage (+), éducation supérieure, revenus – écart des niveaux de revenus (+) ▪ Écart des niveaux de profession (+)
				Taux d'homicides de femmes par suite d'une altercation		▪ Pourcentage race noire (+) ▪ Taux de chômage (+) ▪ Inégalité de revenus (+) ▪ Inégalité de revenus entre les personnes de race noire/blanche (+), profession (+), revenus ▪ Pourcentage femmes mariées (+), groupe profession/emploi et chômage ▪ Écart des niveaux de revenus (+)

Source	Unité d'analyse	N	Période	Thème	Variable dépendante	Résultats significatifs
Brewer et Smith (1993)	Villes	177	1980	Désagrégation selon le sexe	Taux d'homicides de femmes	• Effectif de la population (+) • Pourcentage de divorcés (+) • Pourcentage âgé de 15 à 29 ans (-)
					Taux d'homicides d'hommes	• Effectif de la population (+) • Pourcentage de divorcés (+) • Pourcentage âgé de 15 à 29 ans (-)
Browne et Williams (1989)	États	50	1980 à 1984	Désagrégation selon le sexe	Taux d'homicides perpétrés par les femmes	• Ressources disponibles pour les femmes victimes de violence (-) • Homicides perpétrés par les hommes (+) • Pourcentage en milieu urbain (-) • Mobilité de la population (+)
Dugan, Nagin et Rosenfeld (1999)	Villes	25	1976 à 1992	Désagrégation selon le sexe, la race, état matrimonial	Taux d'homicides de partenaires intimes hommes/femmes	• Lignes téléphoniques (-); hommes mariés • Intercession juridique (-); hommes mariés • Counselling (+); hommes mariés et femmes non mariées • Taux de nuptialité (+); femmes mariées et hommes mariés, (-) femmes non mariées • Taux de divorce (-) hommes mariés (+) femmes non mariées • Éducation des femmes(-); hommes non mariés • Pourcentage de race noire (+) hommes mariés, (-) femmes non mariées • Taux adulte (+), femmes non mariées
Gartner (1990)	Nation et période de temps	1877	1950 à 1980	Désagrégation selon le sexe / âge	Taux d'homicides hommes/femmes	• Privation matérielle (+) • Faible intégration sociale (+) • Exposé à la violence officielle (+) • Taux de divorce (+) • Participation à la population active (+), femmes seulement
Gartner, Baker et Pampel (1990)	Pays	1877	1950 à 1985	Désagrégation selon le sexe	Taux d'homicides ventilés par sexe	• Rôle moins traditionnel des femmes (+), situation inférieure de la femme
Gartner et McCarthy (1991)	Niveau individuel	670	1921 à 1988	Désagrégation selon le sexe relations intimes/non intimes	Taux généraux d'homicides de femmes	• Célibataire (-); début de la période • Marié (+); début de la période • Emploi (+); début de la période

Source	Unité d'analyse	N	Période	Thème	Variable dépendante	Résultats significatifs
					Taux d'homicides de conjointes	• Femmes de 35 à 49 ans (+); fin de la période • Femmes de plus de 50 ans (-); toute la période - Femmes employées (+), début de la période
					Taux d'homicides des femmes non intimes	• Victimes plus jeunes (+); célibataires (+); mariés (-); employés (+); début de la période
Gauthier et Bankston (1997)	Villes	191	1980	Désagrégation selon la situation économique de la ville et lieu de résidence	Sex ratio des meurtres de partenaires intimes (SROS)	• Emploi relatif (-); villes ayant un SSE élevé; villes du Sud • Densité résidentielle (+); SES élevé, villes du Sud • Pourcentage de race noire (+); SES élevé, villes autres que du Sud • Pourcentage de femmes sous le seuil de pauvreté (+); villes ayant un SES élevé • Moyenne d'aide sociale (-); élevée/faible, villes à l'extérieur du Sud • Pourcentage d'hispanophones (-); Sud • Revenu per capita moyen (-); villes ailleurs que du Sud
Whaley et Messner (2000)	Villes	109	1980 à 1990	Désagrégation intrasexuel ou intersexuel	Taux d'homicides intersexuels et intrasexuels	• Égalité des sexes (+); sauf pour les meurtres entre femmes • Faible statut économique spécifique au sexe(+), tous les types • Effectif de la population (+); meurtres femmes-hommes et hommes-hommes • Pourcentage de divorces (+); sauf pour les meurtres femmes-femmes • Région du Sud (+); tous sauf les meurtres femmes-femmes